

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE BRUXELLES VILLE**

**CONTRAT COHESION SOCIALE  
2016-2020**

**RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION LOCALE**

**ANNEE 2016**

**Adresse (siège social) : Jeunesse à Bruxelles asbl  
Avenue de l'Héliport 56  
1000 Bruxelles**

**Personnes de contact: BOUHOUT Karim/BEN AMAR Basma**

## **Avant-propos**

Nous remercions le soutien de nos partenaires directs qui ont contribué à la rédaction de ce rapport: Madame Faouzia Hariche, Echevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles, le Cabinet de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite enfance de la Ville de Bruxelles, l'A.S.B.L Jeunesse à Bruxelles, la CocoF, le CrACS et nos partenaires associatifs.

Rédacteur: BOUHOUT Karim

# TABLE DES MATIERES

## 1- PROFIL DE LA COORDINATION

1-1 Coordination des projets de cohésion sociale/Fipi communal

1-2 Descriptif de la coordination de cohésion sociale de la Ville de Bruxelles

1-2-1 Angle institutionnel

1-2-2 Angle fonctionnel

## 2- LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

2-1 Les priorités quinquennales (2016-2020)

2-2 Les priorités communales en matière de cohésion sociale

2-3 Suivi de la bonne exécution du contrat communal (CS/FIPI)

## 3- LE BUDGET

## 4- PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

4-1 Données communales actualisées

4-1-2 Écart des moyennes communales en face des moyennes régionales

4-2 Données par quartier : tableau global

4-2-2 Population : rapport de la moyenne des quartiers à la moyenne régionale

4-2-3 Marché du travail et revenus : rapport des quartiers à la moyenne régionale

4-3 Morphologie urbaine : analyse comparée de 11 quartiers de la Ville de Bruxelles

4-4 Faits d'insécurité : répartition de 7 catégories de fait de délinquance par quartier

4-4-1 Volume global des 7 catégories de fait de délinquance par division sectorielle

4-4-2 Répartition des 7 catégories de fait de délinquance selon le volume global de faits commis pour chaque catégorie

4-5 Variables sociodémographiques par secteur statistique : densité de population, diplôme de l'enseignement supérieur, taux de propriétaire et ménage de plus de 6 personnes

4-5-1 Variables sociodémographiques par secteur statistique : marché du travail

4-5-2 Jeunesse et marché du travail: moins de 15 ans dans la population, taux de chômage rapporté à la population active, personne pourvue d'un emploi et demandeurs d'emploi de moins de 35 ans par secteur statistique

4-5-3 Primo-arrivants : nombre et part des primo-arrivants par secteur statistique

4-5-6 % primo-arrivants selon la nationalité à la migration (Union Européenne/Pays tiers)

## **5- ETAT DES LIEUX DES ACTIONS ASSOCIATIVES DU CONTRAT COMMUNAL**

### **5-1 Introduction**

### **5-2 Caractéristiques de l'offre associative globale du contrat communal**

### **5-3 Soutien scolaire**

#### **5-3-1 Typologie des activités de soutien scolaire répertoriée dans le contrat communal**

#### **5-3-2 Finalité du projet de soutien scolaire et typologie de l'organisation de l'action**

#### **5-3-3 Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'action**

#### **5-3-4 Motifs des difficultés à créer de groupes supplémentaires**

#### **5-3-5 Saturation de l'offre de soutien scolaire par type d'activité (nombre absolu et %)**

#### **5-3-6 Soutien scolaire : liste d'attente et saturation de l'offre**

#### **5-3-7 Personnel affecté au projet de soutien scolaire**

#### **5-3-8 Difficultés confrontées aux volontaires dans le travail lié aux activités de soutien scolaire**

#### **5-3-9 Difficulté à recruter des bénévoles**

#### **5-3-10 Partenariat et rôle du partenariat conventionné en 2016**

#### **5-3-11 Activités liées au partenariat**

#### **5-3-12 Difficultés liées au partenariat**

#### **5-3-13 Public: fréquentation du soutien scolaire selon le type d'enseignement suivi**

#### **5-3-14 Analyse par quartier : fréquentation du soutien scolaire selon le type d'enseignement suivi**

#### **5-3-15 Provenance scolaire des élèves inscrits en soutien scolaire : localisation (N.A. et %)**

#### **5-3-16 Collaboration : école, secteur associatif, famille**

#### **5-3-16 Soutien parental : besoin des parents**

#### **5-3-17 Soutien parental : type d'activité mise en œuvre par les opérateurs de soutien scolaire**

#### **5-3-18 Adaptations du projet aux exigences de l'appel à projets (2016-2020)**

#### **5-3-19 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ces adaptations**

#### **5-3-20 Données quantitatives : activités de groupes par type d'activité**

#### **5-3-21 Typologie des publics fréquentant le soutien scolaire**

#### **5-3-22 Volume public par quartier (%)**

#### **5-3-23 Moyenne d'heures de participation individuelle par type d'activité**

### **5-4 L'alphabétisation**

#### **5-4-1 Nombre de groupes organisés selon le type d'apprentissage et par quartier**

#### **5-4-2 Plus-value à organiser des groupes mixtes et non mixtes**

#### **5-4-3 Activité mise en œuvre pour aborder le thème de la mixité du genre**

#### **5-4-4 Spécificités et particularités de l'action d'apprentissage et d'appropriation en cohésion sociale**

#### **5-4-5 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'action**

#### **5-4-6 Adaptations des projets suivant les priorités 2016-2020**

#### **5-4-7 Données quantitatives : volume public global**

#### **5-4-8 Public par quartier (Nombre absolu et %)**

- 5-5 Français Langue Étrangère
  - 5-5-1 Convention avec Lire et Écrire
  - 5-5-2 Types d'activités
  - 5-5-3 Axes d'activités et publics spécifiques
  - 5-5-4 Nombre de groupes
  - 5-5-5 Volume public
  - 5-5-6 Agencement des cours, test de positionnement et motif des refus d'inscription
  - 5-5-7 Activités d'appropriation
  - 5-5-8 Spécificités de l'action d'apprentissage et d'appropriation
  - 5-5-9 Mixité de genre
  - 5-5-10 Plus-value à organiser des groupes mixtes et non mixtes
  - 5-5-11 Personnel : permanents et volontaires
  - 5-5-12 Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'action
  - 5-5-13 Adaptations du projet aux exigences de l'appel à projets 2016-2020
- 5-6 Vivre ensemble (P4A): production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle
  - 5-6-1 Orientation projet (P4A), mise en œuvre des activités de préparation et de création
  - 5-6-2 Ateliers aboutis en 2016
  - 5-6-3 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets
  - 5-6-4 Public non pris en charge dans le cadre des activités
  - 5-6-5 P4A : Personnel recruté
  - 5-6-6 Typologie des publics ayant assisté aux diffusions
  - 5-6-7 Partenaires et rôles du partenariat
  - 5-6-8 Spécificités de l'action vivre ensemble (P4A)
  - 5-6-9 Volume public et nombre moyen d'heures de participation selon le type d'activité
  - 5-6-10 Typologie des publics
- 5-7 Vivre ensemble (P4B) : diffusion et sensibilisation à l'interculturalité
  - 5-7-1 Orientation projet, type de diffusion et lieu de diffusion
  - 5-7-2 Personnel affecté à l'action Vivre ensemble (P4B)
  - 5-7-3 Type de public visé par la diffusion
  - 5-7-4 Partenariat et rôle du partenariat
  - 5-7-5 Apports inhérents au partenariat
  - 5-7-6 Difficultés inhérentes au partenariat
  - 5-7-7 Spécificités de l'action du vivre ensemble (P4B)
  - 5-7-8 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet
  - 5-7-9 Nombre de personnes selon le type d'activités

## 6- CONCLUSION

## 1. PROFIL DE LA COORDINATION

### 1-1 COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI COMMUNAL.

Les responsabilités et missions de la Coordination des projets de Cohésion sociale et du FIPI de la Ville de Bruxelles sont liées au Décret 2004 de Cohésion sociale sous l'égide de la Commission Communautaire Française.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les programmes Intégration - Cohabitation, Insertion sociale et Eté Jeunes ont été remplacés par le Décret de Cohésion sociale. La volonté de pérenniser ces trois programmes autour d'une politique cohérente et centralisée, a donné naissance au décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de cohésion sociale sous la tutelle de la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles Capitale (Cocof).

En pratique, la politique de Cohésion sociale consiste à mettre en place des initiatives en faveur des processus garantissant l'exercice de la citoyenneté active, du vivre ensemble des populations précaires sous l'impulsion de la Cocof et en partenariat avec les communes et les associations locales actives dans les quartiers fragilisés de Bruxelles. La sélection des projets et la répartition budgétaire font l'objet d'une concertation entre autorité communale, opérateurs associatifs et pouvoir subsidiant. La signature d'un contrat communal de Cohésion sociale vient sceller le partenariat entre ces 3 acteurs pour une durée de 5 ans.

Une coordination locale est mise en place dans chaque commune éligible pour veiller au bon développement du programme communal. Cette coordination locale est chargée d'assurer la préparation et le suivi de l'exécution des contrats communaux de cohésion sociale, en veillant d'une part, à la bonne coordination des projets, à leur accompagnement administratif et pédagogique, à leur évaluation; d'autre part à leur adéquation aux dispositifs et politiques des grandes villes.

Cette fonction de coordination locale est donc assumée par la coordination des projets de cohésion sociale et FIPI de la Ville de Bruxelles implantée au sein de l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*.

D'autre part, la coordination de la Ville de Bruxelles suit en collaboration avec le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, les projets FIPI faisant partie du programme communal.

Le FIPI a été créé en 1991 par le Gouvernement fédéral. Son objectif est de soutenir l'impulsion des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Dans ce cadre-là, la coordination locale des projets de cohésion sociale organise l'appel à projets, prépare les fiches techniques pour l'Échevin compétent et fait une proposition de répartition des moyens alloués aux projets de cohésion sociale. Elle assure également le suivi administratif et financier de ces projets.

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl *Jeunesse à Bruxelles*, mandatée par la Ville de Bruxelles. La coordination fonctionne comme un « service » par rapport au secteur. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets.

## **1-2 DESCRIPTIF DE LA COORDINATION DES PROJETS DE COHESION SOCIALE/FIPI DE LA VILLE DE BRUXELLES**

### **1-2-1 ANGLE INSTITUTIONNEL**

C'est le Décret de Cohésion sociale du 30 avril 2004 de la Commission Communautaire Française qui institue la coordination locale:

#### **Chapitre III, Article 7:**

*« Art. 7. Afin de garantir la bonne exécution des contrats communaux de cohésion sociale, le Collège finance une coordination locale par commune éligible, selon les modalités qu'il détermine. La coordination locale est chargée de sélectionner les projets de cohésion sociale après appel public à projets, d'en organiser la coordination, de les accompagner au niveau administratif et de les évaluer. Elle est le relais entre le Collège, la commune et les associations. »*

La coordination dépend du collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles. Suite aux délibérations des dernières élections communales (2012), la cohésion sociale est désormais une matière qui ressort de Madame Faouzia HARICHE, Échevine en charge de l'Instruction Publique, de la Jeunesse et de la Petite Enfance de la Ville de Bruxelles.

Sur le plan administratif, la cellule de Cohésion sociale seconde le Service de Jeunesse de la Ville de Bruxelles qui, par convention a confié cette mission à l'asbl Jeunesse à Bruxelles (para-communale) dont l'Échevin de la Jeunesse est président de droit.

### **1-2-2 ANGLE FONCTIONNEL**

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « Jeunesse à Bruxelles », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » par rapport au secteur régional de la cohésion sociale et du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

## 2. LE CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE

### 2-1 LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2016-2020)<sup>1</sup>

La reconduction des priorités régionales de cohésion sociale a fait l'objet d'un élargissement des priorités régionales (retour de l'axe prioritaire « vivre ensemble »). Concrètement, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires ainsi que les modalités minimales de mise en œuvre des actions qui les sous-tendent pour le quinquennat 2016-2020 :

**PRIORITE 1** : le soutien et l'accompagnement à la scolarité

**PRIORITE 2** : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

**PRIORITE 3** : la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action:

- A. les permanences socio-juridiques
- B. les modules d'initiation à la vie citoyenne

**PRIORITE 4** : le « vivre ensemble ». Elle se décline en 2 types d'action:

- A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle
- B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

---

<sup>1</sup> Appel à projets quinquennat 2011-2015: [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App\\_Proj\\_2011\\_2015\\_Tel\\_que\\_modif](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/App_Proj_2011_2015_Tel_que_modif)



## 2-2 LES PRIORITÉS COMMUNALES EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE (QUINQUENNAT 2016-2020)

**1- Principe :** « *Par Cohésion sociale, on entend l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu. Ces processus visent en particulier la lutte contre toute forme de discrimination et d'exclusion sociale par le développement de politiques d'intégration sociale, d'interculturalité, de diversité socioculturelle et de cohabitation des différentes communautés locales. Ils sont mis en œuvre, notamment, par le développement d'une action communautaire de quartier et du travail en réseau.* »<sup>2</sup>

### **2- En plus des priorités fixées par la Région, la ville portera une attention particulière aux projets qui visent :**

- **La lutte contre le décrochage scolaire par la participation et l'implication de tous les acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations) et par l'emploi d'un personnel qualifié.** À cet effet, la commune privilégiera les actions de soutien scolaire proposant :

- Un projet pédagogique formalisé à la disposition de la coordination locale et des autres autorités compétentes en matière de cohésion sociale.

- Une fiche personnelle de progression proposant l'évaluation et l'évolution individuelles des usagers de l'action du soutien scolaire.

- L'emploi au moins d'un travailleur disposant des qualifications pédagogiques nécessaires au soutien scolaire (permanent ou vacataire).

- Des dynamiques privilégiant les contacts réguliers entre parents, établissements scolaires et responsables associatifs.

- **La mixité de genre dans les publics accueillis et les activités organisées ainsi que l'égalité homme / femme et la lutte contre les stéréotypes ...**

- **La responsabilisation, l'émancipation et l'autonomie des publics privilégiant les dynamiques de citoyenneté active des habitants.**

- **La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.** La mise en œuvre de projets qui développent, l'esprit critique des enfants et des jeunes, le libre examen ainsi que l'éducation aux médias.

- **L'emploi le plus cohérent et le plus efficient du subside de cohésion sociale mis à la disposition de l'association** (ventilation proportionnée du subside sur l'ensemble des postes de dépenses, dépenses utiles,...).

---

<sup>2</sup> Décret cohésion sociale 2004

### 3- Obligations

- Les projets retenus doivent être mis en œuvre par des associations dont le siège d'activités est établi sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
- Le projet introduit doit prévoir des activités hebdomadaires de minimum 12 heures par semaine et l'ouverture de l'association au public est assurée durant au moins 3 demi- journées par semaine.
- Les projets à caractère international ou des actions prévoyant des dépenses afin de couvrir des rencontres internationales seront écartés du programme.
- Les projets conçus sous forme de sous-traitance seront rejetés.

#### 2-3 SUIVI DE LA BONNE EXECUTION DU CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE ET DU FIPI COMMUNAL

La coordination de ces programmes est assurée par l'asbl « *Jeunesse à Bruxelles* », mandatée par la Ville de Bruxelles à cette fin. La coordination locale fonctionne comme un « service » de deuxième ligne par rapport au secteur régional de la *Cohésion sociale* et du *Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés*. Elle est le relais nécessaire vers les autorités compétentes, répond à toutes les questions techniques et administratives, veille au respect des conventions, oriente et soutient les promoteurs de projets associatifs.

##### 2-3-1 SUIVI DE LA BONNE EXECUTION DES CONTRAT COMMUNAL DE COHESION SOCIALE ET DU FIPI COMMUNALE.

Dans ses missions de suivi et d'évaluation, la Coordination locale effectue la visite des projets soutenus et financés par la Cohésion sociale et/ou le FIPI communal. Ces visites de terrain sont renforcées par un rapport de visite circonstancié consultable à la demande. La Coordination locale participe également à des événements, des activités spécifiques sur invitation de ses partenaires associatifs contractant.

Entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016, la Coordination locale a effectué **47 visites de terrain** ayant fait l'objet d'un rapportage circonstancié : 25 visites des projets de *cohésion sociale*, 14 visites des projets du *Fipi communal* et 8 visites des *activités d'été*.

##### 2-3-2 ORGANISATION DES CONCERTATIONS LOCALES

La Coordination locale est tenu par voie décrétele d'organiser idéalement trois concertations locales par an, réunissant en son sein, l'ensemble des opérateurs du contrat communal de cohésion sociale. Ces concertations sont un espace d'information, de coordination et de développement de collaborations entre associations œuvrant à la cohésion sociale communale.

En 2016, la Coordination locale a organisé deux concertations locales.

- **La concertation locale du 15 avril 2016** : après l'approbation du PV de la concertation locale du 09 juin 2015, Monsieur Feront, chef de projet 'radicalisme' au sein de *l'Asbl Bravo* éclaire les membres de la concertation du jour sur la notion de radicalisation, les signes et la détection de ces conduites avant de présenter les missions de la cellule « radicalisation » de la Ville de Bruxelles eu égard la prévention et la prise en charge des administrés confrontés à ces conduites. Un échange avec la salle vient clôturer l'exposé.

- **La concertation locale du 04 octobre 2016** : après l'approbation du PV de la concertation locale du 15 avril 2016, Madame Sermon, directrice *BAPA Bruxelles-Ville* présente les missions du *Bureau d'Accueil pour Primo-Arrivants* de la Ville de Bruxelles avant d'échanger avec la salle. Dans un second temps, Monsieur Danero (*La Chom'hier*) et Madame Jadot (*Bruxelles Laïque*) exposent aux membres de la concertation du jour deux « bonnes pratiques » d'alphabétisation avant d'échanger avec les membres de la salle.

### **2-3-3 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS DE COHESION SOCIALE**

- Bilan des activités des associations pour l'année 2016 : analyse des documents financiers et rapports d'activités des associations en collaboration avec la Cocof.

- Rédaction du rapport annuel 2015 : les associations et la coordination locale étaient tenues de rendre en 2016 un rapport minimal (cinq questions ouvertes destinées aux responsables associatifs, synthèse des contenus associatifs rédigée par la coordination locale).

### **2-3-4 REUNIONS ENTRANT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE LA COORDINATION LOCALE**

- Participation aux réunions d'information organisées par l'Administration de la Cocof : procédures d'évaluation communes et réactualisées (P1 : ONE, P2 : Comité de pilotage de la Fédération Wallonie Bruxelles), rapport annuel de la coordination locale actualisé).

- Participation à une plateforme des coordinations locales qui se réunit régulièrement depuis juin 2013. Une rencontre a été organisée en 2016.

- Participation aux réunions des *Coordinations sociales par quartier* et autres groupes institutionnels mis en place dans le cadre des dispositifs de politiques publiques connexes (Contrat de quartier, P.G.V.).

- Participation à des événements, conférences et journées d'étude entrant dans le cadre décrétable des missions de la Coordination locale.

### **2-3-5 SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DES PROJETS FIPI COMMUNAUX 2014 ET 2015**

- Évaluation et suivi administratif du FIPI communal 2014 en étroite collaboration avec le *Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, la Cocof* et les autorités communales compétentes de la Ville de Bruxelles.
- Visite des projets du *Fipi communal 2015* (14 visites de terrain).
- Mise en œuvre du *FIPI communal 2016* : sélection des projets, rédaction de fiches techniques à l'attention des autorités compétentes dans cette matière, rédaction d'une note d'évaluation de la coordination locale tenant compte des visites de terrain.

### 3- BUDGET

#### Budget communal

#### Projets coordonnés par la Ville de Bruxelles :

34 projets → subsidiés à raison de :

- année 2006 : 914.620,00 euros : Cocof (Premier quinquennat/index de base)
- index 2016 : 1.052.466 euros : Cocof (troisième quinquennat)
- la totalité du budget est ventilé sur l'ensemble du contrat communal
- Gel du cofinancement de la Ville de Bruxelles depuis 2008.

ASSOCIATION	MONTANT	ACTION
AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	11.000,00	P1
AMORCE (L)	11.000,00	P1
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	24.000,00	P1-P2
ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	42.000,00	P1-P2
ATELIERS DU SOLEIL	27.000,00	P1-P2
ATELIERS POPULAIRES	43.000,00	P1
BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	40.000,00	P1
BRUXELLES ENSEIGNEMENT	92.500,00	P1
BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA CREATION	17.500,00	P4(B)
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	15.000,00	P1-P2
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	13.000,00	P2
CHOM'HIER- AID	14.000,00	P1-P2
COLOMBIER-CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	27.500,00	P1

CULTURES ET SANTE	11.000,00	P2
DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	15.000,00	P1
DOUBLE SENS	35.000,00	P1
ENTR'AIDE	13.200,00	P1
ENTRAIDE BRUXELLES	45.000,00	P1-P2
ENTR'AIDE DES MAROLLES	22.000,00	P2
EUREKA! AIDE ET SOUTIEN	11.000,00	P1
FORMOSA	15.000,00	P2
FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	15.000,00	P1
GRUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	50.000,00	P1
INTERPOLE	20.000,00	P1-P4(A)
JEUNESSE À BRUXELLES COORDINATION	102.766, 00	
JOSEPH SWINNEN	37.000,00	P1-P2
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	48.000,00	P2
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	23.000,00	P2
MAISON DES JEUNES L'AVENIR	27.000,00	P1
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	42.000,00	P1
MINI-ANNEESSENS	15.000,00	P1-P4(A)
PREVENTION JEUNES BRUXELLES	11.000,00	P1
PROGRES	16.000,00	P2
QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	39.000,00	P1-P4(B)
TEFO (CENTRE)	62.000,00	P1-P2
TOTAL	1.052.466 euros	

#### 4- PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

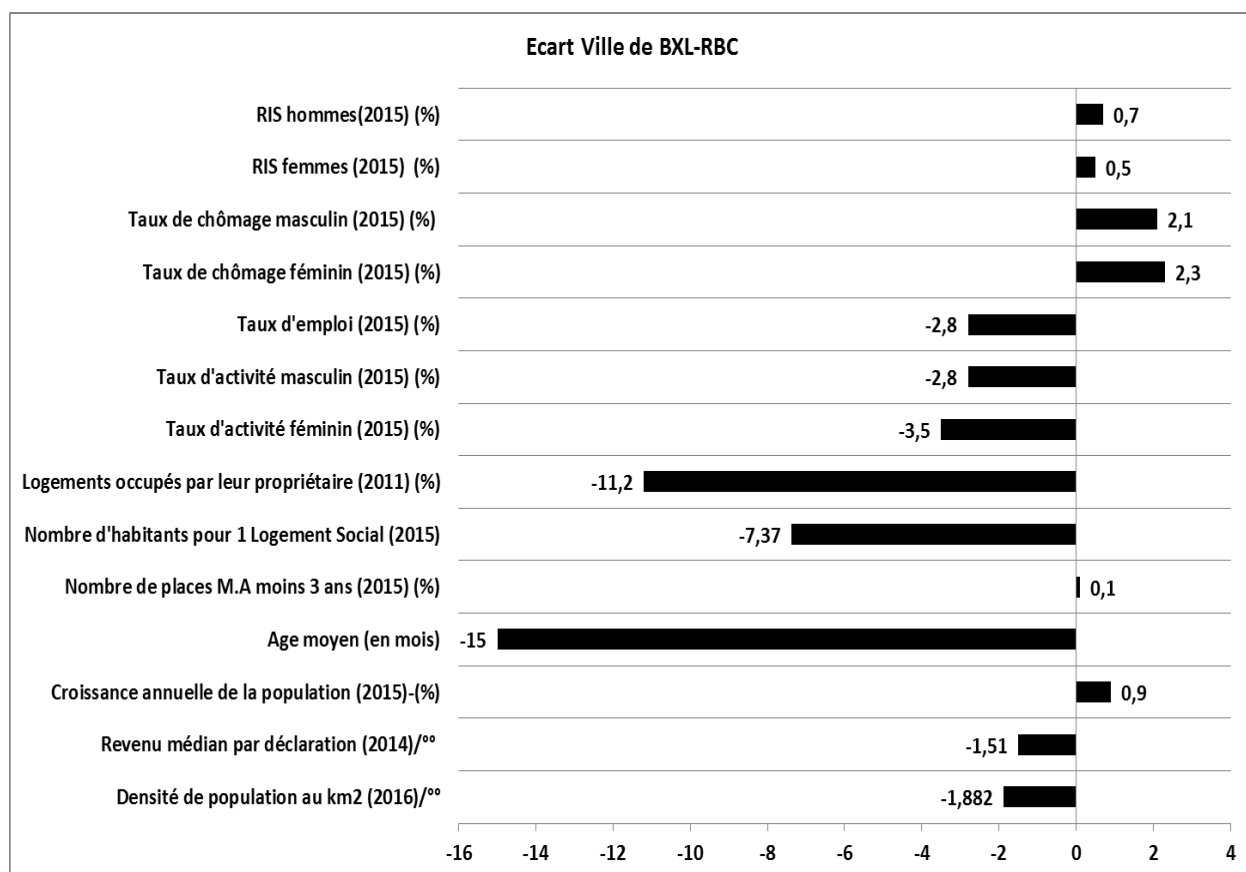
##### 4-1 Données communales actualisées<sup>3</sup>

	Nombre d'habitants (2016)	Densité de population au km <sup>2</sup> (2016)	Revenu médian par déclaration (2014)	Croissance annuelle de la population (2015)	Age moyen	Nombre de places M.A moins 3 ans (2015)	Nombre de logements sociaux (2015)	Nombre d'habitants pour 1 LS (2015)	Logements occupés par leur propriétaire (2011)	Taux d'activité féminin (2015)	Taux d'activité masculin (2015)	Taux de chômage féminin (2015)	Taux de chômage masculin (2015)	Taux d'emploi (2015)
<b>Ville de Bruxelles</b>	178552	5477,05	17534	1,70	36 ans, 1 mois	0,43	7891	22,62	26,50	52,40	64,20	24,10	22,70	45,10
<b>Région Bruxelloise</b>	1187890	7359,91	19044	0,80	37 ans, 4 mois	0,33	39607	29,99	37,70	55,90	67,00	21,80	20,60	47,90

Avec 178.552 habitants (2016), la Ville de Bruxelles est la commune la plus peuplée de la Région Bruxelloise. Cette population est jeune (36 ans de moyenne contre plus de 37 ans et 4 mois pour la RBC). Il y a moins de propriétaires (22% contre 30% en RBC) bien que la couverture en logements sociaux est plus importante (1 logement social pour 22 habitants contre 1 pour 30 habitants en moyenne en RBC). En ce qui concerne le marché du travail, les taux d'activité « homme » et « femme » sont inférieurs à la moyenne régionale (52% contre 55% pour les femmes, 64% contre 67% pour les femmes), les taux de chômage sont plus importants (24% contre 21% pour les femmes, 23% contre 21% pour les hommes), le taux d'emploi communal est inférieur à la moyenne régionale (45% contre 48% de moyenne en RBC). Enfin, le revenu médian communal est inférieur à la moyenne régionale (différentiel de 1510 euros).

<sup>3</sup> Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

#### 4-1-2 Écart des moyennes communales en face des moyennes régionales<sup>4</sup>



La comparaison des variables communales aux moyennes régionales vérifie le léger détachement de la commune vis-à-vis de la Région Bruxelloise (moyennes régionales) : densité de population plus importante (+1852 habitants au km<sup>2</sup>), revenu médian inférieur (1510 euros), jeunesse communale (15 mois d'écart en moyenne), moins de propriétaires (11%) et plus de logements sociaux (7 personnes en moins pour un logement social), taux d'activité plus bas (écart de 2,8%), taux de chômage plus élevé (respectivement : + 2,1% et 2,3%), enfin, davantage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (+0,5% pour les hommes, 0,7% pour les femmes).

<sup>4</sup> IBSA



4-2 Données par quartier : tableau global<sup>5</sup>

Territoire	Population											Marché du Travail			
	Densité de population (hab/km <sup>2</sup> ) (°/°): 2014	Part des moins de 3 ans dans la population totale (%): 2014	Âge moyen (année) : 2014	Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés (%): 2014	Part de l'Europe des 15 (hors Belgique) (%): 2014	Part des nouveaux états-membres de l'U.E. (entrées 2004-2007-2013) (%): 2014	Part des étrangers dans la population totale (%): 2014	Part de l'Afrique du Nord (%): 2014	Part de l'Afrique Subsaharienne(%): 2014	Taille moyenne des ménages privés (): 2014	Coefficient de vieillissement (%): 2014	Taux d'activité (%): 2012	Taux de chômage (%): 2012	Taux de chômage des jeunes (%): 2012	Part des chômeurs de longue durée dans les chômeurs (%): 2016
Anneessens	24016	5,95	32,70	10,76	11,13	3,53	37,08	12,07	5,82	2,29	26,53	59,87	35,74	49,53	61,68
Béguinage - Dixmude	17271	4,28	36,31	7,30	18,02	4,22	37,99	4,60	4,94	1,77	47,52	63,29	26,52	39,66	62,18
Haren	2598	3,87	34,48	13,01	6,62	2,26	15,92	1,90	1,82	2,90	31,07	74,71	15,56	30,18	60,98
Heembeek	7206	4,56	38,39	13,89	6,74	1,95	16,36	3,58	1,99	2,40	61,02	68,31	17,91	37,31	64,86
Marolles	19095	4,40	37,03	9,43	10,79	3,48	30,94	8,50	4,66	1,92	50,76	55,62	36,18	45,82	67,46
Martyrs	5519	4,43	36,27	7,61	20,36	4,77	43,16	2,62	5,39	1,66	52,31	61,71	18,14	*	64,78
Mutsaard	9585	3,94	40,72	13,22	8,35	5,37	20,19	1,92	1,94	2,16	86,70	73,70	15,80	32,08	59,75
Quartier Nord	11755	5,92	32,97	12,92	7,73	7,36	35,12	6,62	4,72	2,40	28,97	60,38	33,47	46,10	66,61
Sablon	5904	2,77	39,60	6,79	32,48	5,09	51,24	2,95	3,17	1,57	80,27	57,30	21,13	*	61,79
Vieux Laeken E.	17392	6,37	<b>31,94</b>	11,65	8,10	8,75	34,53	9,01	2,54	2,59	25,63	63,67	33,09	45,65	63,19
Vieux Laeken O.	16507	5,94	<b>32,36</b>	13,06	8,01	11,42	35,22	7,11	3,29	2,49	26,28	67,03	29,21	40,65	59,31
Moyenne régionale	7209	4,63	37,39	11,45	15,43	6,42	33,12	3,63	2,34	2,13	58,42	65,10	22,69	38,09	63,16

<sup>5</sup> Source : Coordination locale, à partir du Monitoring des quartiers de la Région Bruxelles-Capitale : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Territoire	Revenu et Marché du travail		Logement				Santé et proximité scolaire						
	Revenu médian des déclarations (€) : 2013	Taux d'emploi (Part de la population active occupée dans la population en âge de travailler) (%) : 2012	Part des logements sociaux (nombre de logements sociaux pour 100 ménages) (logt/100 ménages) : 2016	Part des logements occupés par le propriétaire (%) : 2001	Taux de mobilité résidentielle (%) : 2001-2006	Bilan migratoire résidentiel (%) : 2001-2006	Taux de mortalité standardisé (%)/ 2004	Part des enfants du quartier scolarisés en maternel à proximité de leur résidence (%) (2015-2016)	Part des enfants non Bruxellois inscrits dans une école maternelle du territoire(%) (2015-2016)	Part des enfants du quartier scolarisés en primaire à proximité de leur résidence (%) (2015-2016)	Part des enfants non Bruxellois inscrits dans une école primaire du territoire (%) (2015-2016)	Part des enfants du quartier scolarisés en secondaire à proximité de leur résidence (%) (2015-2016)	Part des enfants non Bruxellois inscrits dans une école secondaire du territoire (%) (2015-2016)
Anneessens	15241	38,17	5,56	19,97	85,79	4,56	1,71	77,60	2,53	74,53	2,14	38,93	13,22
Béguinage - Dixmude	17131	45,56	5,66	22,57	103,49	3,21	1,32	70,75	1,15	52,99	1,01	33,25	11,19
Haren	21227	62,41	4,98	71,22	66,02	18,88	1,03	76,54	25,37	78,59	21,29	36,77	42,13
Heembeek	19823	55,37	17,76	45,94	60,75	11,04	1,23	68,40	18,63	71,93	36,27	43,22	50,32
Marolles	13898	34,75	27,74	9,07	80,87	5,43	1,76	72,41	*	66,67	6,65	49,15	10,87
Martyrs	19305	49,73	16,16	9,98	108,55	21,98	1,80	48,78	3,33	49,54	7,59	45,26	13,89
Mutsaard	22768	60,47	2,66	50,30	68,06	-7,07	0,94	71,97	1,83	65,05	1,46	33,12	8,81
Quartier Nord	15236	39,70	18,72	28,32	75,91	2,76	1,11	73,86	2,69	64,29	3,07	44,37	8,70
Sablon	17678	43,00	4,99	15,84	108,48	0,90	1,33	58,00	18,47	48,84	20,34	2,73	21,91
Vieux Laeken E.	15693	42,17	3,96	38,92	76,09	3,43	1,00	72,22	2,48	61,93	3,29	38,19	14,65
Vieux Laeken O.	16417	47,08	4,16	37,90	86,35	9,97	1,29	56,98	0,19	48,64	2,20	29,32	9,59
Moyenne régionale	18941	49,24	7,26	41,45	64,19	*	1,01	68,54	8,70	63,84	12,05	34,06	20,38

4-2-2 Population : rapport de la moyenne des quartiers à la moyenne régionale : 2014  
(1=Moyenne régionale)<sup>6</sup>

Territoire	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	Part des moins de 3 ans dans la population totale	Âge moyen (année)	Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages	Part de l'Europe des 15 (hors Belgique)	Part des nouveaux états membres de l'U.E. (2004 à 2013)	Part de l'Afrique du Nord	Part de l'Afrique subsaharienne	Part des étrangers dans la population totale	Taille moyenne des ménages privés	Coefficient de vieillissement
Anneessens	3,33	1,28	0,87	0,93	0,72	0,54	3,23	2,49	1,12	1,07	0,45
Béguinage - Dixmude	2,40	0,92	0,97	0,63	1,16	0,65	1,23	2,11	1,14	0,83	0,81
Haren	0,36	0,84	0,92	1,14	0,42	0,35	0,51	0,78	0,48	1,36	0,53
Heembeek	0,99	0,98	1,02	1,21	0,43	0,30	0,96	0,85	0,49	1,13	1,04
Marolles	2,65	0,95	0,99	0,82	0,70	0,54	2,28	1,99	0,93	0,90	0,87
Martyrs	0,77	0,96	0,97	0,66	1,32	0,74	0,70	2,30	1,30	0,78	0,89
Mutsaard	1,32	0,85	1,08	1,15	0,54	0,83	0,51	0,83	0,61	1,01	1,48
Quartier Nord	1,63	1,28	0,88	1,13	0,50	1,15	1,77	2,01	1,06	1,13	0,50
Sablon	0,82	0,59	1,06	0,59	2,10	0,79	0,79	1,35	1,55	0,74	1,37
Vieux Laeken E.	2,41	1,38	0,85	1,01	0,52	1,36	2,41	1,08	1,04	1,22	0,44
Vieux Laeken O.	2,29	1,28	0,86	1,14	0,52	1,78	1,90	1,40	1,06	1,17	0,45

À l'échelle des quartiers et comparées à la moyenne régionale <sup>7</sup>(moyenne régionale = 1), les différences de cohésion sont nettement plus visibles. À titre d'exemple :

- Anneessens : forte densité de population (triple de la moyenne régionale), population jeune (moitié du coefficient de vieillissement régional/ âge moyen : 0,87), forte concentration des populations de l'Afrique du Nord et subsaharienne (3,23 et 2,49).

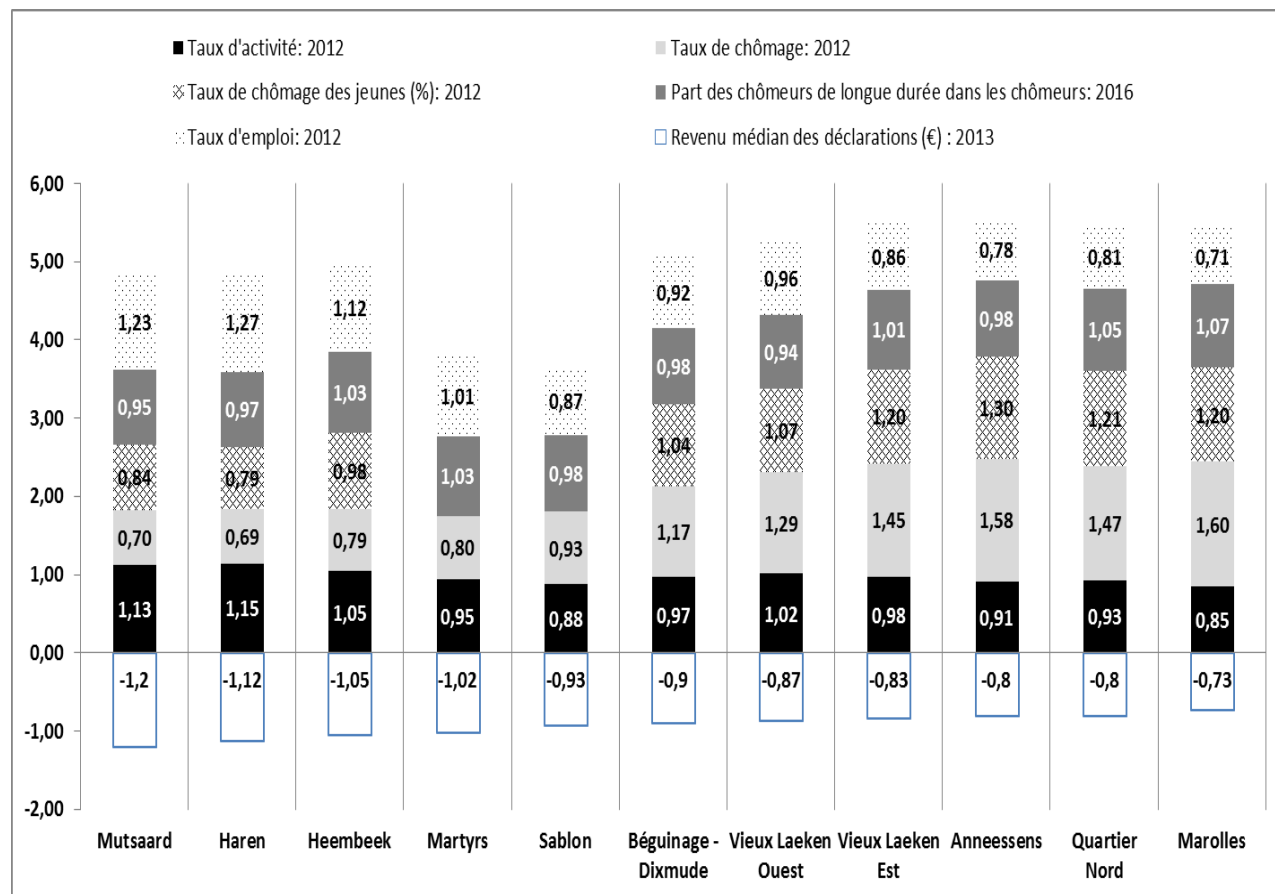
- Haren : densité de population faible (1/3 de la moyenne régionale), forte concentration des ménages monoparentaux (1,14), population jeune (coefficient de vieillissement : 0,53 ; âge moyen : 0,92) ; population étrangère moins présente dans le quartier (0,48) et taille moyenne des familles plus nombreuse (1,36).

<sup>6</sup> Moyenne RBC : Densité de population: 7209hab./km<sup>2</sup>; Part des moins de 3 ans : 4,63%, Age moyen : 37,39 ans ; Part des ménages monoparentaux : 11,45% ; Part de l'Europe des 15 : 15,43% ; Part des nouveaux États-Membres : 6,42%, Part de l'Afrique du Nord : 3,73% ; Part de l'Afrique Subsaharienne : 2,34% ; Part des étrangers : 33,12% ; Taille moyenne des ménages privés: 2,13 ; Coefficient de vieillissement : 58,42%

<sup>7</sup> Norme de référence en matière de cohésion sociale

- Sablon : densité de population faible (0,82), forte présence des populations issues de l'Europe des 15 (double de la moyenne régionale), population plus vieille (coefficient de vieillissement : 1,37 ; part des moins de 3 ans : 0,59).

#### 4-2-3 Marché du travail et revenus : rapport des quartiers à la moyenne régionale (1=Moyenne régionale)<sup>8</sup>

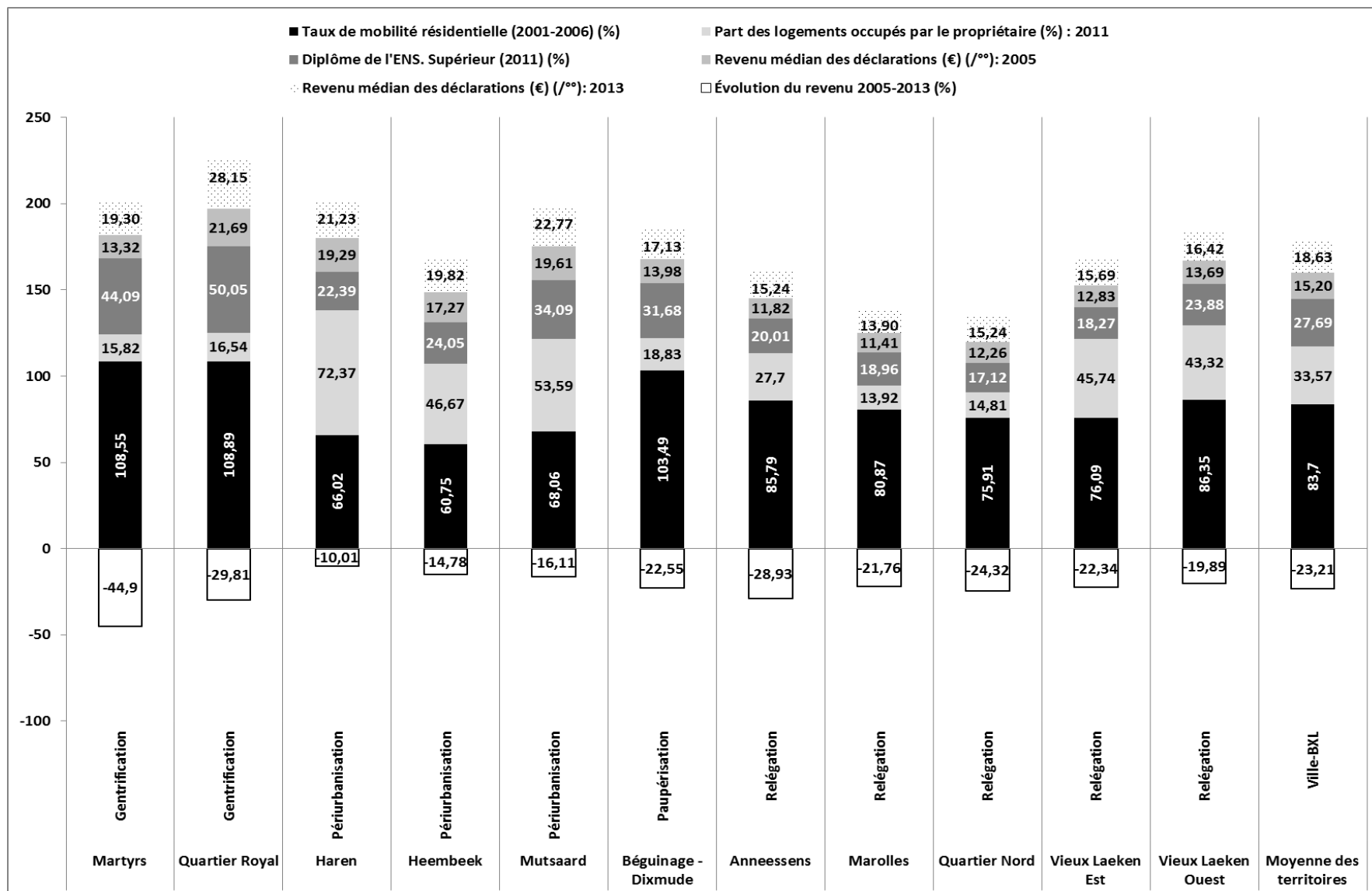


En ce qui concerne le marché du travail et les revenus, on constate que le revenu médian augmente simultanément avec le taux d'activité. À la première extrémité, les Marolles, quartier paupérisé (0,73 contre 0,85 de moyenne régionale) ; à la seconde, Mutsaard et ses indices au-dessus de la moyenne régionale (1,20 et 1,13). Le taux de chômage diminue avec l'augmentation du taux d'emploi (Marolles : taux de chômage de 1,60 pour un taux d'emploi de 0,71 ; Heembeek : taux de chômage de 0,79 pour un taux d'emploi de 1,12).

Avec des moyennes de 1,21 et 1,30 les quartiers Nord et Anneessens engrangent les plus fortes concentrations de chômeurs de longue durée. De même pour le taux de chômage des jeunes (1,21 et 1,30)

<sup>8</sup> Taux d'activité : 65,10%, taux de chômage : 22,69% ; taux de chômage des jeunes : 38,09% ; Part des chômeurs de longue durée : 63,16%, Taux d'emploi : 49,24% ; Revenu médian des déclarations : 49,24%

### 4-3 Morphologie urbaine : analyse comparée de 11 quartiers de la Ville de Bruxelles



Usant des idéaux-types, J. Donzelot<sup>9</sup> définit trois types urbains qu'il lie étroitement à des styles de vie :

- la *relégation urbaine* caractérisée par « l'entre-soi contraignant » (les individus n'ont pas choisi de vivre ensemble), une immobilité volontaire et un système scolaire en panne ;
- la *périurbanisation* caractérisée par « l'entre-soi protecteur », la privatisation des espaces communs et la recherche d'un régime de faveur à l'école ;
- la *gentrification* caractérisée par « l'entre-soi sélectif », un territoire ubiquiste à vocation globale et la scolarisation dans des espaces privés.

Les travaux de *l'école de Chicago* ont démontré dans les années 30 que la mobilité résidentielle est un facteur de « désorganisation »<sup>10</sup>. Les liens sociaux mis à mal par une interaction sociale friable et impermanente, les quartiers où règnent de forts taux de mobilité résidentielle basculent progressivement dans l'isolement et l'anomie sociale.

Enfin, en contexte bruxellois, les travaux de M. Van Criekingen attestent que : « *L'analyse du cas bruxellois mène à faire le constat d'un grignotage de quartiers populaires à la faveur de l'émergence de nouveaux territoires « branchés », appropriés par des jeunes adultes instruits, vivant seuls ou avec un(e) partenaire, qui disposent des ressources nécessaires à un établissement résidentiel autonome et privilégient des modes de vie (temporairement) dégagés des responsabilités familiales. L'insertion de ces jeunes ménages non familiaux dans l'espace urbain central, et le plus souvent de nature transitoire, se joue sur le marché locatif privé et est associée à un fort degré de mobilité résidentielle* »<sup>11</sup>

La corrélation entre la *part des logements occupés par le propriétaire, la mobilité résidentielle, le niveau d'instruction et l'évolution du revenu médian* sur huit années (2005-2013) permet alors de visualiser plus nettement la morphologie urbaine communale.

Avec une évolution du *revenu médian* de 44,9% et 29,81% entre 2005 et 2008 (moyenne régionale : 23,21%), un *taux de mobilité* de 108% (moyenne régionale : 83,7%), des *parts de diplômés de l'enseignement supérieur* de 44,09% et 50,05% (moyenne régionale : 27,69%) et des *taux d'occupation par le propriétaire* inférieurs à la moyenne régionale (15,82%, 16,54% contre 27,69% en RBC), les quartiers *Royal* et *Martyrs* présentent les caractéristiques des périmètres en voie de gentrification : marché locatif important, forte mobilité résidentielle, niveau d'instruction élevé et forte croissance du revenu médian.

Avec une évolution du revenu relativement stable ou en deçà de la moyenne régionale (10,01% contre 23,21% RBC), un *taux de mobilité résidentielle* inférieur à la moyenne régionale (66,02% contre 83,07%), un *taux de propriétaires* bien supérieur à la moyenne régionale (72,37% contre 33,57%), une

---

9 Donzelot J., *La Ville à trois vitesses*, 2004

10 - Grafmayer Y., Joseph I., *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Paris, 1984

11 Van Criekingen M., *Réurbanisation ou gentrification, Espace et société*, n° 134, 2008/3

part de *diplômés de l'enseignement supérieur* légèrement inférieur à la moyenne régionale (22,39% contre 27,69%) le quartier Haren est un exemple-type de la périurbanisation : les propriétaires y sont plus nombreux, déménagent moins et bénéficient d'un revenu stable.

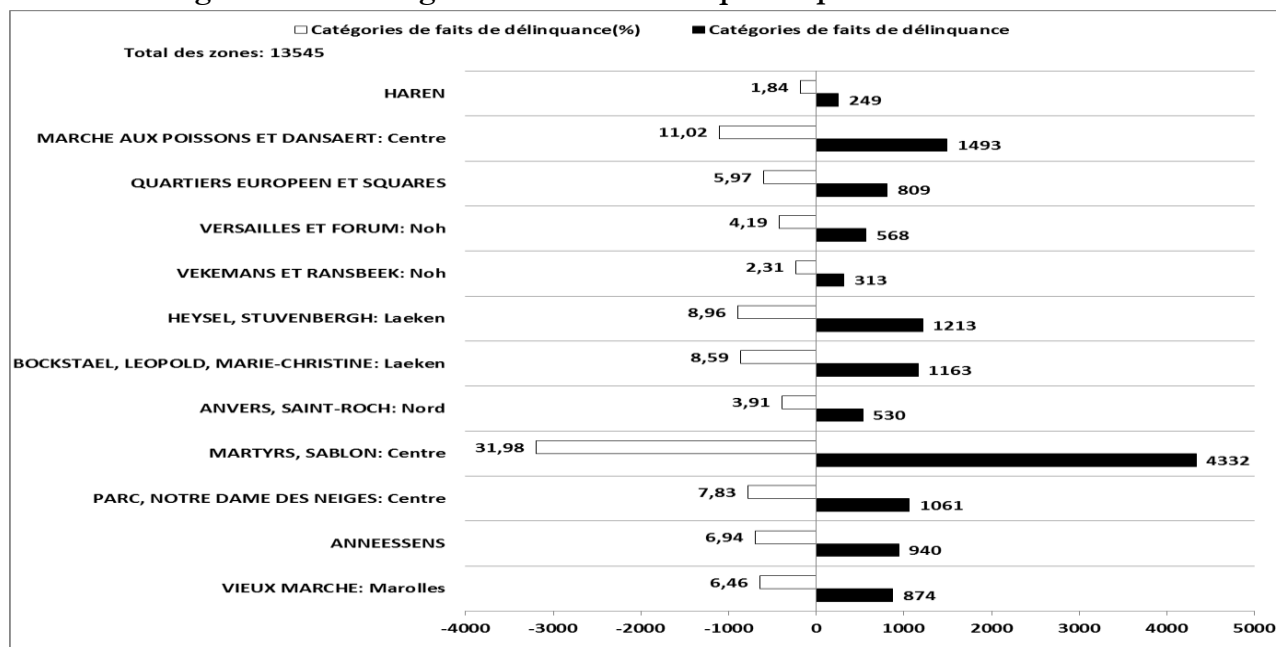
Avec une évolution du revenu légèrement inférieur à la moyenne régionale (21,76% contre 23,21%), *un taux de mobilité résidentielle* proche de la moyenne régionale (80,87% contre 83,7%), un *taux de propriétaires* très inférieur à la moyenne régionale (33,92% contre 33,57%) et *une part de diplômés de l'enseignement supérieur* en deçà de la moyenne régionale (11,41% contre 15,20%), le quartier des Marolles préfigure un cas typique de relégation urbaine : revenu croissant lentement, mobilité résidentielle, taux de propriété plus faibles en raison de la forte concentration du parc locatif social et niveau d'instruction plus bas. Soulignons que les quartiers Laeken Est et Ouest repris sous l'étiquette « relégation » dérogent quelque peu au modèle au regard de la concentration de propriétaires que concentrent ces périmètres urbains. Néanmoins, il suffit de se reporter sur les *taux de chômage*, la *part des populations étrangères* ou à *l'âge moyen* de ces deux quartiers pour renouer *volens nolens* avec le fait de relégation.

#### 4-4 Faits d'insécurité : répartition de 7 catégories de fait de délinquance par quartier (2014)<sup>12</sup>

Quartier	Coups et blessures	Vandalisme	Vol à la tire	Vol avec violence	Cambriolage	Vol dans voiture	Vol de voiture	Total
VIEUX MARCHÉ: Marolles	93	131	89	77	178	292	14	874
ANNEESSENS	75	113	122	150	160	292	28	940
PARC, NOTRE DAME DES NEIGES: Centre	64	127	244	106	159	350	11	1061
MARTYRS, SABLON: Centre	491	436	1886	468	395	618	38	4332
ANVERS, SAINT-ROCH: Nord	49	109	34	53	134	131	20	530
BOCKSTAEL, LEOPOLD, MARIE-CHRISTINE: Laeken	144	203	103	121	261	290	41	1163
HEYSEL, STUVENBERGH: Laeken	91	193	115	141	262	383	28	1213
VEKEMANS ET RANSBEEK: Noh	24	69	3	14	144	48	11	313
VERSAILLES ET FORUM: Noh	42	107	20	56	215	99	29	568
QUARTIERS EUROPEEN ET SQUARES	32	97	81	40	275	259	25	809
MARCHÉ AUX POISSONS ET DANSAERT: Centre	119	209	164	194	284	478	45	1493
HAREN	15	36	2	7	125	64	0	249

<sup>12</sup> Diagnostic Local de Sécurité, Bravo, 2015

#### 4-4-1 Volume global des 7 catégories de fait de délinquance par division sectorielle : 2014



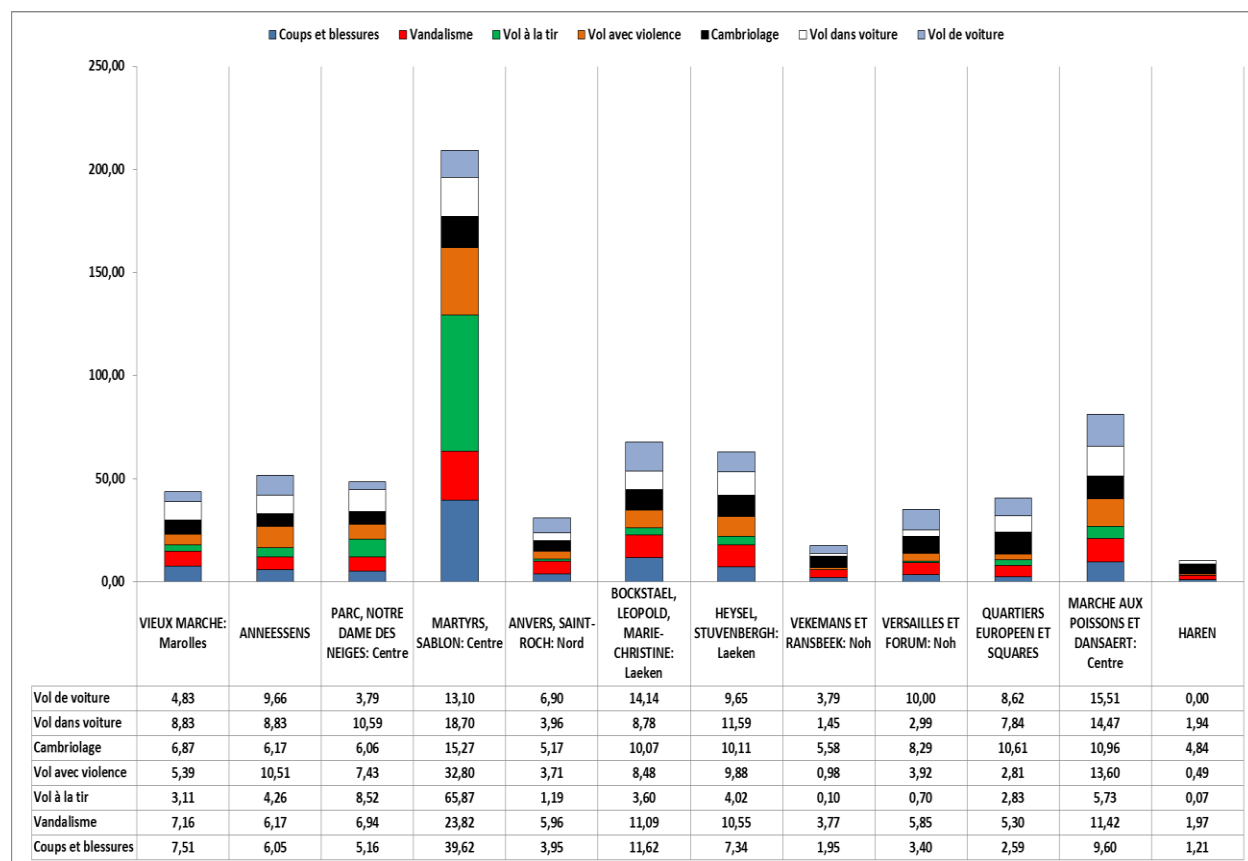
Les données de la police (12 divisions sectorielles de la Ville de Bruxelles) attestent de la nette concentration de sept catégories de faits de délinquance au centre-ville (5825 faits commis dans les secteurs *Martyrs-Sablon*, *Marché aux poissons-Dansaert*), soit un peu moins de la moitié des faits de délinquance commis sur ces deux périmètres urbains centraux (43,9%).

Les lotissements pavillonnaires (*Haren*, *Vekemans et Ransbeek*) semblent plus épargnés par les faits de délinquance (562 faits commis en 2014, 4,15% de l'effectif global). Divisions plus excentrées et résidentielles, elles attirent moins les délinquants.

Enfin, les quartiers populaires (*Marolles*, *Anneessens*, *Anvers-Saint-Roch*, *Bockstael-Leopold-Marie-Christine*) concentrent des valeurs intermédiaires en matière de faits de délinquance (3507 faits de délinquance commis sur ces quatre divisions sectorielles : 26,27% de l'effectif global).



#### 4-4-2 Répartition des 7 catégories de fait de délinquance selon le volume global de faits commis pour chaque catégorie (%) : 2014



Sous l'angle des 7 catégories de faits de délinquance retenues, on constate, sans surprise, que la division *Martyrs-Sablon* abrite les pourcentages les plus élevés en matière de faits de délinquance enregistrés, toutes catégories confondues, à l'exception des vols de voiture, plus répandus sur la division *Bockstael-Leopold, Marie-Christine* (14, 14% de l'effectif global). Ainsi, 65,87% des vols à la tire, 39,62% des coups et blessures, et 32,80% des vols avec violence ont été commis dans la deuxième division policière : *Martyrs-Sablon*). Quartiers touristiques et largement aménagés de commerces, le centre-ville est la première cible du banditisme.

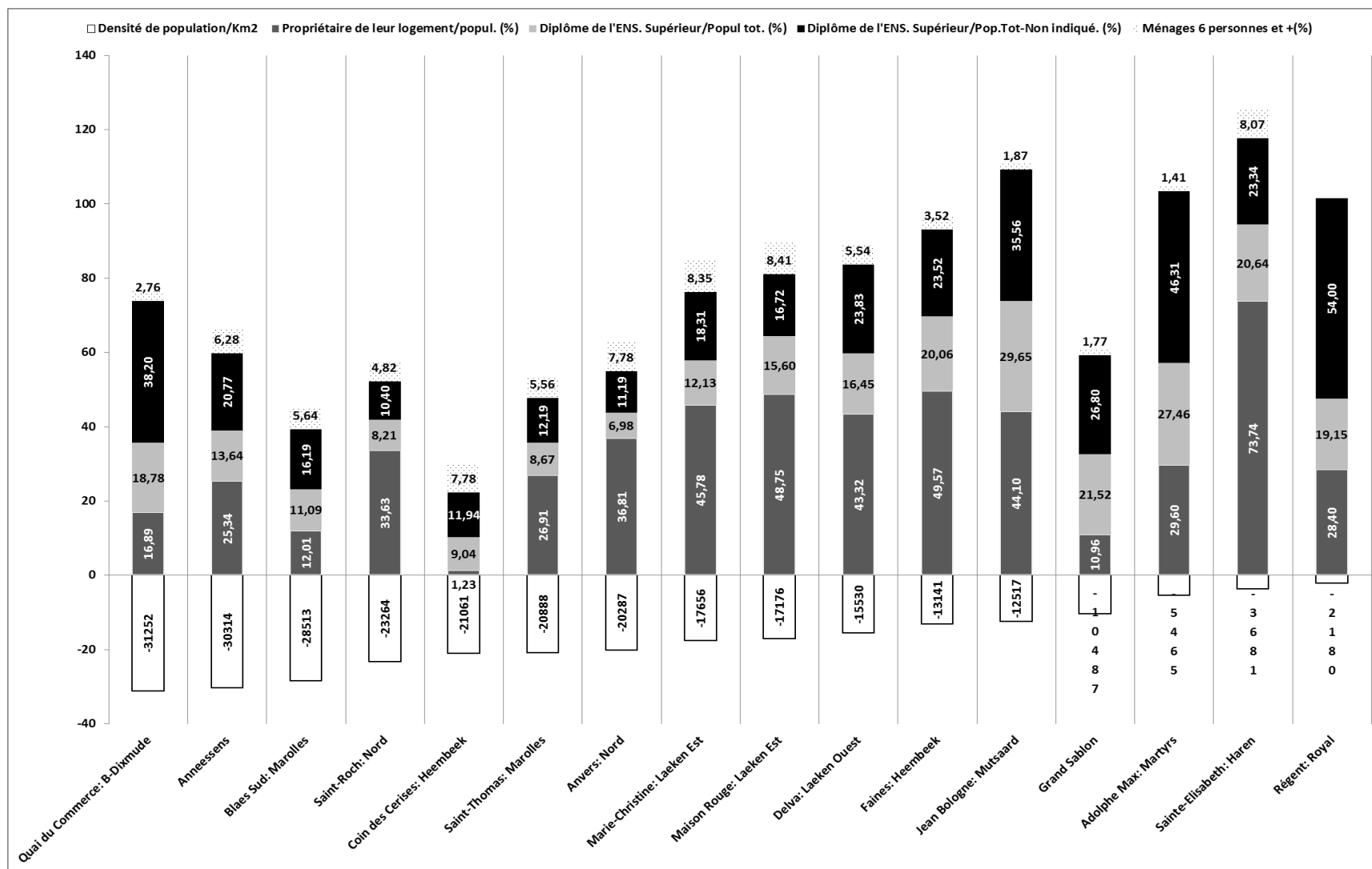
Avec moins de 2% de faits de délinquance enregistrés, toutes catégories confondues (à l'exception des cambriolages), la division policière *Haren* semble la plus sécurisée. Soulignons qu'en 2014, aucun vol de voiture n'a été constaté dans ce quartier tandis que les cambriolages y sont largement plus répandus (4,84% de l'effectif global).

La division *Anneessens* qui concentre une forte densité de population précaire abrite des niveaux de délinquance par catégorie situés entre 4 et 10%. Juste derrière la deuxième division (*Martyrs-Sablon*) c'est sur *Anneessens* néanmoins que sont commis largement les vols avec violence (10,51%).

Contrairement à une idée reçue, le fait de délinquance ne sévit pas systématiquement dans les périmètres relégués de la commune bien que le sentiment d'insécurité à l'endroit des quartiers populaires dépasse parfois l'entendement. Ainsi, avec 1 à 7% de faits de délinquance commis sur *Anvers-Saint-Roch*, la septième division située à la périphérie du centre-ville se singularise par son niveau criminalité inférieur à celui des quartiers *Européen* et *Versailles* (Noh).

Soulignons enfin, que le *cambriolage* est typique des lotissements pavillonnaires, que le *vol à la tire*, *vol avec violence*, *coups et blessures* sont largement répandus au centre-ville et que le *vol de voiture*, le *vandalisme* sont particuliers des quartiers populaires, toute chose égale par ailleurs.

4-5 Variables sociodémographiques par secteur statistique<sup>13</sup> : densité de population, diplôme de l'enseignement supérieur, taux de propriétaire et ménage de plus de 6 personnes : 2011



<sup>13</sup> Source données : CENSUS/ Direction Générale des Statistiques

À l'échelle des « secteurs statistiques » les écarts de cohésion et d'incohésion sont encore plus manifestes<sup>14</sup>. 16 secteurs de la Ville de Bruxelles ont été comparés selon 4 variables sociodémographiques

- **Densité de population** : les secteurs statistiques qui abritent des logements sociaux (*Quai du Commerce, Anneessens, Blaes Sud, Saint-Roch, Coin des Cerises, Saint-Thomas, Anvers*) ont une densité de population très supérieure à la moyenne communale (7359 hab. /km<sup>2</sup> : 2016). À titre d'exemple, la densité de population du secteur *Quai du Commerce* (31252 hab. /km<sup>2</sup>) est quatre fois plus forte que la moyenne régionale et 14 fois plus importante que celle du secteur *Régent* (2180 hab. /km<sup>2</sup>).

- **Ménage de 6 personnes et +** : la concentration des familles nombreuses va de pair avec les fortes densités de population (7,78% : *Anvers et Coin des Cerises*, 6,28% : *Anneessens*, 8,35% : *Marie-Christine*, 8,41% : *Maison Rouge*, moyenne régionale : 2,91%). Paradoxalement, le secteur *Sainte-Elisabeth* concentre une forte densité de familles nombreuses (8,07%) pour l'une des plus faibles densités de population communale (3681 hab. /km<sup>2</sup>). Ce fait ne peut s'expliquer que par la structure « bipolaire » du quartier où des familles nombreuses propriétaires de leur logement côtoient une forte concentration de ménages isolés (51,52% de ménages de 2 personnes au plus). Le secteur *Quai du commerce* est l'exemple inverse : forte densité de population (6 x la moyenne régionale) et faible concentration de familles nombreuses (2,76%). Ce fait s'explique par une surreprésentation des ménages isolés dans le quartier (73,34% de la population globale). Enfin, avec 1,41% et 1,77% de moyenne, les secteurs *Grand-Sablon* et *Martyrs* abritent le moins de familles nombreuses. Là encore, forte concentration de ménages isolés.

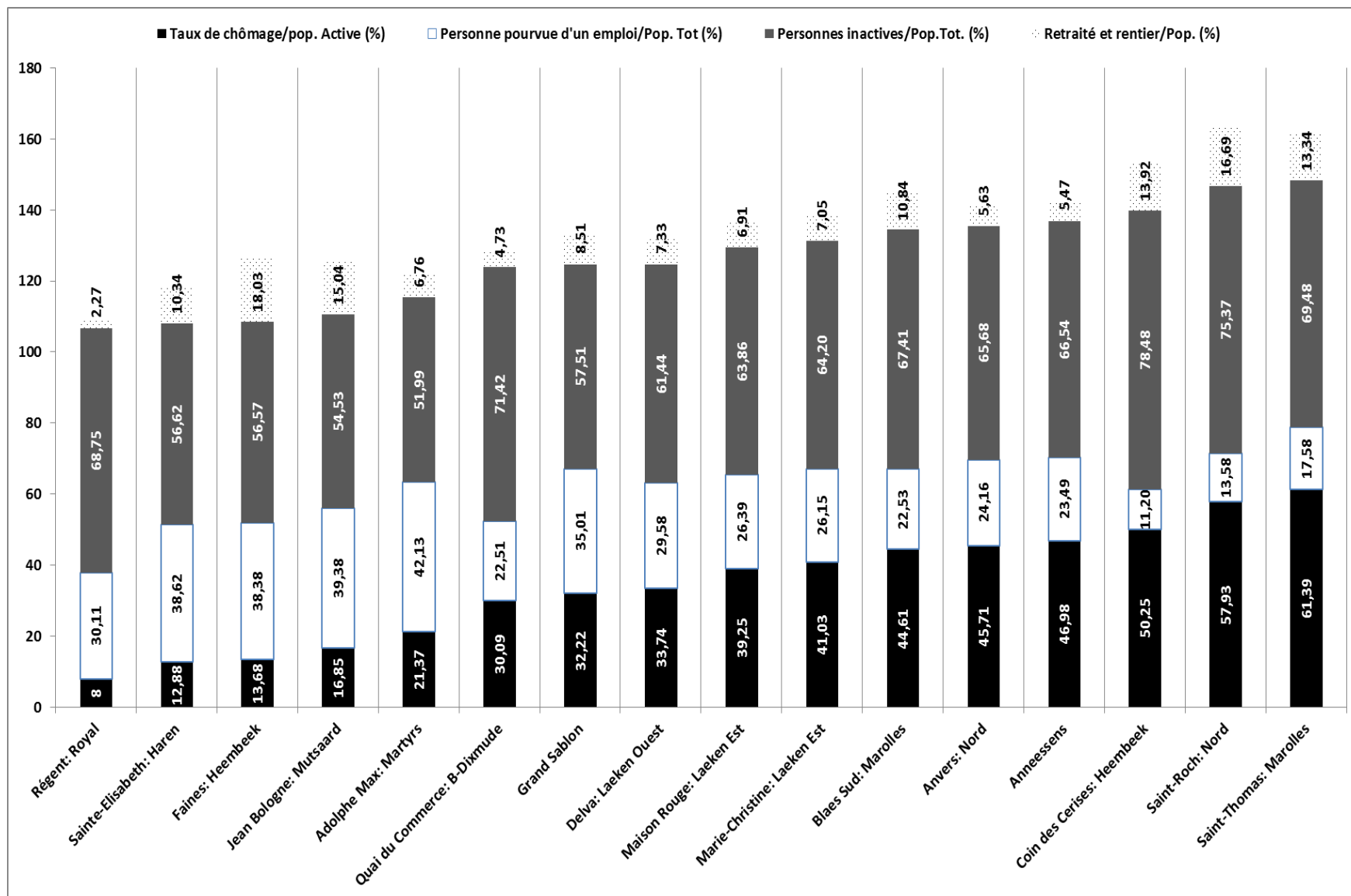
- **Propriétaire de leur logement** : Avec 1,23% le secteur *Coin des Cerises* (Heembeek) abrite la plus faible part de propriétaires des secteurs statistiques sélectionnés. Contraste éloquent avec le secteur *Sainte-Elisabeth* abritant plus de 73,74% de propriétaires de leur logement dans des lotissements pavillonnaires. L'accès à la propriété est généralement plus faible dans les quartiers de logements sociaux bien que les secteurs *Anvers* et *Delva* abritent davantage de propriétaires (36,91% et 43,32%). De même pour les secteurs *Marie-Christine* et *Maison-Rouge* refuge des populations précaires bien que propriétaires d'un logement plus 'vétuste' (45,78%, 48,75%).

- **Diplômés de l'enseignement supérieur** : si l'on se réfère aux données indiquées (effectif global – les données non indiquées), on constate que les secteurs *Royal, Martyrs* et *Quai du commerce* abritent les plus forts taux de diplômés de l'enseignement supérieur (54%, 46,31% et 38,20% contre 34,26% de moyenne régionale). Ces secteurs recoupent les quartiers répertoriés comme « gentrifiés ». Sans surprise, les zones de logements sociaux concentrent peu de diplômés de l'enseignement supérieur (*Coin des Cerises* : 10,40% ; *Saint-Roch* : 11,94% ; *Saint-Thomas* : 12,19% ; *Blaes sud* : 16,19%...). Soulignons que le secteur *Anneessens* relativement précaire, abrite 20,77% de diplômés de l'enseignement supérieur.

---

<sup>14</sup> Moyenne RBC : Densité de population : 5477 hab. /km<sup>2</sup> (2014); propriétaire de son logement : 42,17% (2011); Diplômés de l'enseignement supérieur (Pop. Tot - non indiqué) : 34,26% (2011), Ménages de 6 personnes et + : 2,91 (2011).

#### 4-5-1 Variables sociodémographiques par secteur statistique : marché du travail (2011)



En ce qui concerne le marché du travail(2011)<sup>15</sup>

- **Taux de chômage** : les écarts entre secteurs statistiques sont manifestes. À l'égal des constats précédents, les zones de logements sociaux concentrent plus de chômeurs (*Blaes sud* : 44,61%, *Anvers* : 45,71%, *Anneessens* : 46,98% ; *Coin des cerises* : 50,25% ; *Saint-Roch* : 57,93% et *Saint-Thomas* : 61,39%). À titre d'effet de contraste, à moins d'un kilomètre de distance, la Ville de Bruxelles recueille sur un même territoire les secteurs *Saint-Thomas* (Marolles) et *Régent* (Quartier Royal). Le taux de chômage dans premier secteur est de 61,39%, le second, 8% soit, un différentiel de 53,99% entre les deux secteurs et un taux de chômage régional presque quadruplé à *Saint-Thomas*. Les taux de chômage inférieurs à la moyenne régionale relèvent des secteurs gentrifiés ou de forte concentration de lotissements pavillonnaires (*Jean de Bologne* : 16,85% ; *Faines* : 13,68% ; *Sainte-Elisabeth* : 12,88% et *Régent* : 8%).

- **Personnes pourvues d'un emploi** : la corrélation entre le taux d'emploi et le taux de chômage est significative. En général, les taux d'emploi les plus bas rencontrent les taux de chômage les plus hauts (*Coin des cerises* : 11,20% ; *Saint-Roch* : 13,58% ; *Saint-Thomas* : 17,58% contre 32,58% de moyenne régionale). Les taux d'emploi les plus hauts sont typiques des lotissements pavillonnaires qui concentrent les ménages actifs, dotés de revenus stables (*Jean Bologne*, *Faines* et *Sainte-Elisabeth* : 39,38% ; 38,38% ; 38,62%). Le secteur *Martyrs* (gentrification) se détache par le taux d'emploi le plus élevé de l'effectif (42,13%).

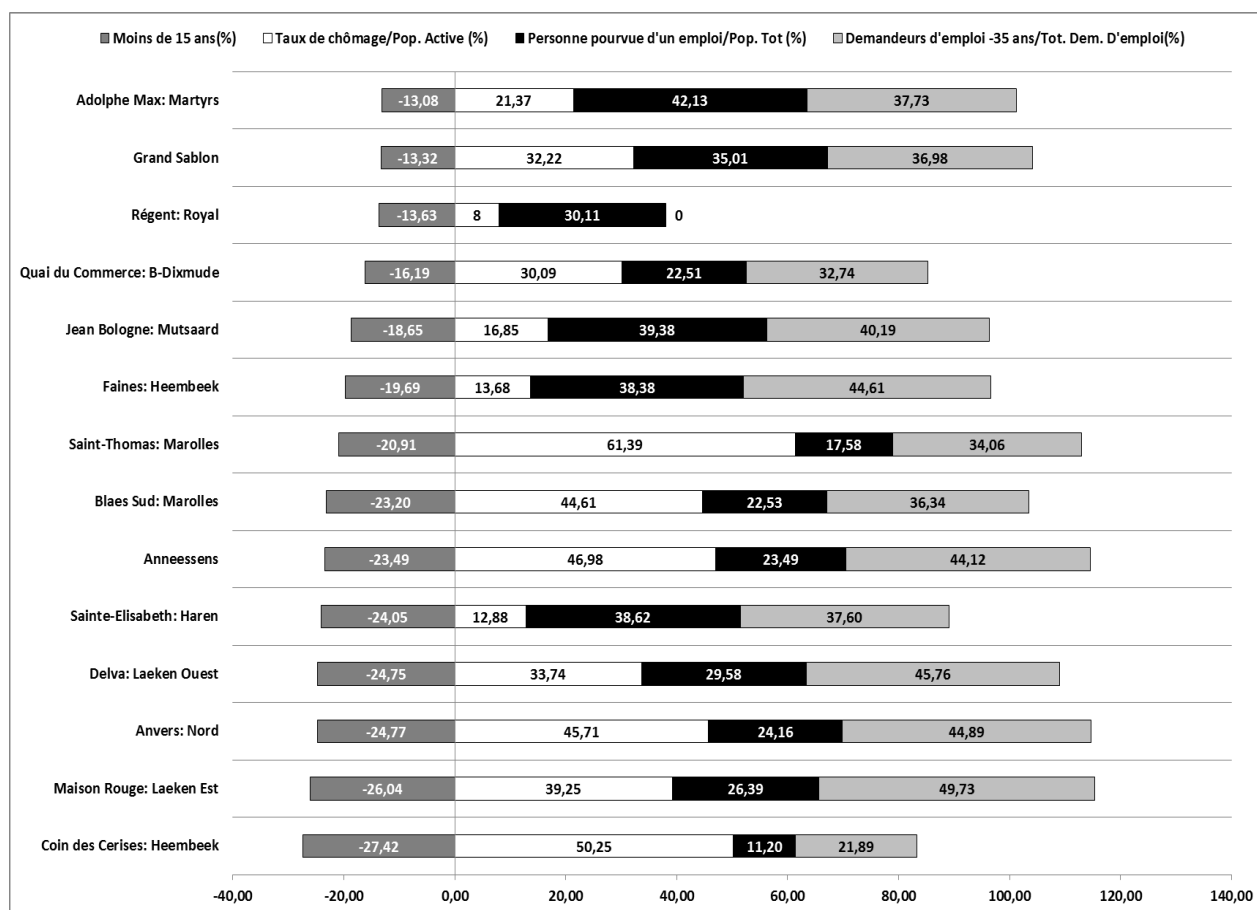
- **Personnes inactives** : par convention, les inactifs regroupent les enfants, étudiants, personnes au foyer, retraités et rentiers ; à l'opposé des actifs : chômeurs et travailleurs. Le taux d'inactivité régionale est de 60,95%. L'ensemble des secteurs populaires surpassent le taux régional d'inactivité (*Delva*; *Maison Rouge* ; *Marie-Christine* ; *Blaes sud*, *Anvers*, *Anneessens*, *Coin des cerises* et *Saint-thomas* tous au-dessus de 60%). 78,48% de la population qui résident dans le secteur *Coin des cerises* sont des inactifs. La gentrification est généralement l'expression d'un taux d'inactivité inférieur à la moyenne régionale (*Adolphe Max* : 51,99% contre 60,95 de moyenne régionale). Exception à la règle, le secteur *Régent* caractérisé par un taux d'emploi proche de la moyenne régionale (30,11% contre 32,58%) et un taux d'inactivité relativement important (68,75%). Ce fait s'explique par la surreprésentation des personnes au foyer dans ce secteur (46,59%). Les lotissements pavillonnaires ont des taux d'inactivité légèrement inférieurs à la moyenne régionale (de 54 à 57% : *Sainte-Elisabeth*, *Faines*, *Jean de Bologne*).

- **Retraités et rentiers** : sans surprise, les lotissements pavillonnaires concentrent davantage de retraités (*Faines*, *Jean de Bologne* : 18,03%, 15,04% contre 12,95% de moyenne régionale). Plus surprenant est la bipolarité qui règne entre les secteurs de logements sociaux, avec d'un côté les secteurs à forte concentration de retraités (*Coin des cerises*, *Saint-Roch*, *Saint-thomas*, tous au-dessus de la moyenne régionale) ; de l'autre, les secteurs jeunes (*Anneessens* : 5,47% ; *Anvers* : 5,63% ; *Delva* : 7,33%). Les secteurs gentrifiés concentrent moins de retraités (*Régent* : 2,27% ; *Martyrs* : 6,76%)

---

<sup>15</sup> Moyenne RBC : Taux de chômage : 16,56%, Personne pourvue d'un emploi : 32,58%, Personnes inactives : 60,95%, Retraités et rentiers : 12,95%

#### 4-5-2 Jeunesse et marché du travail (2011): moins de 15 ans dans la population, taux de chômage rapporté à la population active, personne pourvue d'un emploi et demandeurs d'emploi de moins de 35 ans par secteur statistique (2011)<sup>16</sup>



La corrélation entre le taux de chômage et la présence des moins de 15 ans est significative. Les secteurs qui concentrent des pourcentages de moins de 15 ans au-dessus de la moyenne régionale (19,07%) sont ceux où les taux de chômage sont les plus importants (*Coin des cerises* : 27,42% de moins de 15 ans pour un taux de chômage de 50,25% ; *Maison Rouge* : 26,04% pour 39,25% ; *Anvers* 24,77% pour 45,71% ; *Delva* : 24,75 pour 33,75% ; *Anneessens* : 23,49% pour 46,98% ; *Blaes sud* : 23,20 pour 44,61% et *Saint-thomas* : 20,91% pour 61,39%). Seule exception à la règle, le secteur *Sainte-Elisabeth* abritant une forte concentration de moins de 15 ans pour un taux de chômage inférieur à la moyenne régionale (12,88% contre 16,56%). Ce fait s'explique par la spécificité démographique du quartier : *forte concentration de familles nombreuses au côté de ménages isolés et actifs sur le marché du travail*.

En ce qui concerne la relation entre les demandeurs d'emploi de moins de 35 ans et les personnes pourvues d'un emploi, la corrélation est la même : plus un secteur statistique concentre des personnes dotées d'un emploi, plus l'effectif des demandeurs d'emploi de moins de 35 ans se tasse.

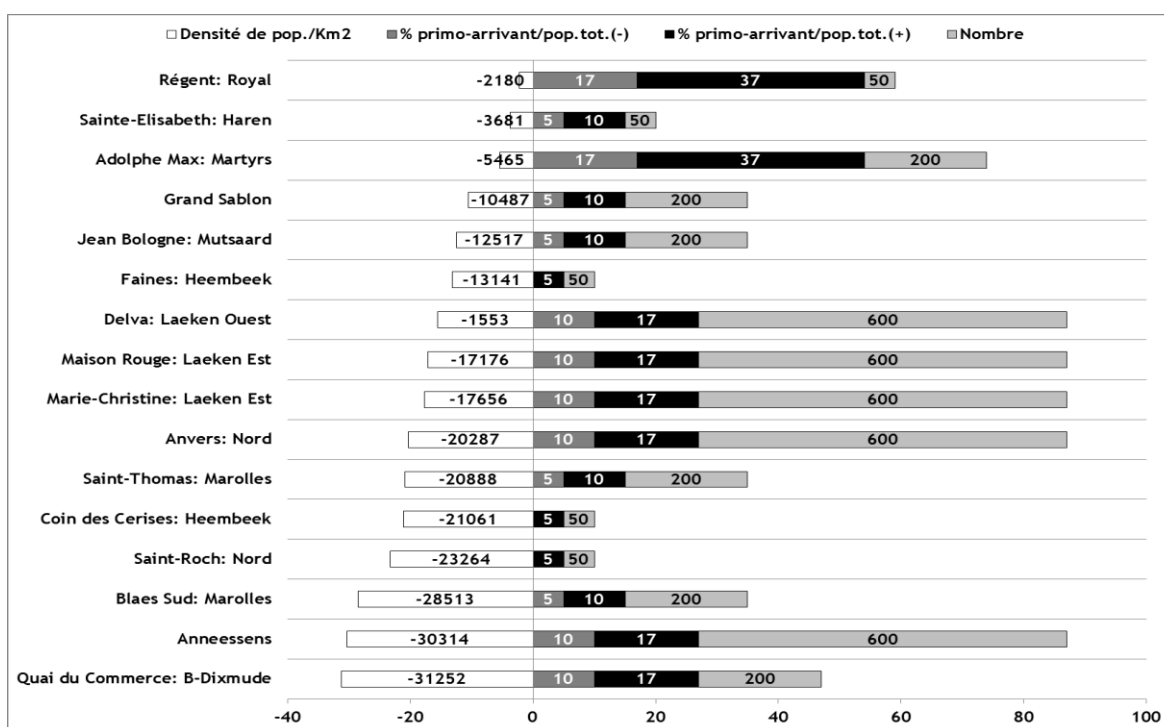
<sup>16</sup> Moyenne RBC : Taux de chômage : 16,56%, Personne pourvue d'un emploi : 32,56%, Moins de 15 ans : 19,07% et demandeurs d'emploi de moins de 35 ans : 40,95%

À titre d'exemple : les secteurs *Maison Rouge*, *Delva* et *Anvers* abritent des parts de demandeurs d'emploi de – de 35 ans supérieures à la moyenne régionale pour des niveaux d'emploi inférieurs à la moyenne régionale (44,73%, 44,89%, 45,76% de demandeurs d'emploi de moins de 35 ans pour 26,39%, 24,16%, 29,58% de personnes pourvues d'un emploi dans le quartier). Seule exception à la règle et pas la moindre, le secteur *Coin des Cerises* remarquable par son niveau d'emploi très inférieur à la moyenne régionale (11,20% contre 32,58% de moyenne régionale) et concentrant peu de demandeurs d'emploi de moins de 35 ans (21,49% contre 40,95% de moyenne régionale). Un tel fait s'explique sans doute par *la part importante des allocataires sociaux dans l'effectif de moins de 35 ans*.

Les lotissements pavillonnaires caractérisés par des taux d'emploi supérieurs à la moyenne régionale concentrent moins de demandeurs d'emploi de moins de 35 ans (*Jean de Bologne*, *Princesse-Elisabeth* : 39,38% pour 40,19% de moins de 35 ans et 38,62% pour 37,60%). Enfin, *Adolphe-Max*, secteur en voie de gentrification va dans le même sens que les constats tenus sur les lotissements pavillonnaires (42,13% pour 37,73% de demandeurs d'emploi de moins de 35 ans).

En conclusion, attendu la forte corrélation qui existe entre l'accès à l'emploi, le taux de chômage et l'espace résidentiel, **la concentration de la jeunesse semble un indice de paupérisation des quartiers**.

#### 4-5-3 Primo-arrivants : nombre et part des primo-arrivants par secteur statistique (2013)<sup>17</sup>



<sup>17</sup> Tableau réalisé par la coordination locale à partir de : Etat des lieux de la présence des primo-arrivants à Bruxelles et en Wallonie, Cracs, 2013



4-5-6 % primo-arrivants selon la nationalité à la migration (Union Européenne/Pays tiers : 2013)

Secteur Statistique	Densité de pop. /Km2	% primo-arrivants (U.E.) -	% primo-arrivants (U.E.) +	% primo-arrivants (Non U.E.) -	% primo-arrivants (Non U.E.) +
Quai du Commerce: B-Dixmude	31252	0	5	17	36
Anneessens	30314	0	5	10	17
Blaes Sud: Marolles	28513	0	5	5	10
Saint-Roch: Nord	23264	0	5	10	17
Coin des Cerises: Heembeek	21061	0	5	0	5
Saint-Thomas: Marolles	20888	0	5	5	10
Anvers: Nord	20287	5	10	10	17
Marie-Christine: Laeken Est	17656	0	5	5	10
Maison Rouge: Laeken Est	17176	0	5	5	10
Delva: Laeken Ouest	15530	5	10	5	10
Faines: Heembeek	13141	0	5	0	5
Jean Bologne: Mutsaard	12517	0	5	0	5
Grand Sablon	10487	10	17	5	10
Adolphe Max: Martyrs	5465	5	10	10	17
Sainte-Elisabeth: Haren	3681	0	5	10	17
Régent: Royal	2118	10	17	17	36

- En ce qui concerne les primo-arrivants<sup>18</sup>, les plus gros de leurs contingents résident dans les quartiers relégués de la commune qui entassent jusqu'à 600 primo-arrivants (*Anneessens, Anvers, Marie-Christine, Maison-Rouge*). Ils sont moins présents dans les zones de lotissements pavillonnaires de la périphérie (moins de 50 primo-arrivants dans les secteurs : *Coin des cerises, Faines, Sainte-Elisabeth*).

- Lorsqu'on reporte le nombre de primo-arrivants à la densité de population par secteur statistique, les chiffres prennent une autre allure compte tenu de la faible densité de population de certains secteurs statistiques (ex : *Delva* : 7617 habitants, *Régent* : 176 habitants). Ainsi, la part des primo-arrivants qui résident dans les secteurs *Régent* et *Adolphe-Max* peut atteindre 37% de la population totale tandis qu'en nombre absolu, ils ne somment qu'entre 50 et 200 individus.

- Enfin, la distribution spatiale des primo-arrivants selon *la nationalité à la migration* définit également des typicalités. Les primo-arrivants en provenance d'un état-membre de l'Union Européenne sont davantage concentrés dans les secteurs *Grand-Sablon* et *Régent* (jusqu'à 17% de la population globale). Ceux en provenance d'un pays tiers résident davantage dans les secteurs : *Quai du commerce,*

<sup>18</sup> Moins de 3 ans sur le territoire bruxellois

*Anneessens, Saint-Roch, Anvers, Adolphe-Max et Régent* (de 10 à 36% de la population globale). Soulignons que les secteurs *Régent* et *Grand Sablon* attirent simultanément *des primo-arrivants venus des États-membres européens et des pays tiers*. Il faut voir dans ce phénomène une prédilection pour le centre-ville à l'endroit des primo-arrivants (proximité de l'équipement social, réseau de communication, affaires...). Par ailleurs, bien que reprise sous la catégorie « pays tiers », soulignons que les secteurs *Grand et Petit Sablon* abritent une forte concentration de primo-arrivants venus d'Amérique du Nord.

En conclusion, les plus gros contingents de primo-arrivants précaires s'entassent dans les secteurs relégués et densément peuplés de la commune (jusqu'à 600 primo-arrivants). Les secteurs centraux et gentrifiés abritent une forte concentration des primo-arrivants moins précaires et plus cosmopolites. La périphérie pavillonnaire n'est pas un lieu d'élection pour les primo-arrivants.

### 5-1 INTRODCUTION : LA COHESION SOCIALE

**5-1-1 CADRE LEGAL:** Décret du 13 mai 2004  
Fusion entre PIC/ Eté Jeunes

### 5-1-2 LA COHESION SOCIALE : DEFINITION DU DECRET

La cohésion sociale définit un « *ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus, quelle que soit leur origine nationale ou ethnique, leur appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, leur statut social, leur niveau socio-économique, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur santé, l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu* »<sup>19</sup>

### 5-1-3 LES PRIORITES THEMATIQUES QUINQUENNALES

Pour rappel, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires ainsi que les modalités minimales de mise en œuvre des actions qui les sous-tendent pour le quinquennat 2016-2020 :

**PRIORITE 1 :** le soutien et l'accompagnement à la scolarité

**PRIORITE 2 :** l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

**PRIORITE 3 :** la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action:

- A. les permanences socio-juridiques
- B. les modules d'initiation à la vie citoyenne

**PRIORITE 4 :** le « vivre ensemble ». Elle se décline en 2 types d'action:

- A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle
- B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

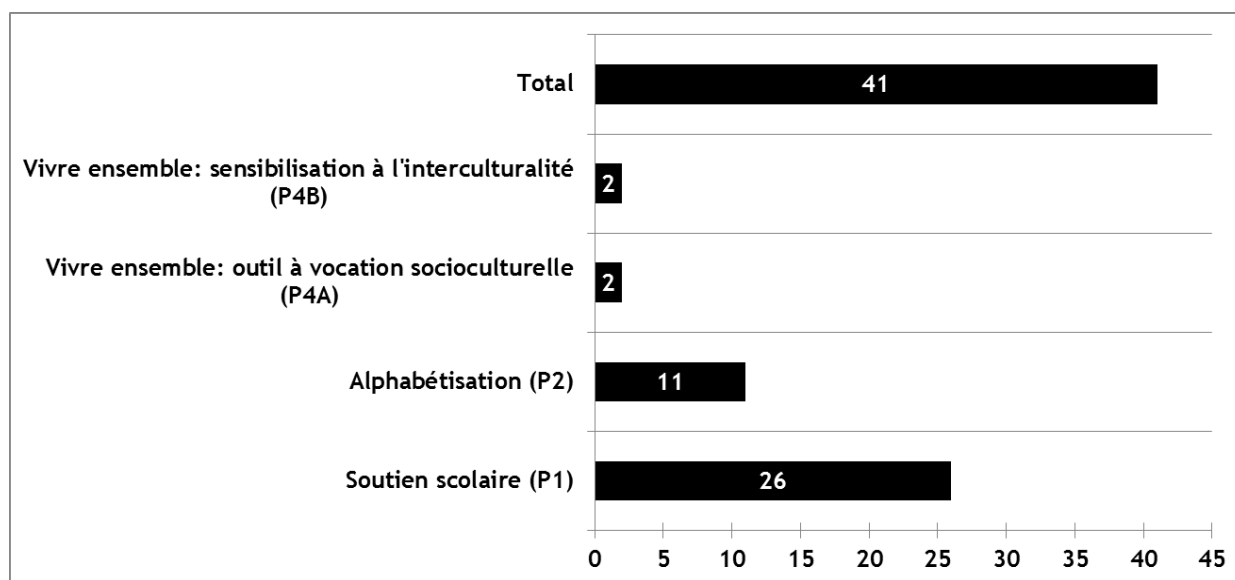
### 5-1-4 DUREE DE PROGRAMMATION

Projets sélectionnés et exécutés durant une période quinquennale: 2016-2020.

---

<sup>19</sup> Décret 2004, [http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET\\_COSOC](http://www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/Files/DECRET_COSOC)

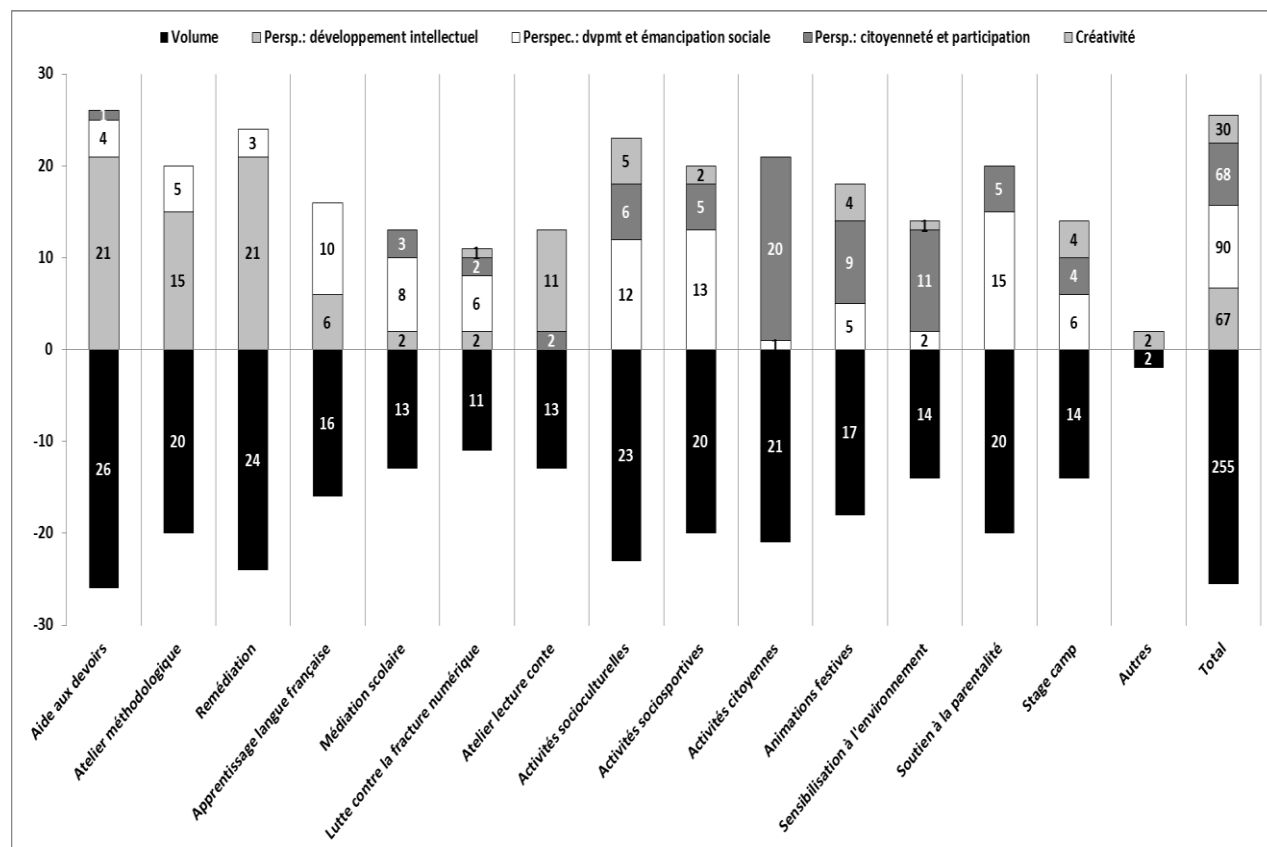
## 5-2 Caractéristiques de l'offre associative globale du contrat communal



Le contrat communal dessert 41 actions prioritaires. 26 actions de soutien scolaire (53% des actions globales), 11 actions Alpha/Fle (32% des actions globales), 2 actions de vivre ensemble (outil à vocation socioculturelle) et 2 actions de vivre ensemble (sensibilisation à l'interculturalité).

## A- SOUTIEN SCOLAIRE (26 opérateurs)

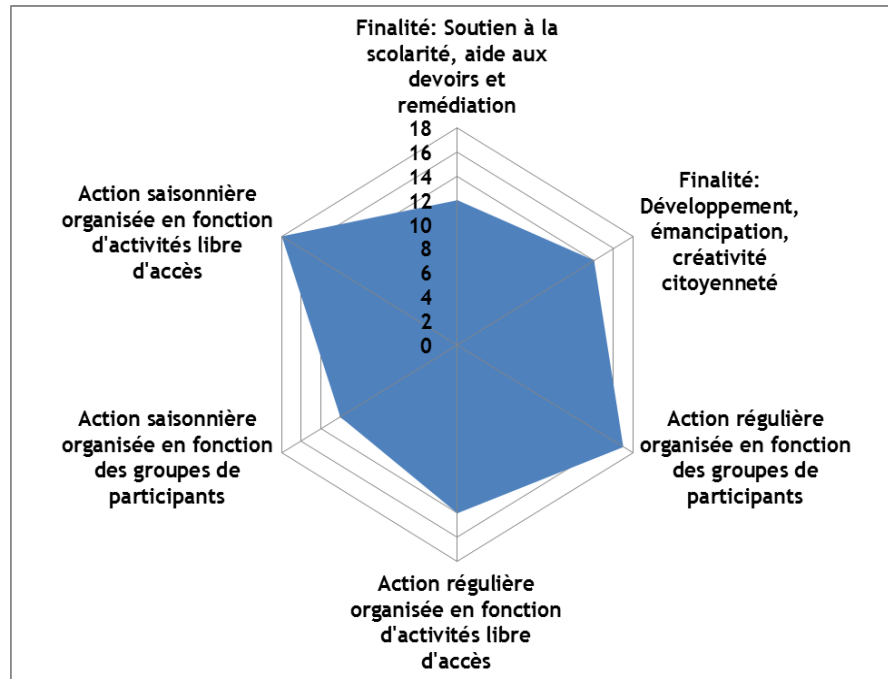
### 5-3-1 Typologie des activités de soutien scolaire répertoriée dans le contrat communal (26 opérateurs)



Sous l'angle des types d'activités, **255 activités** ont été desservies par les opérateurs de soutien scolaire en 2016. *L'aide aux devoirs* (26 activités), *la remédiation* (24 activités), les *activités socioculturelles* (23 activités), les *activités citoyennes* (21 activités), le *soutien parental* (20 activités) somment approximativement **45% de l'offre globale** d'activités.

En ce qui concerne les perspectives visées par ces types d'activité, le *développement intellectuel* domine largement les activités strictement scolaires (*aide aux devoirs*, *atelier méthodologique* et *remédiation*), la *perspective participative et citoyenne* règne sur les *activités citoyennes*, les *animations festives* et la *sensibilisation à l'environnement* tandis que la *perspective de développement et d'émancipation sociale* règne sur les *activités d'apprentissage de la langue française*, les *activités socio-culturelles* et *socio-sportives* et le *soutien à la parentalité*.

### 5-3-2 Finalité du projet de soutien scolaire et typologie de l'organisation de l'action



En ce qui concerne les finalités, 12 projets sont exclusivement centrés sur le *soutien scolaire, l'aide aux devoirs et la remédiation*, 14 projets centrés sur le *développement, l'émancipation, la créativité et la citoyenneté*. En période scolaire, 17 projets sont organisés en fonction des groupes de participants constitués par l'opérateur, 14 projets sont organisés en fonction d'activités de différentes natures auxquelles les participants sont libres de s'inscrire. En période saisonnière, 12 projets sont organisés en fonction des groupes de participants constitués par l'opérateur, 18 projets sont organisés en fonction d'activités de différentes natures auxquelles les participants sont libres de s'inscrire.

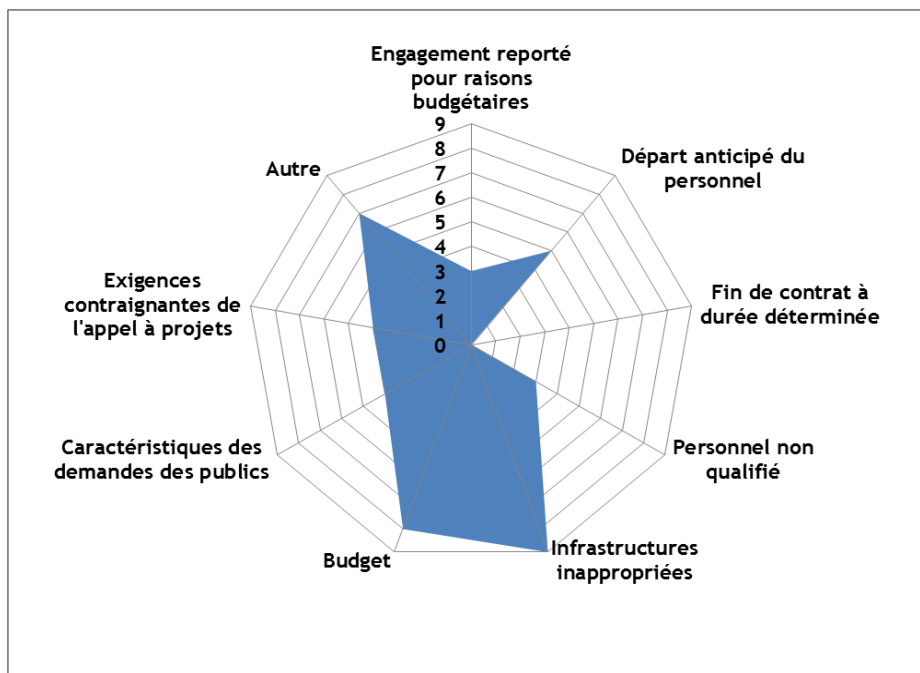
**Écart entre le projet global de l'institution et l'action de soutien scolaire (14 réponses):** six responsables associatifs confirment l'adéquation du projet global de l'institution avec l'action de soutien scolaire. Huit responsables associatifs signalent un écart entre le projet global et l'action de soutien scolaire pour les motifs suivants :

- le décret ONE a des finalités plus larges que la cohésion sociale : développement global de l'enfant et familiarisation avec la « culture belge » ;
- confrontation à la pression des parents qui exigent de *l'aide aux devoirs*. Alternative : usage du jeu.
- le projet global de l'association vise 3 axes complémentaires : *soutien scolaire, épanouissement global de l'enfant et médiation familiale*
- la réalité de terrain impose un travail social préventif avec le jeune

- parents en demande d'activités scolaires pour leurs enfants. Les *activités socioculturelles* sont désertées tandis que les usagers sont en attente *d'activités d'apprentissage de la langue*. Travail d'orientation des parents dans le choix des établissements scolaires de leurs enfants

- projet adapté à la demande du terrain : activités spécifiques pour les 3-6 ans et les adolescents

### 5-3-3 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'action



15 associations rencontrent des difficultés lors de la mise en œuvre de leur projet de soutien scolaire.

- Engagement reporté pour cause budgétaire (3 énoncés): candidat insuffisamment formé, absence de moyens pour engager du personnel professionnel (photographe, metteur en scène).

- Départ anticipé du personnel (5 énoncés) : départ anticipé en raison d'un congé parental, congé de maternité ; départ d'un accompagnateur pédagogique suite à une agression ; difficulté de travailler avec des bénévoles stables compte tenu du forfait annuel pour prestation volontaire plafonné (1308 euros) ; absence de coordination ; maladie ou remplacement.

- Personnel non qualifié (3 énoncés) : manque de formation chez les animateurs, personnel pas suffisamment qualifié.

- Infrastructures inappropriées (9 énoncés) : travaux dans les locaux, locaux inadaptés à la prise en charge du public, porte de secours défectueuse, manque d'espace pour organiser des activités scolaires et ludiques simultanément, locaux exigus.

- Budget (8 énoncés): bilan négatif depuis des années, fonctionnement récurrent avec des subsides ponctuels (peu rentables et administrativement lourds), suppression d'un subside qui finançait en

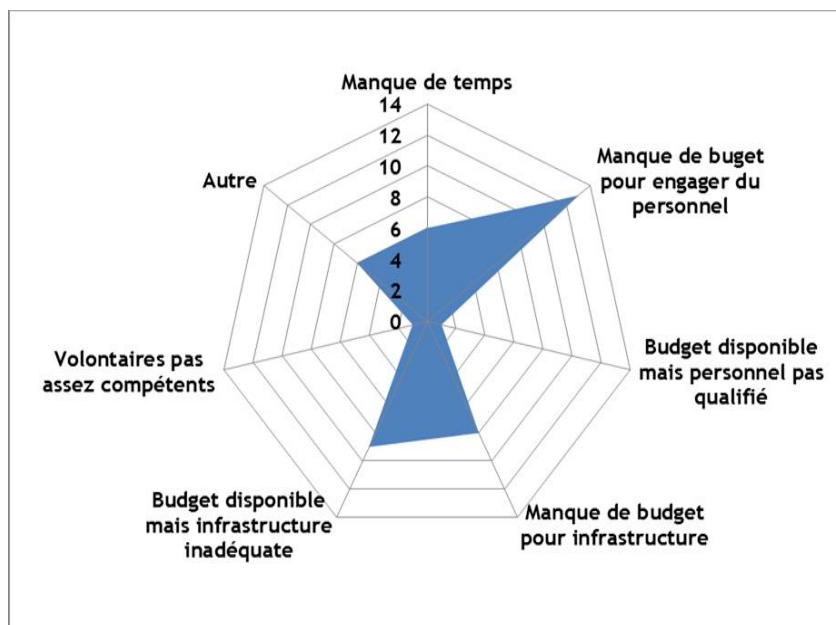
partie le soutien scolaire pour des critères d'éligibilité (adresse du siège social), budget insuffisant pour engager des permanents (l'association recourt dans l'urgence aux bénévoles), candidatures pour des appels à projets non concluantes, difficulté de bénéficier des contrats d'aide à l'embauche (ACS, PTP, Maribel social...).

- Caractéristiques des demandes des publics (3 énoncés): demande très scolaire et pas en adéquation avec le projet de l'association, difficulté pour les adolescents de s'inscrire dans un projet à long terme, croissance du nombre de jeunes qui nécessitent un suivi individuel, équilibre pas toujours évident à trouver entre l'activité en tant que telle et les objectifs socio-éducatifs visés.

- Exigences contraignantes de l'appel à projets (3 énoncés) : critères de l'appel à projets plus adaptés à des élèves du « primaire » tandis que l'association travaille davantage avec des adolescents, exigences contraignantes de l'ONE et du FESC (10 heures d'ouverture pendant les congés scolaires, un animateur pour 14 enfants), l'augmentation des horaires (9 heures par semaine) est conséquente d'une suppression de certains groupes et niveaux, exigences des pouvoirs subsidiaires trop contraignantes (nombre de présence).

- Autre (7 énoncés): demande supérieure à la capacité d'accueil, montée de l'intégrisme et du nationalisme, changements fréquents des exigences liées aux lignes subsidiaires, public local non réceptif au projet de l'association, les attentes des parents ne rencontrent pas celles des acteurs scolaires, instabilité de certains meneurs de projets.

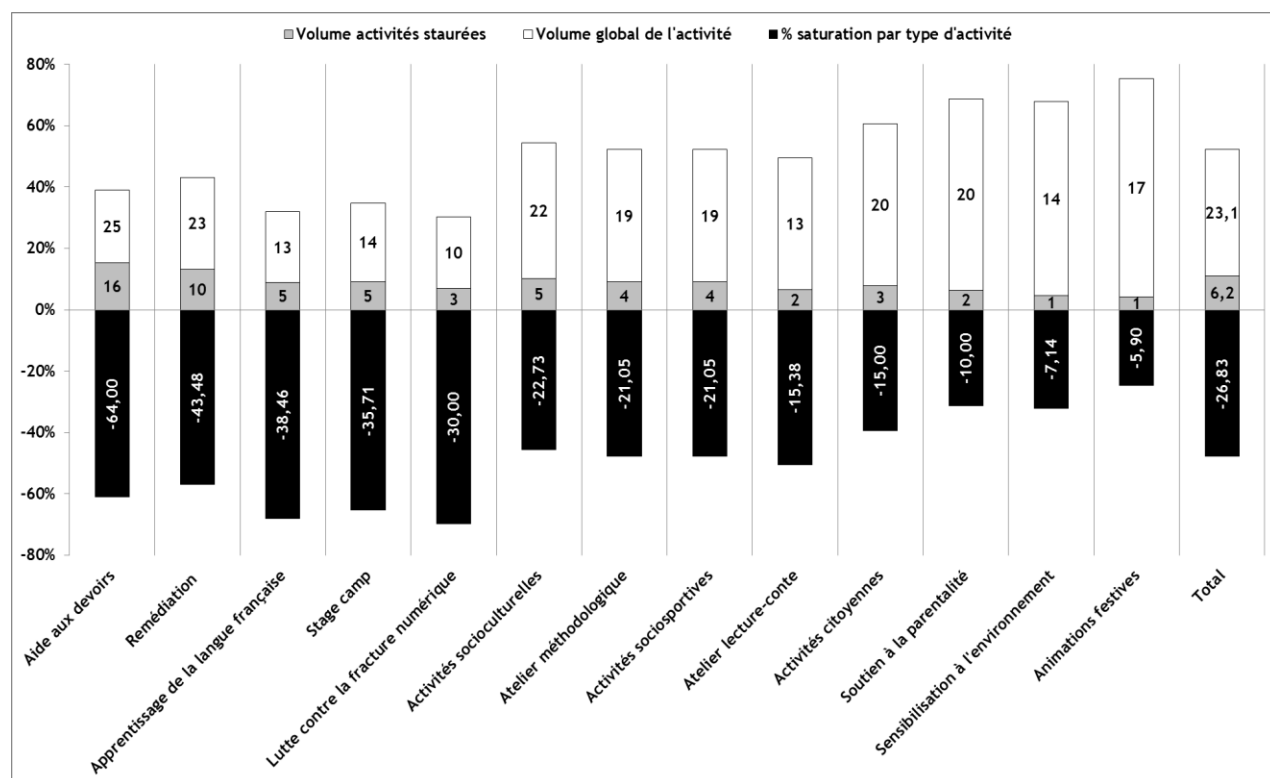
### 5-3-4 Motifs des difficultés à créer de groupes supplémentaires



Avec 13 et 9 énoncés, c'est surtout **le manque de budget et le manque d'infrastructures adéquates** qui expliquent les difficultés à créer des groupes supplémentaires.

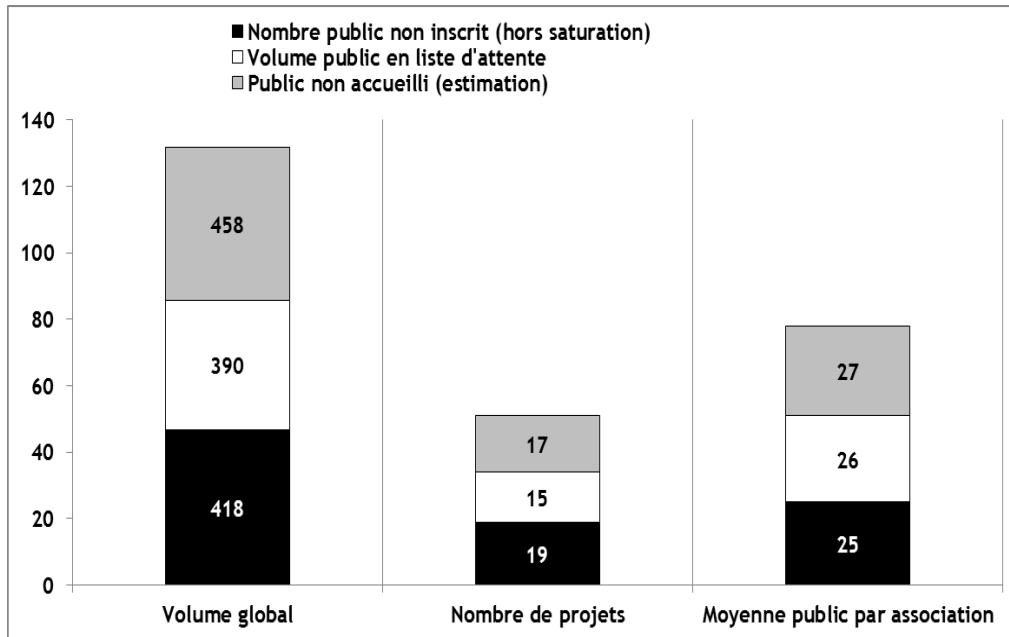


### 5-3-5 Saturation de l'offre de soutien scolaire par type d'activité (nombre absolu et %)



Globalement, un quart des activités de soutien scolaire sont saturées (26,83%). Les activités *d'aide aux devoirs* sont les plus saturées (64%). Suivent, les activités *de remédiation* (43,48%), *l'apprentissage de la langue française* (38,46%), les *stages et camps* (35,71%) et la *lutte contre la fracture numérique* (30%). Les *animations festives*, la *sensibilisation à l'environnement* et le *soutien parental* sont les moins saturées (- de 10% de l'ensemble des opérateurs de soutien scolaire). Globalement, **390 enfants sont repris sur la liste d'attente tandis que 458 enfants n'ont pu être accueillis par les opérateurs de soutien scolaire selon leur estimation.**

### 5-3-6 Soutien scolaire : liste d'attente et saturation de l'offre

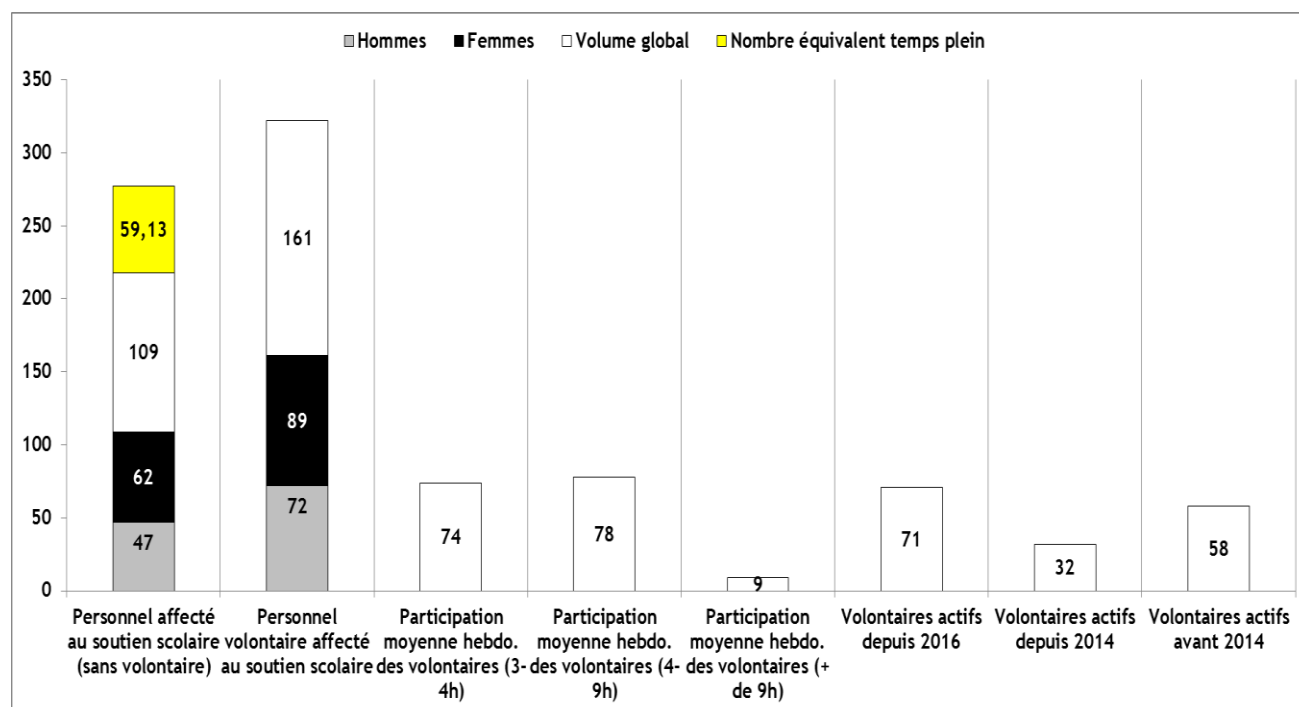


- 15 opérateurs de soutien scolaire tiennent une liste d'attente, soit un effectif global de 390 personnes en attente d'une place vacante, une moyenne de 26 usagers par opérateur.

- 19 opérateurs de soutien scolaire mentionnent 418 candidats non-inscrits à leurs activités (moyenne de 25 candidats par opérateur).

- 17 opérateurs de soutien scolaire estiment le « public non accueilli » à 458 unités soit, 27 candidats en moyenne par opérateur.

### 5-3-7 Personnel affecté au projet de soutien scolaire



Globalement, 109 permanents (59,13 équivalents temps plein) et 161 volontaires sont affectés au moins en partie aux projets de soutien scolaire. 57% des permanents et 55% des volontaires sont des femmes.

En ce qui concerne les heures de participation, 74 volontaires sont occupés à raison de 3 à 4 heures par semaine, quinzaine ou mensuelle, 78 à raison de 4 à 9 heures et 9 à raison de plus de 9 heures.

En ce qui concerne l'ancienneté des volontaires un peu moins de la moitié de l'effectif global est actif depuis 2016 (47%), 19,87% des volontaires sont actifs depuis 2014 et 36% d'entre eux sont actifs avant 2014.

### 5-3-8 Difficultés confrontées aux volontaires dans le travail lié aux activités de soutien scolaire

- Difficulté pour les bénévoles de se libérer en dehors des jours prévus pour leurs activités (pensionnés comme professionnels).
- Difficulté à se projeter dans un projet pédagogique et le soutien scolaire sur le long terme.
- Bénévoles qui veulent « bien faire » en répondant à l'urgence sans pédagogie.
- Difficulté de faire suivre des formations à des bénévoles travaillant 3 heures par semaine.
- Bénévoles davantage testés par les jeunes en raison de leur présence ponctuelle dans l'association (autorité, pédagogie).

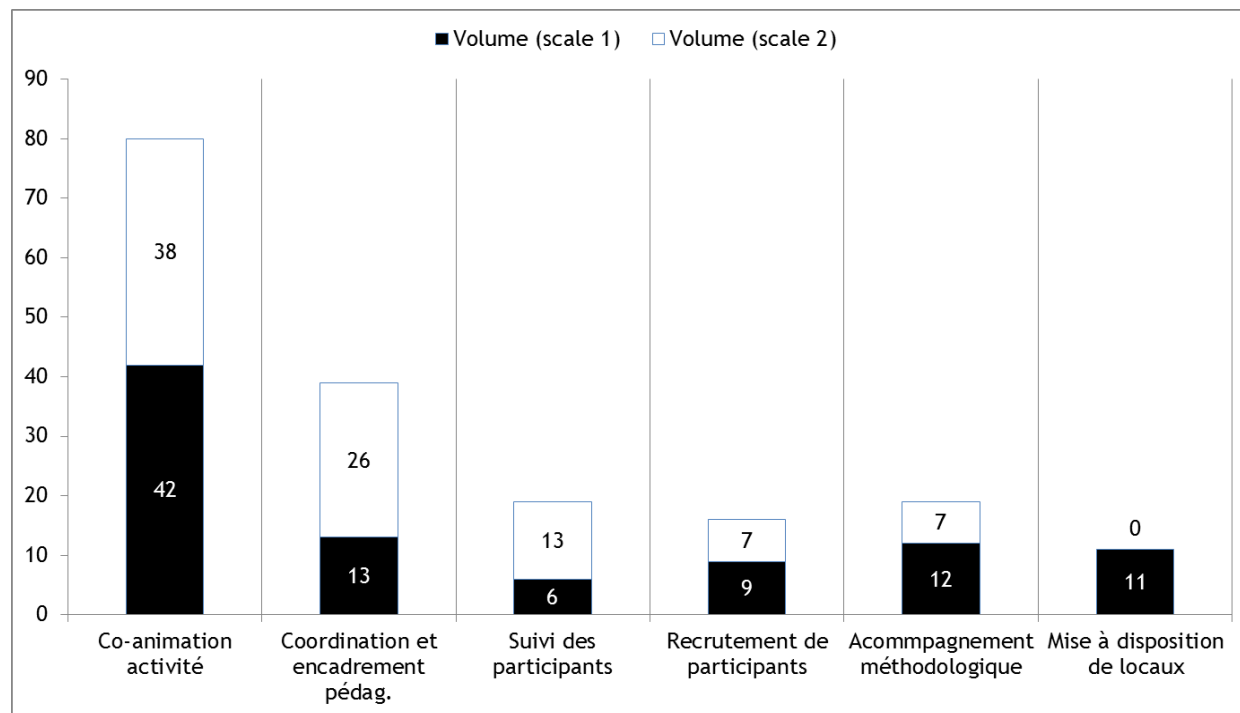
- Le plafond de 1308 euros est un obstacle pour des bénévoles qui souhaitent concilier travail et revenu décent.
- N'ayant pas de formation en animation, les bénévoles ont des difficultés à gérer les groupes.
- Difficulté à assister aux réunions d'équipe.
- Difficulté à concilier les agendas professionnels et les temps de bénévolat.
- Manque de bénévoles quand il y a beaucoup d'enfants.
- Respect des horaires.
- Cadre et discipline laissés aux permanents.
- Volontaires qui manifestent des désaccords importants face à des consignes, à des méthodes de professeurs qu'ils jugent peu claires ou inadéquates : comment travailler avec le jeune sans écorner la légitimité du professeur ?
- Bénévoles qui s'inquiètent du « manque de sens » des savoirs transmis à l'école.
- Bénévoles pas toujours en phase avec les difficultés des enfants. D'où l'orientation vers des bénévoles chevronnés.
- Participation des bénévoles à d'autres activités que le soutien scolaire.
- Bénévoles qui n'ont pas de compétences en FLE, ce qui est un obstacle lorsqu'il faut assurer le suivi de primo-arrivants.
- Bénévoles âgés parfois heurtés par le comportement des jeunes.

**5-3-9 Difficulté à recruter des bénévoles** : 17 responsables de projets sur 26 ont des difficultés à engager des nouveaux bénévoles. Motifs :

- temps de travail qu'il faut consacrer au recrutement de nouveaux bénévoles : (annonce, entretien...);
- budget insuffisant pour recruter des bénévoles de qualité ;
- difficulté à recruter des bénévoles dotés de compétences spécifiques en soutien scolaire, accompagnement des adolescents ;
- manque de qualification et conciliation des horaires ;
- bénévoles qui optent davantage pour les élèves qui fréquentent le secondaire tandis que l'association cherche des bénévoles pour le soutien scolaire ;
- trouver des bénévoles libres les samedis ;

- réputation des quartiers qui fait fuir les bénévoles ;
- bénévolat difficile en temps de crise. Beaucoup comptent sur ce type de prestation pour boucler leur fin de mois et le plafond de 1308 euros n'encourage pas les bénévoles compétents à s'impliquer davantage dans le projet de l'association ;
- bénévoles qui manquent de compétences pour assurer le suivi des élèves du secondaire ;

### 5-3-10 Partenariat et rôle du partenariat conventionné en 2016

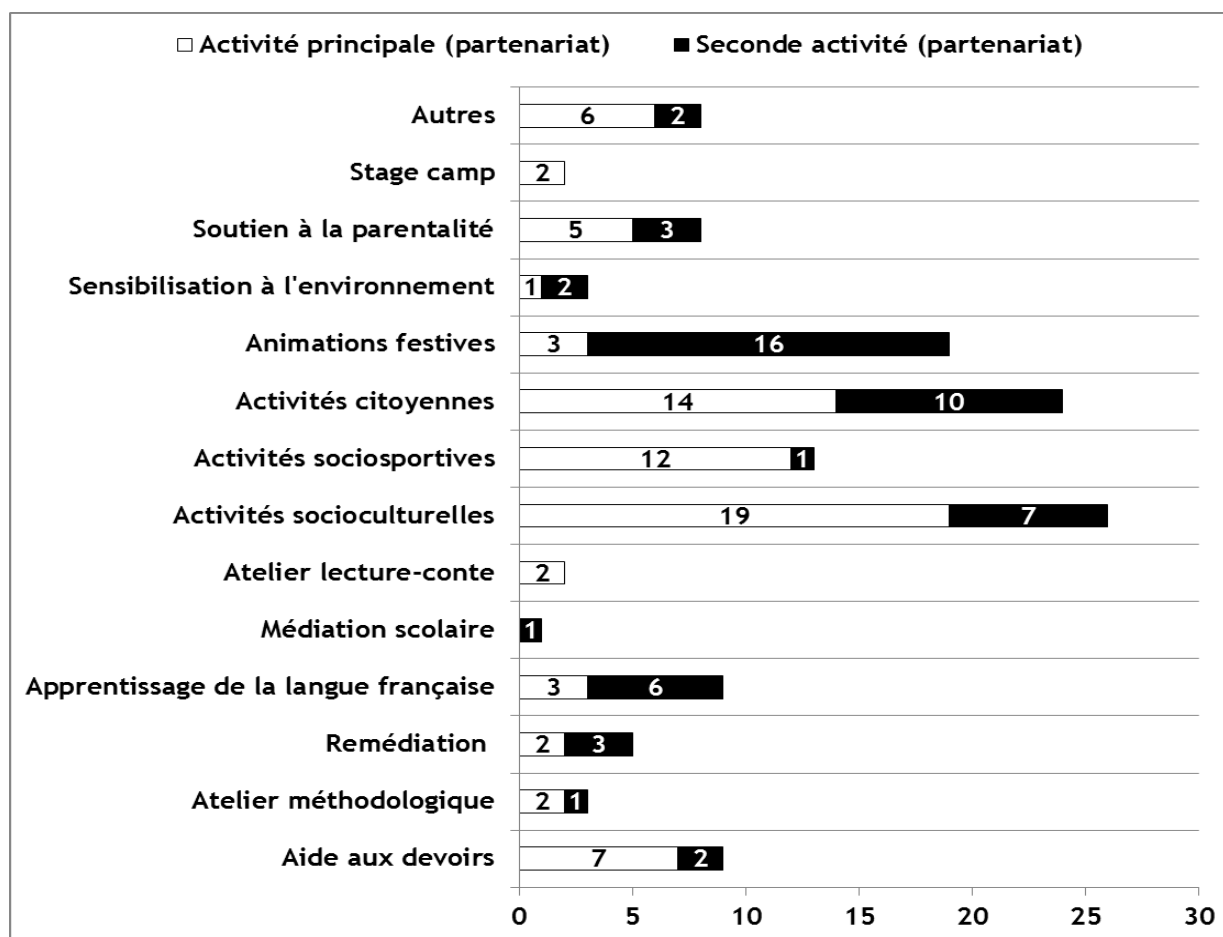


En 2016, les opérateurs de soutien scolaire ont contracté **97 partenariats conventionnés**.

En ce qui concerne le rôle des partenaires : 42 conventions ont été contractées pour la *co-animation d'activités*, 12 pour la *coordination et l'encadrement pédagogique*, 6 pour le *suivi des participants*, 9 pour le *recrutement de participants*, 12 pour l'*accompagnement méthodologique* et 11 pour la *mise à disposition de locaux*.

En ce qui concerne le rôle de l'opérateur de soutien scolaire : 38 conventions ont été contractées en vue de la *co-animation d'activités*, 26 pour la *coordination et l'encadrement pédagogique*, 13 pour le *suivi des participants*, 7 pour le *recrutement de participants* et 7 pour l'*accompagnement méthodologique*.

### 5-3-11 Activités liées au partenariat

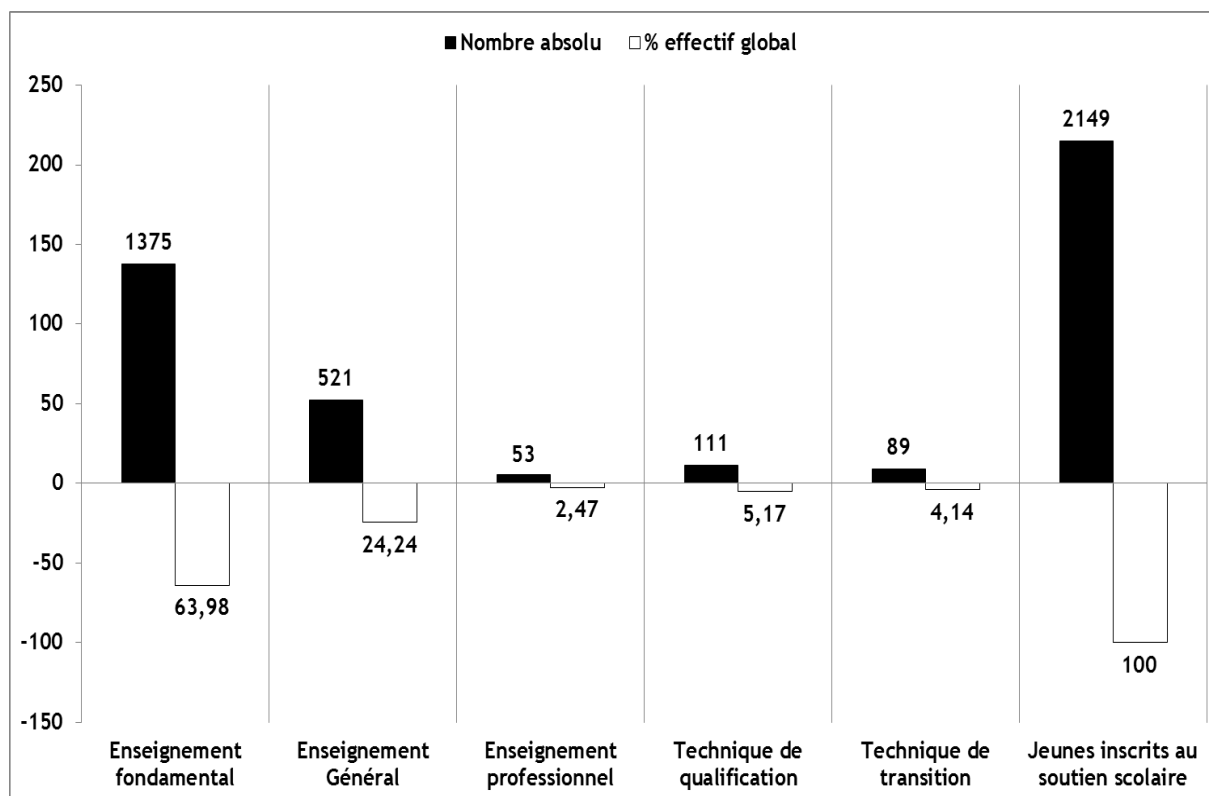


### 5-3-12 Difficultés liées au partenariat

- Faire preuve d'un grand idéalisme pour dénoncer l'injustice de nos sociétés
- Manque de moyens financiers et de temps pour contracter des partenariats solides
- Difficulté à coordonner les projets
- Difficulté organisationnelle qui pousse à changer de partenariat
- Concilier les horaires, objectifs et aspirations de chacun des partenaires
- Accompagnement des groupes « sur mesure » très éprouvant
- Le temps des réunions, de rencontres, d'échanges et d'évaluations des projets manque aux différents partenaires des projets
- Difficultés internes aux associations qui peuvent ponctuer sur le refus ou la fin d'un partenariat
- Manque de suivi sur le long terme

- Coordination des projets « floue »
- Concilier agendas des partenaires avec l'équipe de bénévoles
- Permanents et ressources humaines manquent au suivi d'un partenariat sur le long terme
- Prêt de locaux à court terme
- Lenteur des procédures à l'endroit du CPAS
- Difficulté d'organiser des événements hebdomadaires parascolaires
- Difficulté de développer des activités de valorisation des enfants
- Absence de « cadres spécialisés » pour accompagner les enfants

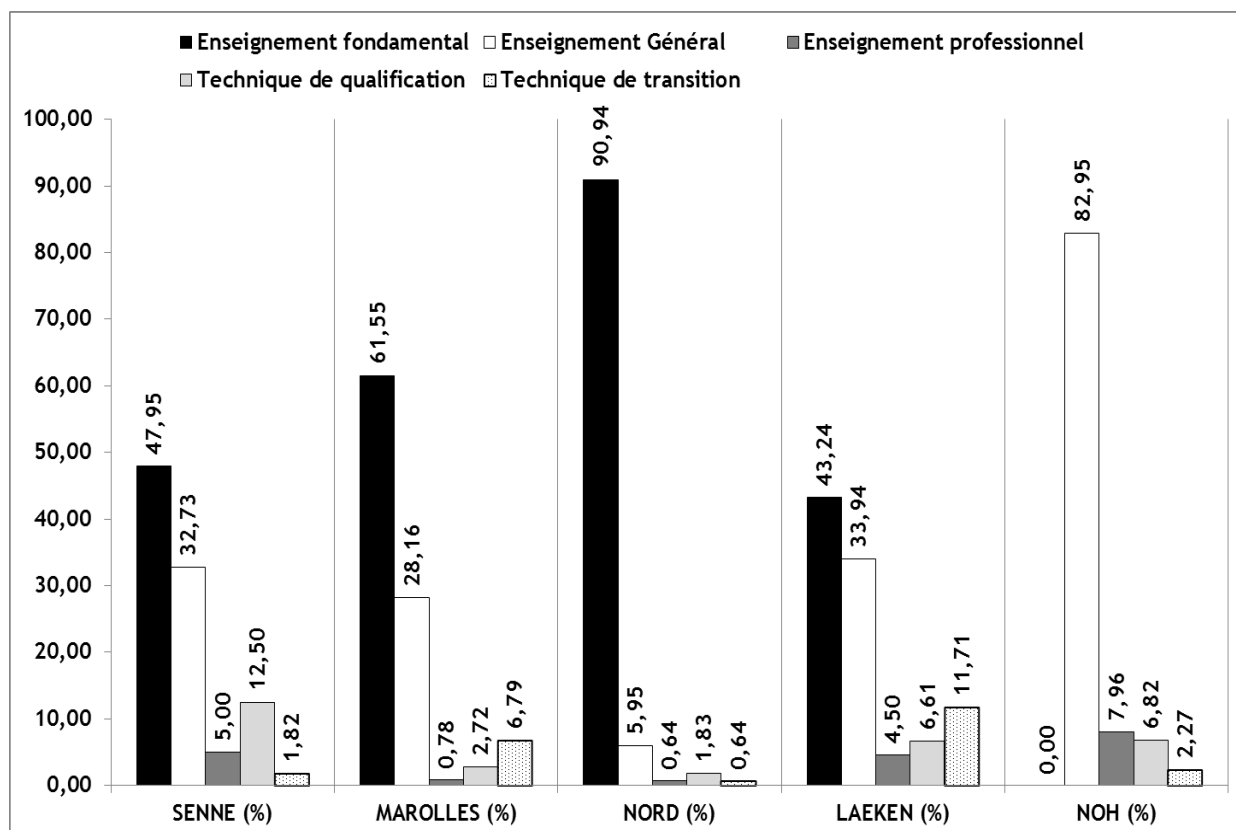
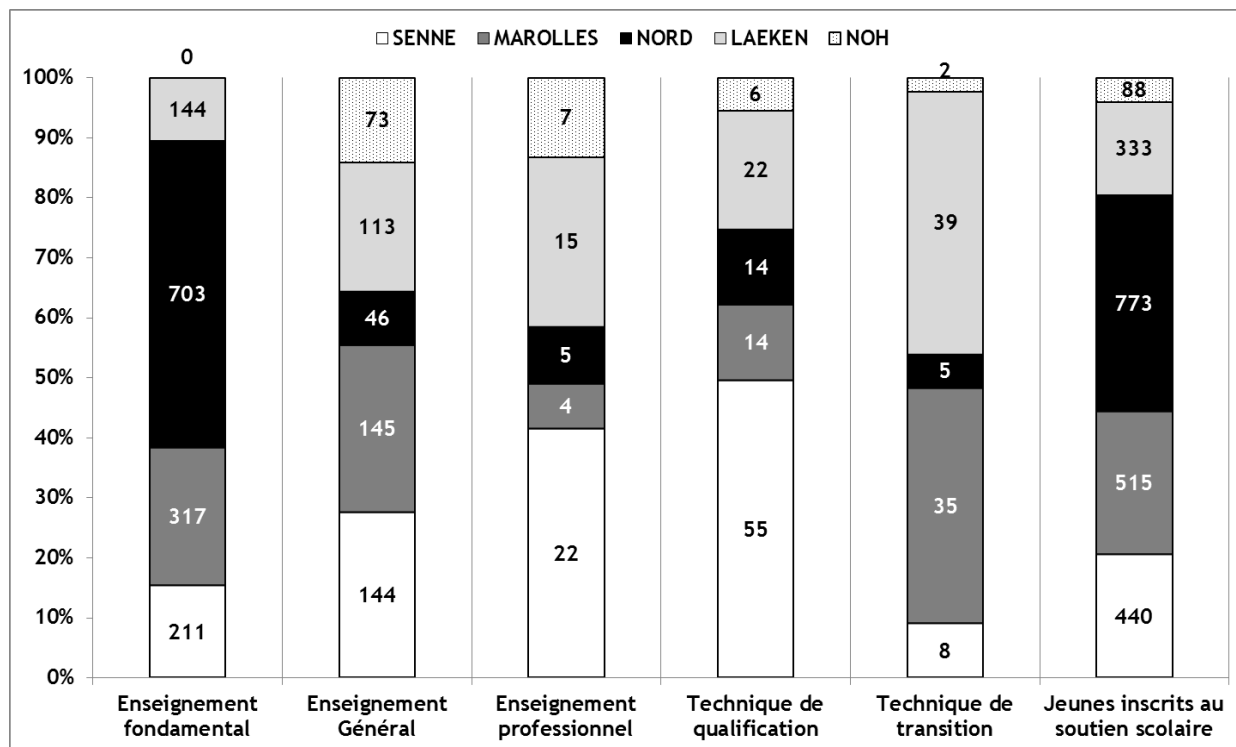
### 5-3-13 Public : fréquentation du soutien scolaire selon le type d'enseignement suivi (25 opérateurs)



Globalement, **2149 usagers fréquentent régulièrement les activités de soutien scolaire**. Avec 1375 enfants qui fréquentent l'enseignement fondamental (63,98% de l'effectif global), **les 6-12 ans sont les principaux bénéficiaires des activités de soutien scolaire**. Suivent, les 521 élèves qui fréquentent l'enseignement général (24,24% de l'effectif global). En queue de peloton, les élèves qui fréquentent l'enseignement professionnel, les filières techniques de qualification et de transition sommant 253 élèves (11,77% de l'effectif global). Si ces données peuvent étonner l'entendement – il est une idée reçue d'attester la forte présence des filières professionnelles en soutien scolaire – elles doivent être relativisées compte tenu de l'âge moyen de cet effectif global (+ de 60% ont moins de 12 ans + l'effectif reprenant les deux premières années de l'enseignement secondaire organisées en tronc commun (enseignement général). En somme, à peu près 80% de l'effectif global fréquentent soit l'enseignement primaire, soit les deux premières années secondaires (tronc commun).



### 5-3-14 Analyse par quartier : fréquentation du soutien scolaire selon le type d'enseignement suivi



**Quartier Senne:** avec 440 jeunes accueillis quotidiennement, le quartier Senne dessert 20,47% de l'effectif global du soutien scolaire : 2149 usages. Les 211 enfants qui fréquentent l'enseignement fondamental et les 144 jeunes qui fréquentent l'enseignement général somment à peu près 80% des usagers du soutien scolaire. Soulignons que 77 usagers du quartier Senne fréquentent soit l'enseignement professionnel ou la filière technique de qualification (17,5%). *Les filières déclassées de l'enseignement sont donc plus présentes dans les activités de soutien scolaire de ce quartier.*

**Quartier des Marolles :** avec 515 jeunes accueillis quotidiennement, les Marolles desservent 23,96% de l'effectif global du soutien scolaire: 2149 usages. Les 317 enfants qui fréquentent l'enseignement fondamental et les 145 jeunes qui fréquentent l'enseignement général somment à peu près 90% des usagers du soutien scolaire. Les élèves qui fréquentent l'enseignement professionnel et technique de qualification sont minoritaires (18 jeunes : 3,5%)

**Quartier Nord :** avec 773 jeunes accueillis quotidiennement, le quartier Nord *dessert le plus gros effectif des usagers du soutien scolaire* (35,97% de l'effectif global : 2149 usages). Avec 703 enfants qui fréquentent l'enseignement fondamental, le quartier Nord recueille le plus gros effectif des usagers du soutien scolaire de l'enseignement fondamental (91% de l'effectif global : 773 usagers). L'action globale menée par *Bruxelles Enseignement* au sein des écoles primaires de la Ville Bruxelles explique en grande partie la surreprésentation de l'enseignement primaire.

**Quartier Laeken :** avec 333 jeunes accueillis quotidiennement, Laeken dessert 15,49% de l'effectif global du soutien scolaire: 2149 usages. Les 144 enfants qui fréquentent l'enseignement fondamental et les 113 jeunes qui fréquentent l'enseignement général somment à peu près 77% des usagers du soutien scolaire bien que l'enseignement fondamental soit moins prégnant *dans ce quartier qui recueille davantage des jeunes de l'enseignement secondaire (GESL).*

**Quartier NOH :** avec 88 jeunes accueillis quotidiennement, NOH dessert 4,1% de l'effectif global du soutien scolaire: 2149 usages. La faible couverture en soutien scolaire dans le quartier explique la faible portion de l'effectif global (deux opérateurs de soutien scolaire reconnus en cohésion sociale). Soulignons que *les jeunes fréquentant l'enseignement professionnel et technique de transition sont relativement plus présents dans le quartier, toute chose égale par ailleurs.*

### 5-3-15 Provenance scolaire des élèves inscrits en soutien scolaire : localisation (N.A. et %)

Établissement scolaire	SENNE	MAROLLES	NORD	LAEKEN	NOH	Total
1000	339	464	543	7	5	1358
1020	41	8	110	238	24	421
1030	1	0	55	4	15	75
1060	1	22	9	0	0	32
1070	3	2	2	4	2	13
1080	41	2	2	24	0	69
1120	0	0	37	7	33	77
1190	0	1	0	12	0	13
Autres	14	15	10	37	9	85
Extra-communal	0	1	5	0	0	6
<b>Total</b>	<b>440</b>	<b>515</b>	<b>773</b>	<b>333</b>	<b>88</b>	<b>2149</b>

Établissement scolaire	SENNE	MAROLLES	NORD	LAEKEN	NOH	Total
1000	77,05	90,1	70,24	2,1	5,69	63,19
1020	9,32	1,55	14,23	71,47	27,27	19,59
1030	0,22	0	7,12	1,2	17,05	3,49
1060	0,22	4,27	1,16	0	0	1,5
1070	0,68	0,39	0,26	1,2	2,3	0,6
1080	9,32	0,39	0,26	7,21	0	3,22
1120	0	0	4,79	2,1	37,5	3,58
1190	0	0,19	0	3,6	0	0,6
Autres	3,19	2,92	1,29	11,11	10,23	3,96
Extra-communal	0	0,19	0,65	0	0	0,27

Globalement, l'offre de soutien scolaire en cohésion sociale est relativement géo-localisée. 82,78% des bénéficiaires du soutien scolaire fréquentent des établissements scolaires situés sur Laeken ou Bruxelles-Ville (1779 usagers sur 2149).

La présence des jeunes fréquentant des établissements scolaires situés dans les communes limitrophes est une seconde caractéristique de l'offre de soutien scolaire. Les élèves venus de Molenbeek, Anderlecht et Schaerbeek forment à peu près 10% de l'effectif global (221 usagers sur 2149).

À l'échelle des quartiers, les quartiers Senne, Marolles et Nord attirent en masse des jeunes qui fréquentent des établissements situés sur Bruxelles-Ville (de 70 à 90%). Laeken recueille davantage des jeunes qui fréquentent les écoles du quartier (70%) tandis que NOH se détache par un accueil plus dispersé du public scolaire : 37% de jeunes fréquentent les écoles du quartier, 27% les écoles situées sur Laeken, 17%, les écoles de Schaerbeek, 5,5% de Bruxelles-Ville et 10% de jeunes venus d'autres communes bruxelloises.

En conclusion, si l'on tient compte de la provenance scolaire des bénéficiaires, l'offre de soutien scolaire en cohésion sociale est extrêmement territorialisée. Elle bénéficie d'abord à des jeunes du quartier qui fréquentent des écoles du quartier. Seule l'offre scolaire du quartier NOH déroge quelque peu à cette règle en attirant davantage d'extra-frontaliers dans ses locaux.

### 5-3-16 Collaboration : école, secteur associatif, famille.

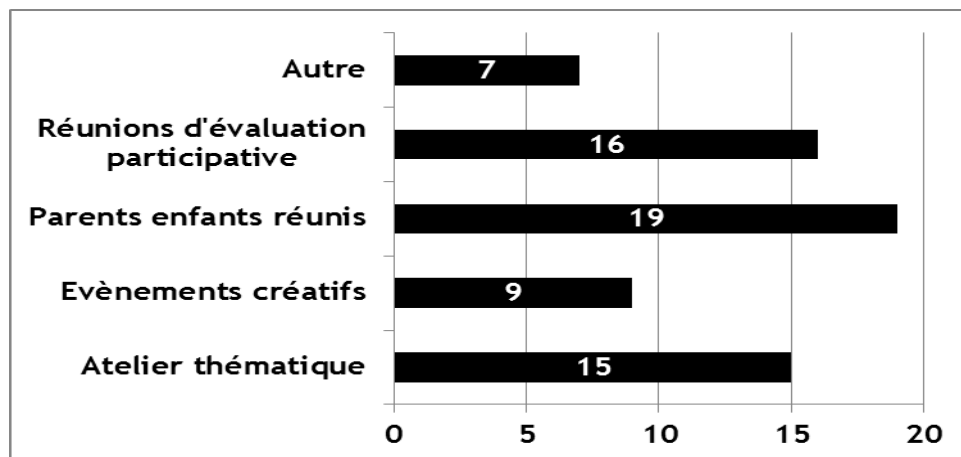
Collaboration positive avec une école	Obstacles à une collaboration positive
Projet d'échange de jeunes de l'enseignement secondaire : jeunes de l'Institut Maris Stella + jeunes Mena de Fedasil	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction frileuse, école peu disponible</li> <li>- Trouver un professeur intéressé par le projet</li> </ul>
Projet « colorier l'Europe » réalisé avec plusieurs écoles bruxelloises et de l'étranger. Le projet a ponctué sur une exposition organisée au sein des locaux d'Arthis	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Routine</li> <li>- Communication</li> <li>- Fermeture aux nouveaux projets</li> </ul>
Cas individuel : visite d'une enseignante au sein d'une association pour assurer le suivi d'un cas individuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de temps chez les volontaires et vacataires</li> <li>- Décalage entre règles, programme de l'école et la réalité du terrain</li> <li>- Dévalorisation et sous-estimation du travail associatif</li> </ul>
Réalisation d'une pièce de théâtre à l'école des Éburons + présentation publique lors de la journée des « Ateliers de la réussite »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'obstacle majeur</li> </ul>
<p>Sous l'impulsion du sous-groupe « scolarité » des Marolles, un « Forum des associations » a été mis sur pied en étroite collaboration avec l'Institut <i>Dominique Piré</i> et l'école <i>Magellan</i> (3 associations concernées)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- connecter le monde de l'école à la réalité du quartier</li> <li>- transition primaire-secondaire</li> <li>- journée pédagogique organisée au sein de l'école <i>Dominique Piré</i> (présentation des ressources du quartier)</li> <li>- Forum associatif</li> <li>- Réalisation de capsules vidéo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement des écoles qui ne cherchent pas à prendre contact avec les associations du quartier</li> <li>- Volonté de sortir de l'école</li> <li>- Manque de temps</li> <li>- Essoufflement du projet avec le temps</li> <li>- Trouver un acteur dynamique porteur du projet au sein de l'école</li> <li>- S'adapter au rythme de l'école</li> <li>- Réticence de l'équipe éducative de l'école</li> <li>- Heures supplémentaires : décalage entre les horaires scolaires et extrascolaires</li> </ul>
Cas individuel : accompagnement d'une maman qui ne maîtrise pas la langue française. Une rencontre avec l'institutrice a été organisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis la vague des attentats, le contact avec les écoles est de plus en plus difficile</li> <li>- Manque de ressources humaines</li> </ul>
Participation à une réunion de concertation à Saint-Thomas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les animateurs ne sont pas toujours les « bienvenus » à l'école</li> <li>- Horaires morcelés des professeurs du secondaire</li> </ul>
Cas individuel : collaboration pédagogique entamée à l'école <i>Émile Bockstael</i> :	Respect des spécificités de chacun des acteurs contractant :

jeune scolarisé à l'étranger éprouvant des difficultés scolaires. Après une rencontre avec le professeur, un programme commun a été mis sur pied afin d'assurer le suivi du jeune	missions et objectifs
Campagne d'affichage de l'action de soutien scolaire au sein de l'école <i>Demot Couvreur</i>	Surcharge des projets au sein des écoles
Cas individuel : accompagnement d'une jeune fille de l'école <i>Saint-Louis</i> souhaitant changer de section	Oser faire le premier pas
Cas individuel : cas de maltraitance ayant poussé l'association à collaborer avec l'école et le centre PMS	- Ne pas empiéter sur les plates-bandes de chacun - Continuité de l'intervention sur le long terme
Cas individuel : rencontre d'un professeur lors de la réunion des parents au sujet d'un jeune	- Difficulté à rencontrer les professeurs
Cas individuel : rencontre d'une institutrice au sujet d'un autiste « mal » orienté et interprété comme un « rejet » au regard des parents. La médiation a débouché sur une meilleure compréhension des faits	- Apaiser les peurs et les tensions
Cas individuel : collaboration avec une école au propos d'une jeune somalienne primo-arrivante plongée dans un profond mutisme. L'approche humaine, la bonne volonté de l'institutrice et le suivi individuel de la jeune ont dénoué la situation	- Insensibilité au vécu de l'enfant - Absence d'une conscience politique au sein du milieu scolaire - Classe surpeuplée et système scolaire reproduisant les inégalités - Absence d'une action collective sur la question des inégalités scolaires : syndicat
Cas individuel : accompagnement de parents confrontés à une réorientation de leur enfant du « type 8 » vers le général	- Difficulté de rencontrer le professeur

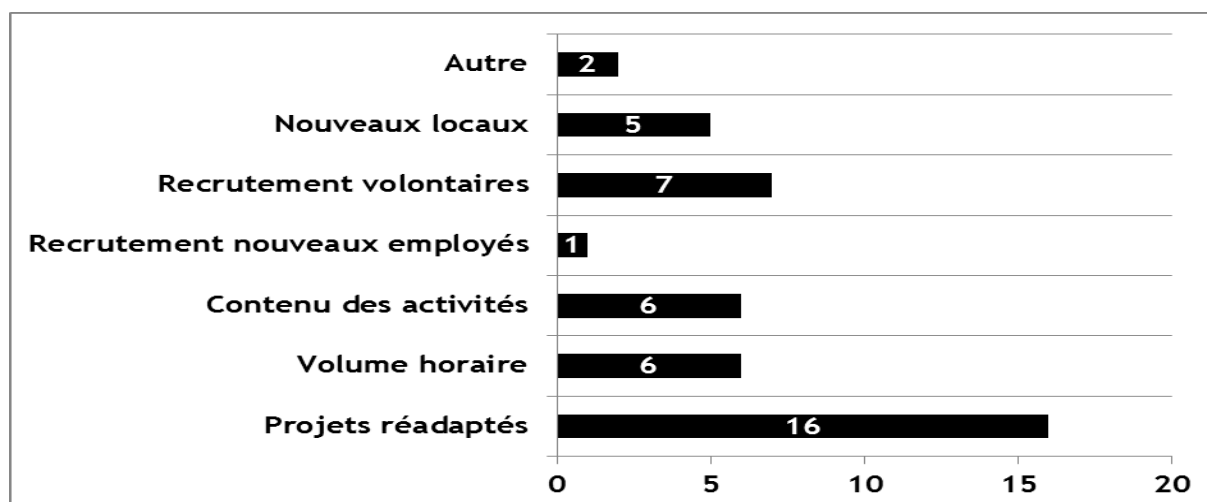
### 5-3-16 Soutien parental - besoin des parents :

- mise à disposition d'un local pour se réunir régulièrement ;
- soutien à l'éducation ;
- traduction ;
- trouver une école primaire ou secondaire à leur enfant ;
- aide pour compléter des documents officiels ;
- trouver une logopède dans le quartier ;
- orientation vers les PMS ou centres de guidance ;
- informations utiles ;
- écoute et empathie ;
- réussite scolaire de leurs enfants ;
- proposer des activités en lien avec les apprentissages scolaires et la bonne maîtrise de la langue française ;
- apprentissage et maîtrise de la langue française ;
- meilleure compréhension du système scolaire ;
- recherche d'emploi ;

### 5-3-17 Soutien parental : type d'activité mise en œuvre par les opérateurs de soutien scolaire



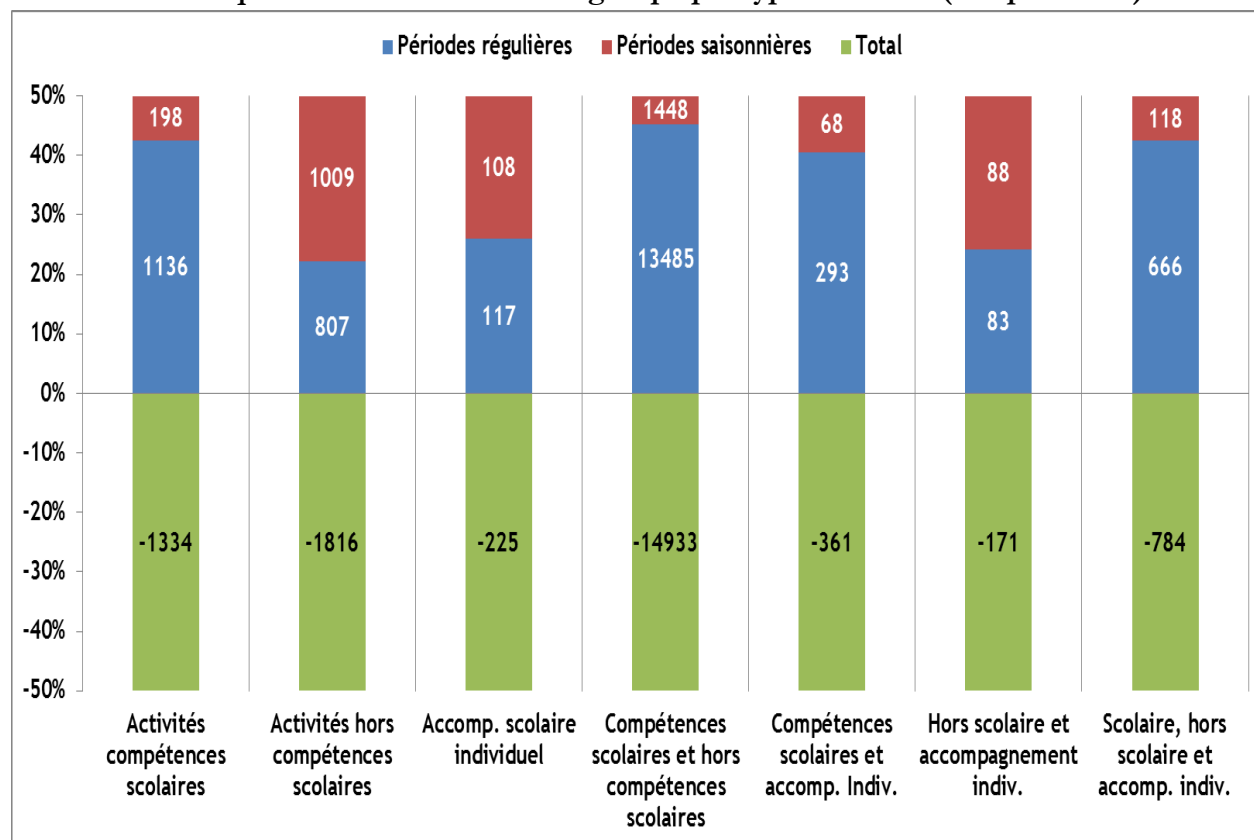
### 5-3-18 Adaptations du projet aux exigences de l'appel à projets 2016-2020



### 5-3-19 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de ces adaptations :

- coût des ateliers : le subside ne peut déjà couvrir les salaires des professeurs ;
- manque de locaux pouvant accueillir certaines activités nécessitant beaucoup d'espace (activités théâtrales) ;
- difficulté de trouver des volontaires ou vacataires disposés à se présenter plusieurs fois par semaine ;
- difficulté à mobiliser les parents ;
- difficulté à réunir les deux parents dans une même activité (problème de la mixité de genre) ;
- difficulté de trouver des locaux lors de certaines périodes de l'année (périodes de vacances scolaires) tout en ne délocalisant pas les activités ;
- nécessité de trouver d'autres locaux attendu l'augmentation du nombre d'enfants et la diminution des moyens financiers ;
- augmentation du nombre d'inscriptions bouleversant l'organisation du travail ;
- le respect des horaires est difficile à obtenir ;
- recrutement de nouveaux volontaires ;
- mobilisation des jeunes ;
- recherche des thèmes adéquats ;
- organisation des ateliers

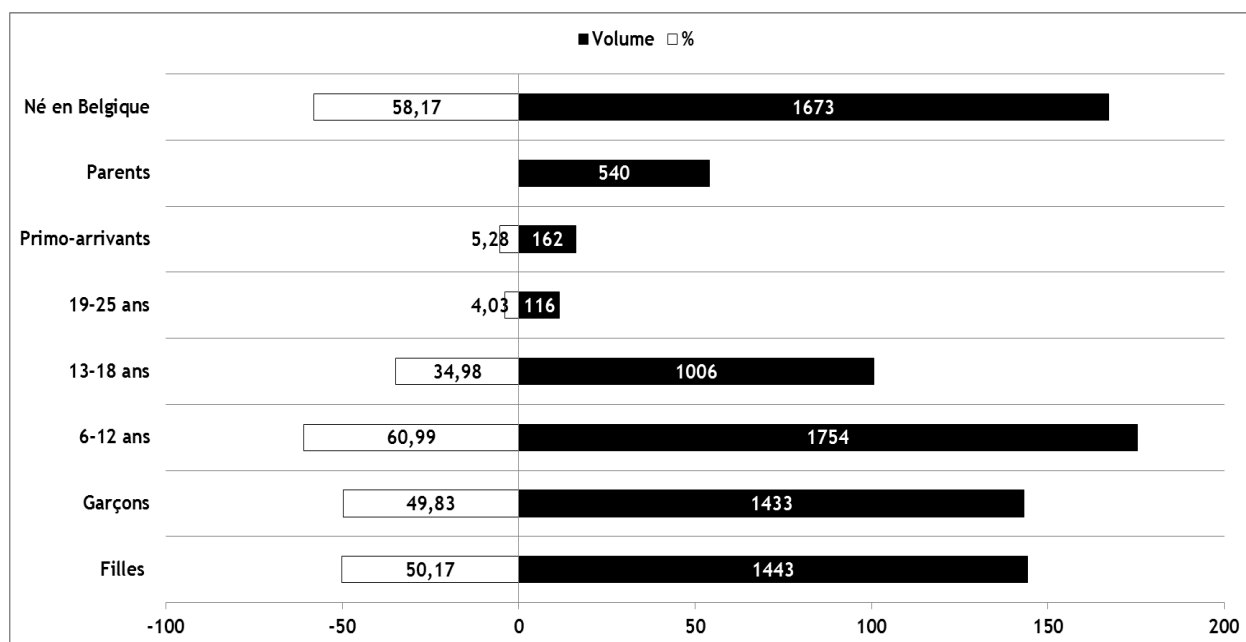
### 5-3-20 Données quantitatives : activités de groupe par type d'activité (25 opérateurs)



En ce qui concerne la distribution des publics sur l'ensemble des périodes d'activités, 1334 usagers ont bénéficié d'activités de groupes liées exclusivement les compétences scolaires (*aide aux devoirs, remédiation*), 1816, d'activités hors compétences scolaire (*ateliers créatifs, d'expression, socio-sportifs*), 225 usagers ont bénéficié d'un accompagnement individuel, 14933 usagers, ont bénéficié d'activités liées aux deux types de compétences.

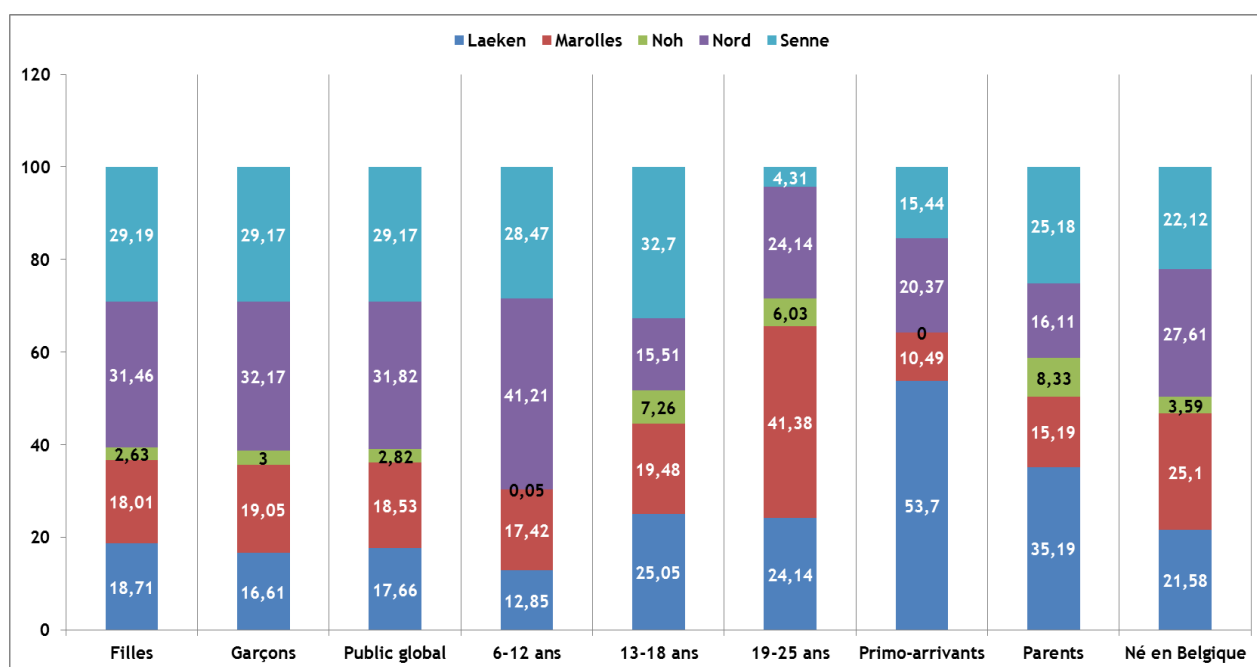


### 5-3-21 Typologie des publics fréquentant le soutien scolaire



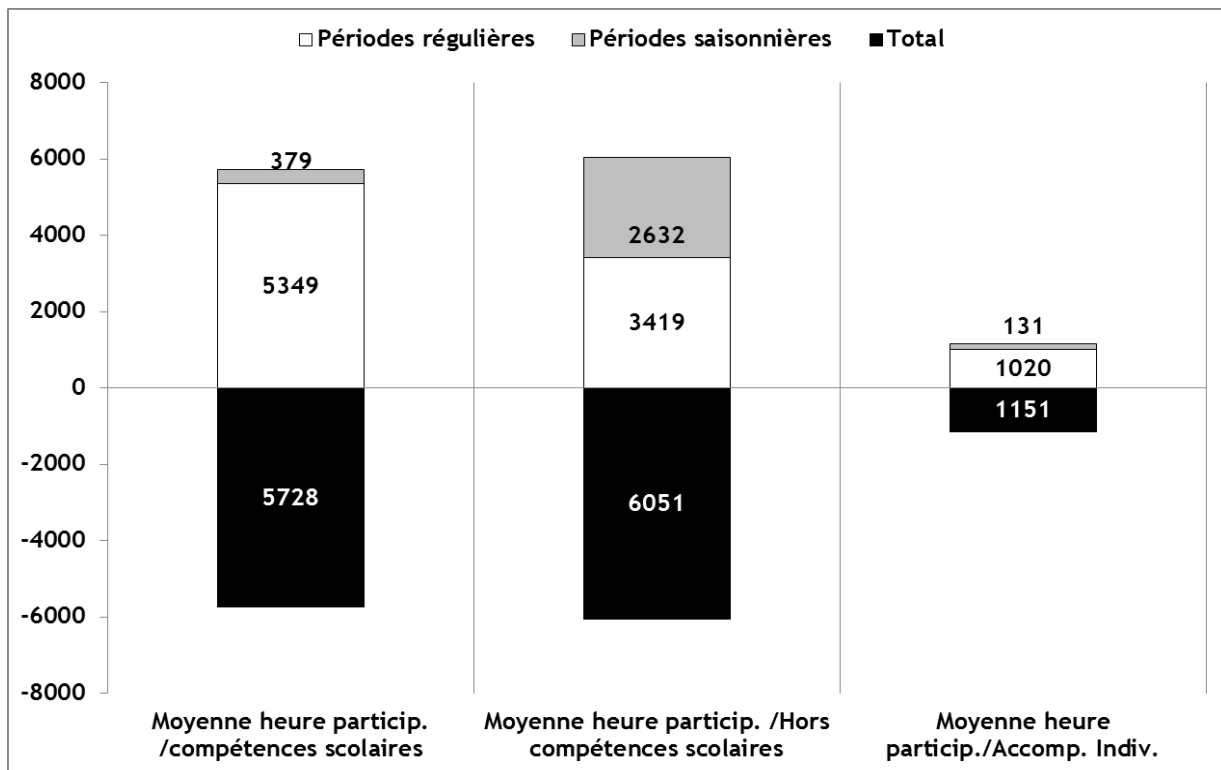
Globalement, les opérateurs de soutien scolaire ont accueilli 2876 usagers selon le registre d'inscription. La parité est presque parfaite : 1443 garçons pour 1433 filles. Avec 60,99% de l'effectif global, les 6-12 ans sont les premiers bénéficiaires du soutien scolaire. Suivent les 13-18 ans (34,97%). 95% des bénéficiaires du soutien scolaire ont moins de 18 ans. 5,63% de l'effectif global sont des primo-arrivants tandis que 58% de l'ensemble des bénéficiaires sont nés en Belgique.

### 5-3-22 Volume public par quartier (%)



Sous l'angle des quartiers, avec 31,82% de l'effectif global, le quartier Nord dessert le plus gros volume de jeunes inscrits en soutien scolaire. Surtout les 6-12 ans (41,21% de l'effectif global). Les activités desservies par *Bruxelles Enseignement* au sein des établissements scolaires de la Ville de Bruxelles expliquent l'importance de cette offre scolaire sur le quartier Nord (bien qu'elle profite à l'ensemble des territoires de la Ville de Bruxelles). Les quartiers Laeken et Senne desservent les plus gros effectifs des 13-18 ans (32,07% et 25,05% de l'effectif global). La moitié des primo-arrivants sont accueillis à Laeken tandis que ce même quartier attire le plus gros effectif de parents au sein des associations (35,19% de l'effectif global).

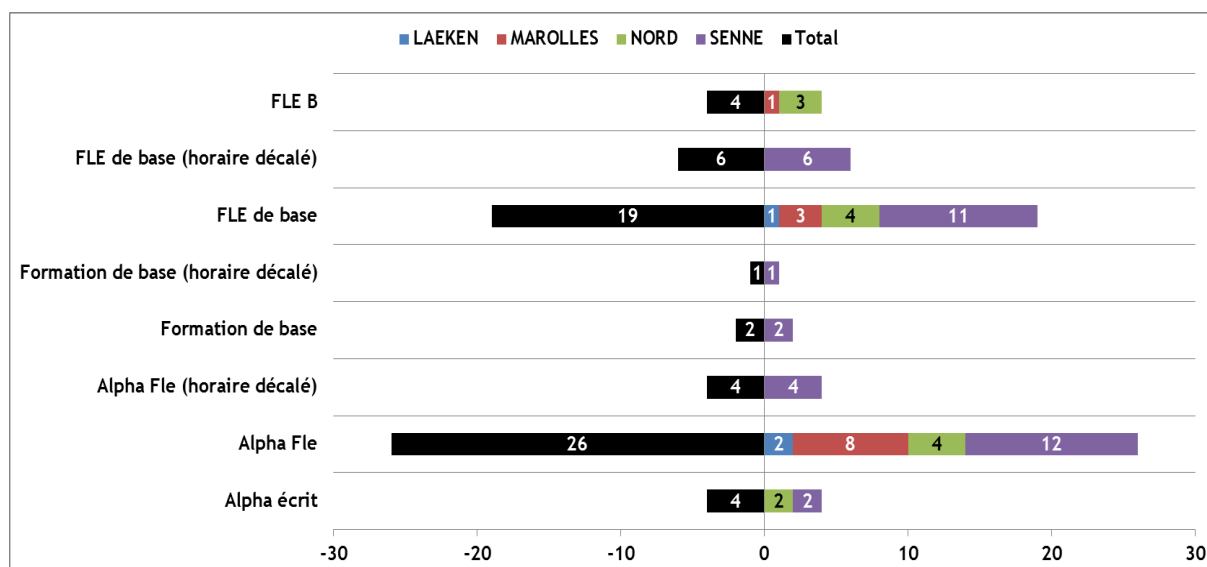
### 5-3-23 Moyenne d'heures de participation individuelle par type d'activité



Globalement, **993 nouveaux inscrits sont repris sur les listes des opérateurs de soutien scolaire en 2016** (40 en moyenne par opérateur). 12930 heures d'activités ont été desservies toutes activités confondues : 6051 heures de participation aux activités extra-scolaires (*ateliers, activités citoyennes, socioculturelles*), 5728 heures d'activités scolaires (*aide aux devoirs, remédiation, méthodologie*) et 1151 heures de soutien individuel. 43% des activités extrascolaires sont saisonnières.

## B- ALPHABÉTISATION (11 opérateurs)

### 5-4-1 Nombre de groupes organisés selon le type d'apprentissage par quartier



Globalement, les 11 opérateurs d'alphabétisation ont formé **66 groupes d'apprentissage** : 26 groupes Alpha-Fle, 19 groupes Fle de base, 6 groupes Fle de base (horaire décalé), 4 groupes Fle B, 4 groupes Alpha-Fle (horaire décalé), 4 groupes Alpha écrit, 2 groupes formation de base et un groupe formation de base en horaire décalé.

**Mixité de genre** : 46 groupes mixtes pour 13 groupes non mixte

### 5-4-2 Plus-value à organiser des groupes mixtes :

- plus grande ouverture et meilleure intégration des publics ;
- possibilité de dépasser les « codes culturels » d'appartenance ;
- alternative aux replis et stigmates qui ont suivi la vague des attentats ;
- construction de liens sociaux différents de ceux du milieu d'appartenance ;
- la société est mixte et les cours doivent être le reflet de la société ;
- message d'égalité transmis entre les femmes et les hommes ;
- possibilité de réunir des familles et mise en discussion des problématiques familiales ;
- référence à la société démocratique belge ;
- moins de tabous sur la question du genre ;
- débat plus riche et déconstruction des clichés ;

- enrichissement mutuel et élargissement des perspectives lors de toutes les activités thématiques ;
- la « langue est le territoire qui se partage » au-delà des croyances, de la question du genre ou des appartenances culturelles

#### **5-4-2 Plus-value à organiser des groupes non mixtes :**

- espace permettant de dialoguer des contenus qui ne peuvent être abordés en présence des hommes (contraception, divorce, avortement) ;
- cours de gymnastique dédié exclusivement aux femmes : elles y abordent des questions intimes liées au corps et aux difficultés conjugales ;
- libération de la parole face à la censure: les femmes s'autorisent à prendre la parole (ex : cas d'un mariage forcé) ;
- redécouverte des sensations et des émotions ;
- amorce permettant de toucher des publics issus de l'immigration qui fuient la mixité de genre pour préserver la « réputation de la famille » ;
- expérience permettant de sortir des femmes de leur écosystème pour les confronter à d'autres réalités ;
- travail d'Éducation Permanente permettant de faire évoluer les mentalités progressivement ;
- lutte contre l'analphabétisme : la mixité de genre pose plus de problèmes dans les groupes illettrés ;
- le public féminin semble plus précaire que le public masculin. La non-mixité permet alors d'aborder des thématiques qui les concernent directement : droit des femmes, santé féminine... ;
- réflexion sur « l'identité féminine » permettant de réfléchir et d'objectiver les constructions sociales qui définissent les rapports de genre. Au contraire, la « mixité » peut renforcer ces constructions sociales et faire fuir les femmes.

#### **5-4-3 Activités mises en œuvre pour aborder le thème de la mixité du genre :**

- échanges plus transversaux permettant d'aborder la question des mixités : déconstruction des clichés, violence conjugale, équilibre des tâches à la maison ;
- animations citoyennes (ex : journée « Droits des Femmes ») ;
- atelier théâtrale et sorties théâtrale permettant de sensibiliser à la question du genre ;
- animation abordant la notion de « médiation conjugale » ;
- égalité des genres abordée lors des tables de conversation ;

- développement de la mixité culturelle qui renforce la mixité du genre ;
- mixité du genre abordée lors de la formation des groupes, la projection de films ou au sein de l'équipe d'encadrement ;
- organisation de sorties culturelles mixtes ;
- constitution de « Conseils » au sein des groupes qui posent difficulté ;
- Forums de délégués qui abordent la question de la mixité du genre ;
- collaboration avec le *Sireas* sur la question des stéréotypes (homme-femme) ;
- photo-langage créé par *l'asbl Ansa* (féminisme du monde arabe) ;
- pas d'atelier spécifique sur la question du genre mais culture du débat permettant d'aborder ces questions en veillant au respect mutuel ;

#### **5-4-4 Spécificités et particularités de l'action d'apprentissage et d'appropriation en cohésion sociale**

En général, les actions d'alphabétisation sont très attentives au profil de leur public et à la spécificité de leur quartier. Ainsi, par-devers les axes prioritaires, chaque opérateur développe des approches méthodologiques adaptées à la réalité du terrain. Citons succinctement :

- l'approche par « diversité des apprentissages » : le français, la relation aux autres et le rapport à l'espace sont développés simultanément dans une pédagogie de projets alliant activités citoyennes, d'apprentissage et activités socioculturelles (ex : projet « livre jeunesse » ou Magritte) ;
- méthodologie qui tente de rompre avec le cadre scolaire pour développer les capacités et l'autonomie de l'apprenant (atelier Ecler) ;
- méthodologie qui développe des outils linguistiques centrés sur les difficultés quotidiennes de l'apprenant ;
- méthodologie qui renforce la « confiance en soi », le bien vivre-ensemble et la prise de parole des femmes ;
- méthodologie qui vise à ne pas séparer les modules d'apprentissage du projet personnel de l'apprenant ;
- l'usage d'horaires diversifiés : combinaison cours du jour et cours du soir, modules d'activités d'appropriation organisés une fois par semaine, séance courte de 3 heures, module complémentaire au choix de l'apprenant ;
- étroite collaboration avec un réseau de spécialistes ;

- sondage préalable des apprenants avant de constituer les sujets qui seront abordés lors des modules d'apprentissage ;
- volontarisme à l'endroit des mixités : constitution de groupes harmonieux, mixité culturelle, de genre ;
- spécialité acquise à l'endroit de la « mixité intergénérationnelle » ;
- apprentissage complété par une information veillant à transférer les valeurs de la société d'accueil ;
- créativité à l'endroit des méthodes d'apprentissage ;
- constitution volontaire d'une équipe d'encadrants multiculturels ;
- méthode qui tente d'apporter une réponse spécifique aux besoins des familles du quartier Anneessens ;
- activités éducatives et citoyennes complémentaires ;
- usage d'un programme d'alphabétisation propre à l'association et reconnu par les partenaires locaux ;
- partenariat avec *Lire et Ecrire* ;
- encadrants polyglottes, ce qui renforce l'accueil des primo-arrivants ;
- expertise dans le domaine du numérique et multimédias qui profite aux apprenants ;
- appui sur des expériences de vie pour constituer les cours ;
- forte implication de l'ensemble de l'équipe interne pour renforcer les méthodologies, le matériel pédagogique et les formations ;
- partenariat avec la « Maison des contes » afin de créer un CD reprenant les « berceuses de l'enfance » des quatre coins du monde (projet « Le doigt de l'ange ») ;
- partenariat de projets avec une Asbl néerlandophone : balades guidées à Bruxelles, visite d'une bibliothèque flamande ;
- usage d'une méthode spécifique en fonction du niveau du groupe d'apprentissage : MNLE pour le groupe débutant, méthode traditionnelle pour le groupe lettré ;
- méthode qui vise à établir une relation avec le milieu scolaire (alpha au sein d'établissements scolaires) ;
- structure multi-agrée (santé mentale, santé, travail social) permettant une approche pluridisciplinaire des problématiques de l'apprenant ;

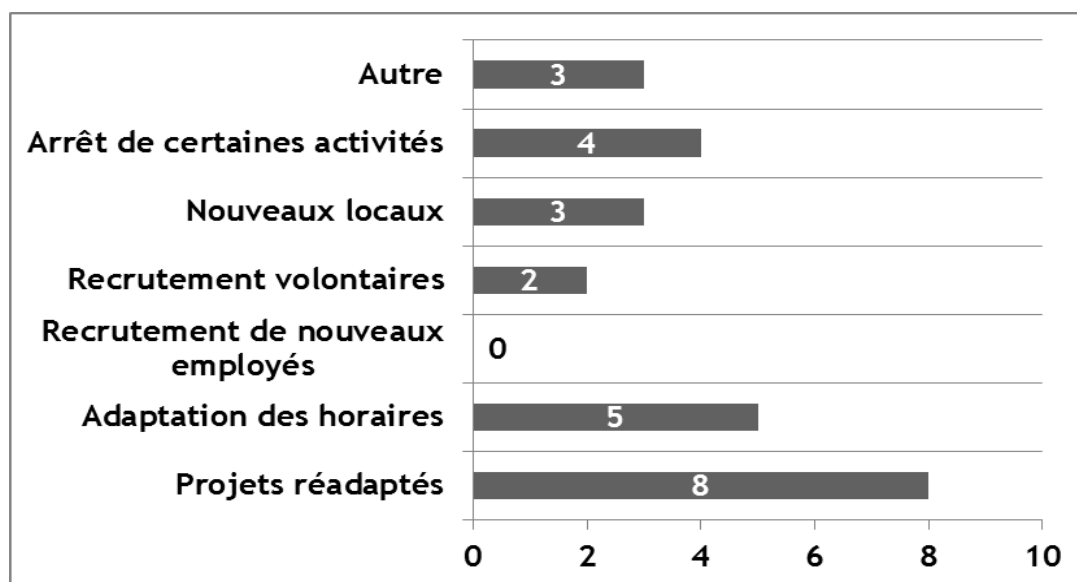
- inscription tout au long de l'année ;
- liste d'attente constituée à partir de critères prioritaires : niveau linguistique, horaires, acceptation des mixités ;
- expertise de la structure qui profite aux publics de l'association : intervention d'une infirmière, un médecin, une logopède aux cours ;
- encadrement des volontaires sur base volontaire ;
- méthode auto-socio-constructiviste (construire et non réceptionner une connaissance)

#### 5-4-5 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'action

Composante	Type de difficulté	Volume
<b>Démocratie</b>	Expulsion de minorités ethniques en danger	1
	Exploitation et épuisement des apprenants : travail en noir	1
	Climat et situation politique globale	1
<b>Dysfonctionnement</b>	ASBL soutenue par plusieurs pouvoirs subsidiant qui n'ont pas une vue de « l'ensemble des secteurs » financés et interconnectés	1
	Contraintes liées aux nouvelles priorités quinquennales	3
<b>Fracture sociale</b>	Codes et références culturelles différents entre les participants	1
	Précarité, vulnérabilité des publics et insécurité sociale	3
	Irrégularité des apprenants	3
	Illettrisme, manque de discipline scolaire et de concentration	1
	Niveaux des âges et de maîtrise de la langue (hétérogènes)	3
	Repli sur soi, nationalisme et intégrisme	1
<b>Moyens</b>	Manque de locaux ou absence d'infrastructures adaptées	5
	Manque de matériel de base	1
	Secteur associatif exsangue et non soutenu financièrement	1
	Manque de personnel, personnel peu qualifié ou surcharge de la coordination	4
	Demande croissante et non prise en charge	1
	Prospection des subsides : émiettement, lourdeur administrative	1
	Constitution d'un fonds de réserve (réparation infrastructure, urgences du terrain)	1
<b>Ressource humaine et ergonomie</b>	Bénévoles instables, peu qualifiés	3
	Formation des volontaires (formations inadaptées, non renouvelées, financement des formations destinées exclusivement aux permanents...)	2
	Gestion des ressources humaines dans le cadre des contrats ACS: temps de travail, prise en charge d'une partie de la rémunération	1
	Organisation interne des cours	1
<b>Violence institutionnelle</b>	Contraintes liées aux mesures proactives conséquentes sur la motivation des apprenants (20 heures de cours obligatoires (CPAS), continuité des parcours, choix des associations)	2
<b>Total</b>		42

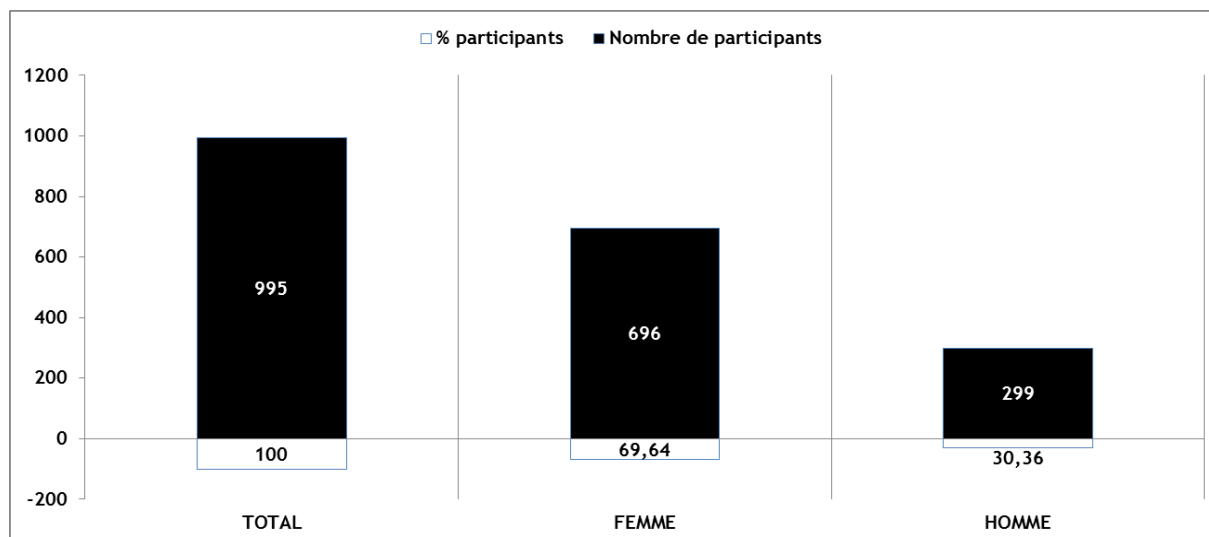


#### 5-4-6 Adaptations des projets suivant les priorités 2016-2020



8 opérateurs sur 11 ont réadaptés leur projet compte tenu des nouvelles priorités quinquennales 2016-2020. 5 opérateurs ont adapté leurs horaires, deux ont recruté des volontaires pour assurer les modules de 9 heures d'activités hebdomadaires par semaine, 3 ont étendu leurs activités vers d'autres locaux tandis que 4 opérateurs ont dû dissoudre une part de leurs activités.

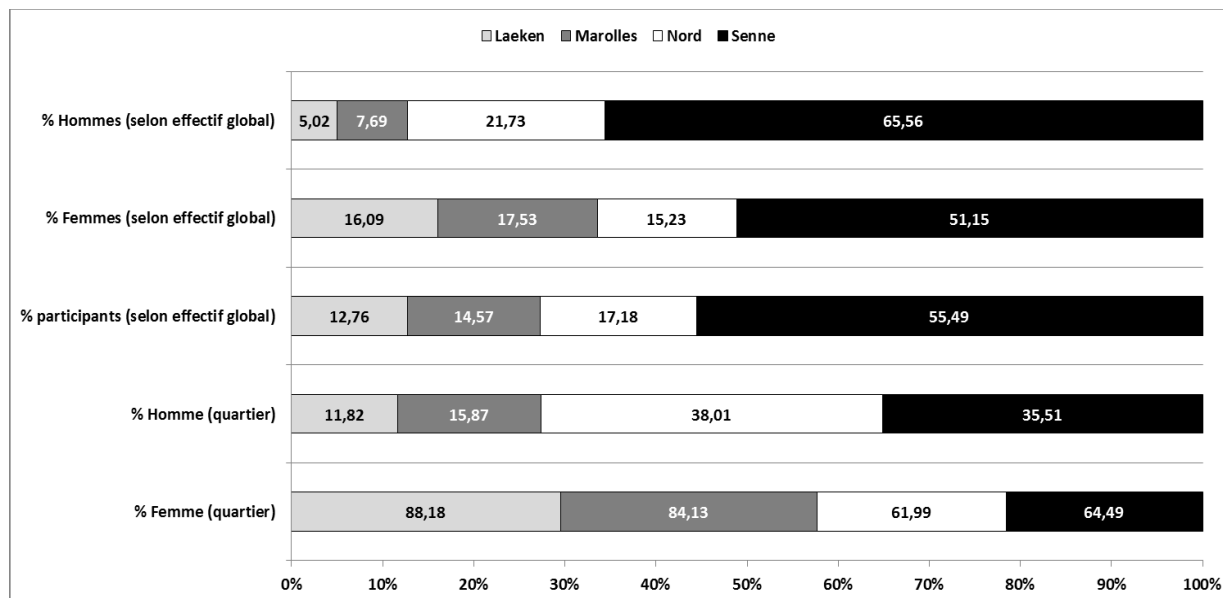
#### 5-4-7 Données quantitatives : Volume public global (11 opérateurs)<sup>20</sup>



<sup>20</sup> Ces données n'étant pas reprises dans les rapports d'activités, la coordination locale a établi une récolte de données à partir des formulaires destinés au Comité de Pilotage de la Fédération Wallonie Bruxelles et à partir d'un échange avec les responsables associatifs

#### 5-4-8 Public par quartier (Nombre absolu et %)

Quartiers	Nombre de participants	Femmes	Hommes
Laeken	127	112	15
Marolles	145	122	23
Nord	171	106	65
Senne	552	356	196
<b>Total</b>	<b>995</b>	<b>696</b>	<b>299</b>



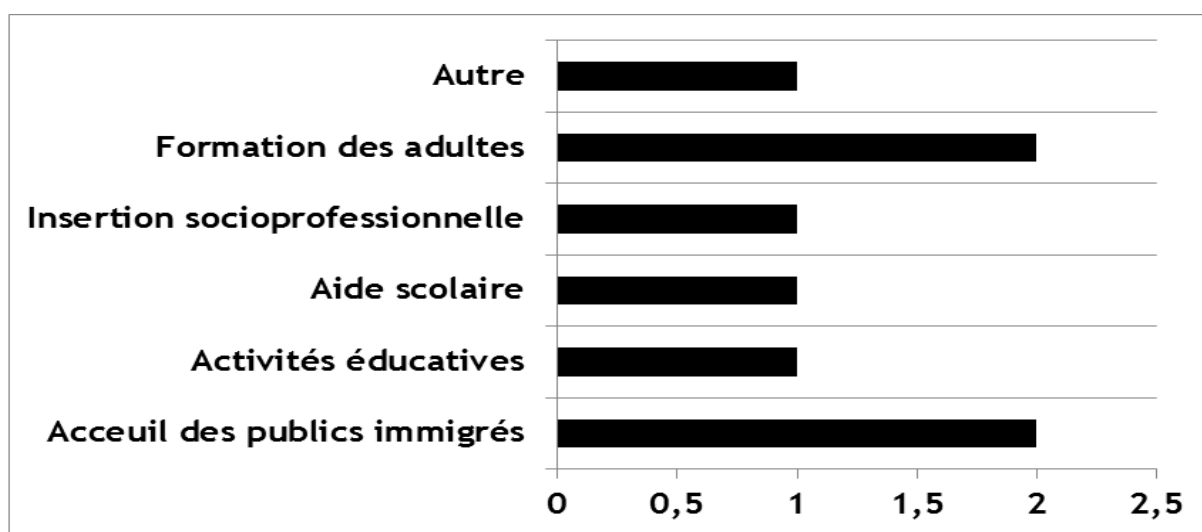
Globalement, **995 participants** fréquentent les activités d’alphabétisation. Avec **696 femmes (69,64% de l’effectif global)** pour **299 hommes (30,36% de l’effectif global)** ce public est **largement féminisé**.

En ce qui concerne la répartition des participants par quartier, avec 552 participants, le quartier Senne accueille plus de 55% de l’effectif global (5 opérateurs), le quartier Nord accueille 145 participants (17,18% de l’effectif global : 2 opérateurs), les Marolles accueille 145 participants (14,57% de l’effectif global : 2 opérateurs), enfin, Laeken accueille 127 participants (12,76% de l’effectif global : 2 opérateurs).

## C- FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE EXCLUSIVEMENT (4 opérateurs)

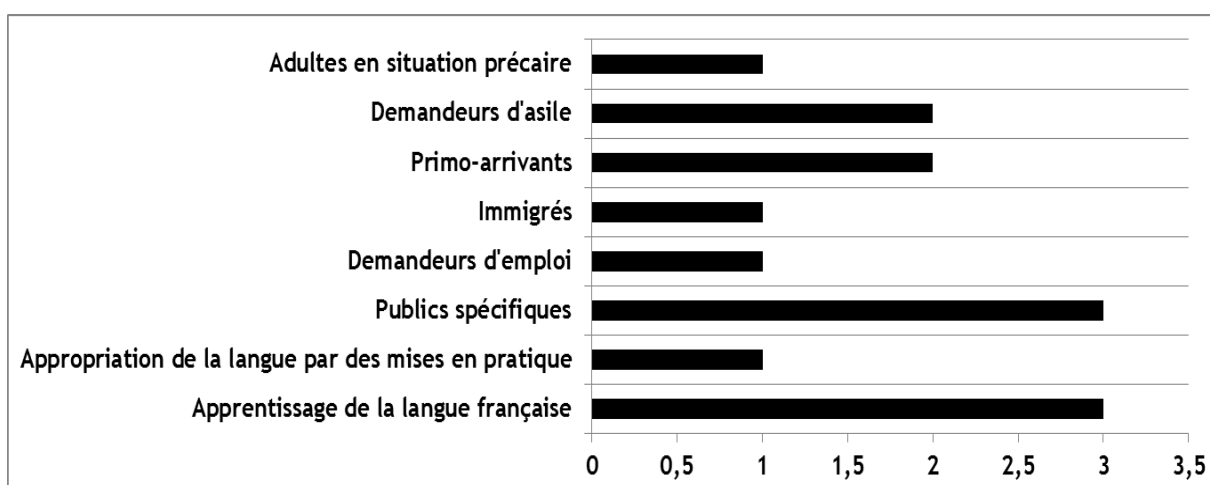
**5-5-1 Convention avec Lire et Écrire :** si l'on tient compte des conventions spécifiques, 4 opérateurs desservent exclusivement des cours de *Français Langue étrangère* à leurs apprenants. Un seul opérateur a contracté une convention de partenariat avec *Lire et Écrire* depuis 2003 tandis que les trois autres n'ont pas introduit leur demande auprès de l'organisme précité. Enfin, *l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que 'citoyen actif'* est l'activité principale de 3 opérateurs sur 4 (respectivement 90%, 60%, 95% et 10% de l'ensemble des activités compte tenu des heures de prestation du personnel en place).

### 5-5-2 Types d'activités



Globalement, deux opérateurs Fle organisent conjointement une activité *formation des adultes* et un *accueil des publics immigrés*. Un des opérateurs organise des *activités éducatives*, de *l'aide scolaire* et de *l'insertion socioprofessionnelle*.

### 5-5-3 Axes d'activités (groupes) et publics spécifiques



Globalement, les opérateurs Fle communaux ont formé 3 groupes *d'apprentissage de la langue française* et 2 groupes *d'appropriation de la langue par des mises en pratique*.

En ce qui concerne les public-cibles, ces groupes d'apprentissage visent plus spécifiquement, les demandeurs d'emploi, les primo-arrivants et les demandeurs d'asile.

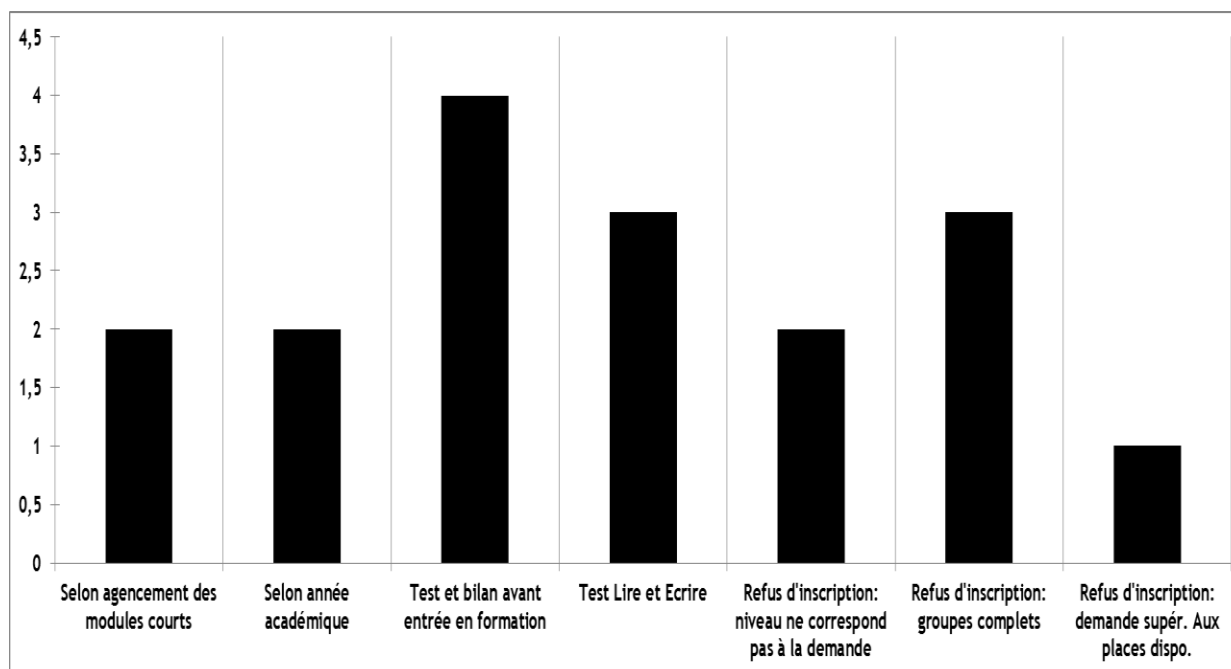
#### 5-5-4 Nombre de groupes

Groupes	Formation de base	Fle de base	Total
Journée	3	14	17
Horaire décalé	0	1	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>18</b>

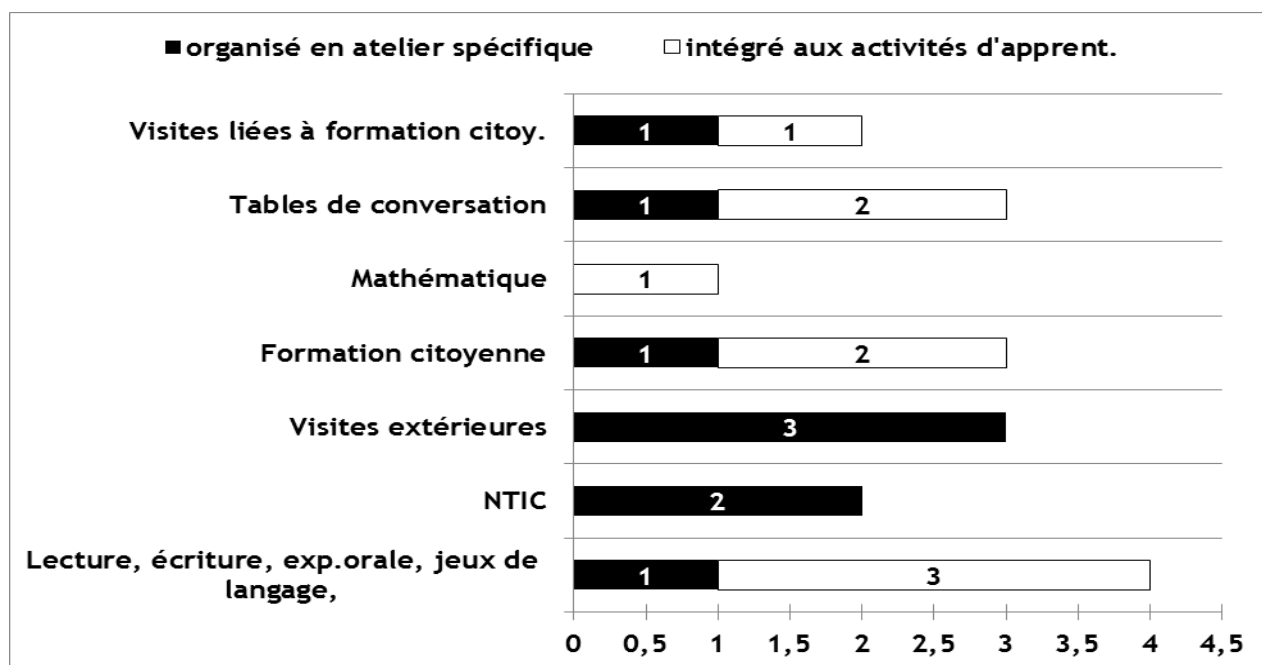
#### 5-5-5 Volume public

Items	Opérateur 1	Opérateur 2	Opérateur 3	Opérateur 4	Moyenne	TOTAL
Nombre max. de participants	120	120	75	20	84	335
Nombre moyen de participants	120	100	75	13	77	308

#### 5-5-6 Agencement des cours, test de positionnement et motif des refus d'inscription



### 5-5-7 Activités d'appropriation



### 5-5-8 Spécificités de l'action d'apprentissage et d'appropriation

- Un opérateur souligne la personnalité de l'animateur : dévoué, respectueux des apprenants, attentif aux problèmes et bénéficiant d'une grande expérience dans le domaine.
- Action qui s'adresse spécifiquement aux primo-arrivants d'un niveau débutant : maîtrise de la langue, reconnaissance culturelle.
- Mise en place un cours de FLE qui s'organise de façon hebdomadaire sous forme de 3 ateliers complémentaires : deux cours de français langue étrangère et un atelier citoyenneté « lundi citoyen ».
- Atelier d'expression (écriture/oralité) qui permet une appropriation du français mais aussi l'expression des trajectoires de vie et des cultures.

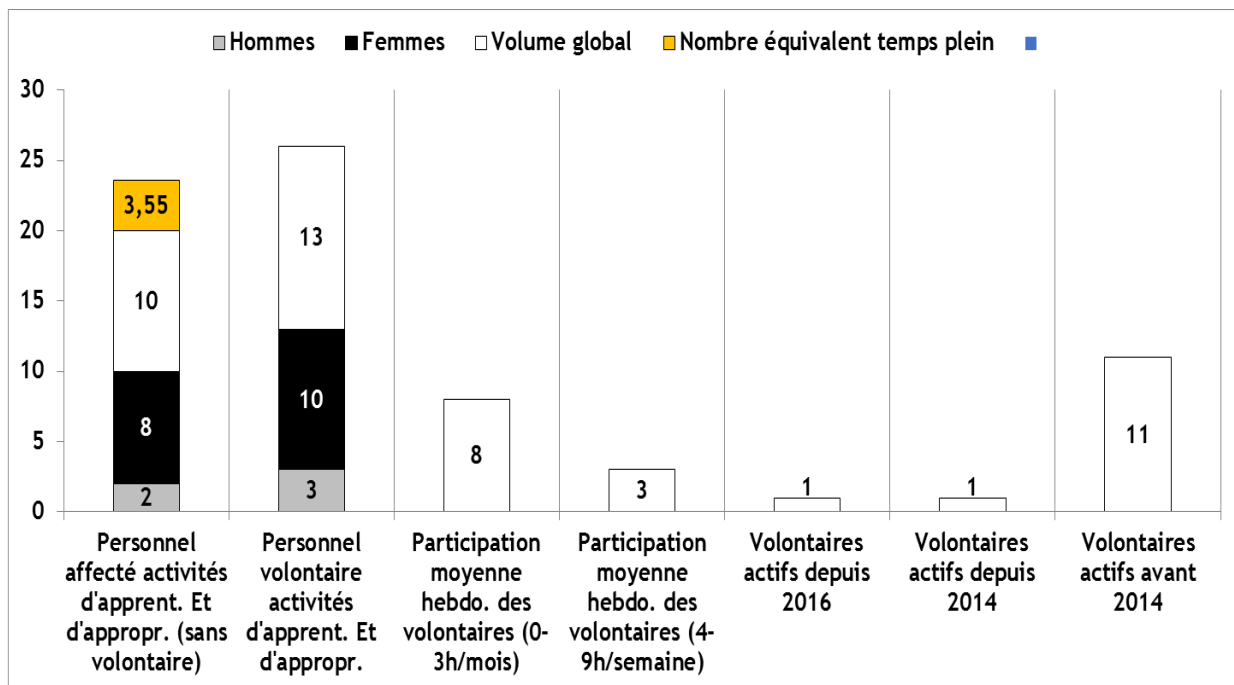
### 5-5-9 Mixité de genre

Groupe mixte financé par CS	18
Groupe non mixte financé par CS	0
Groupe non mixte financé hors CS	1
Mixité abordée aux cours	4

### 5-5-10 Plus-value à organiser des groupes mixtes

- Échanges d'expériences à partir de problématiques communes (revenu, logement...)
- Regroupement des familles, enfants pouvant étudier ensemble et s'aider mutuellement.
- Meilleure intégration dans la société belge.
- Offrir la même chance « aux hommes et aux femmes » d'apprendre le français.
- Les groupes mixtes permettent la rencontre, les réflexions et les échanges de points de vue afin de renforcer le vivre ensemble.
- Renforcement du partenariat de projets autour de la question du genre (ex : ateliers consacrés à la journée de la Femme)

### 5-5-11 Personnel : permanents et volontaires



10 permanents et 13 volontaires sont affectés aux *activités d'apprentissage et d'appropriation*. Les permanents somment 3,55 équivalents temps plein. 8 volontaires prestent 0 à 3 heures de travail mensuellement, 3 prestent de 4 à 9 heures hebdomadairement. 2 volontaires sont actifs depuis 2014 pour 11 volontaires actifs avant 2014. Le volontariat en Fle est donc stable.

#### **5-5-12 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'action :**

- précarité et vulnérabilité des apprenants ;
- apprenants sans papier ou en cours de régularisation ;
- mamans qui ne trouvent pas de place pour leurs enfants en raison d'un manque de garderies ou de crèches surpeuplés ;
- irrégularité des participants ;
- l'hétérogénéité des niveaux de français : même en usant du test de positionnement, chaque apprenant avance à son propre rythme, certains développent plus vite des compétences orales, d'autres des compétences en écriture ;
- la difficulté à organiser des ateliers en sous-groupe pour pallier à la difficulté des différences de niveau ;
- difficulté à trouver un public de primo-arrivants non-européen « demandeur d'asile » ;
- offre de formation saturée ou inadaptée au projet de l'association (ex : formations qui allient l'angle interculturel tandis que l'apprentissage du français manque).

#### **5-5-13 Adaptations du projet aux exigences de l'appel à projets 2016-2020**

<b>Adaptations 2016-2020</b>	
Projets réadaptés	1
Adaptation des horaires	1
Recrutement de nouveaux employés	1
Recrutement volontaires	1

**D- VIVRE ENSEMBLE (P4A): production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle (2 opérateurs)**

**5-6-1 Orientation projet P4A, mise en œuvre des activités de préparation et de création**

	Volume	Activités de préparation	Volume	Activités de création	Volume
Orientation projet					
Orientée formes collectives de solidarité	1	Réunion préparation sans participant	1	Atelier théâtre avec participants	1
Création, lutte contre repli et l'isolement social	1	Atelier de préparation avec intervenant externe et sans participant	2	Atelier d'écriture avec participants	1
Déconstruction des préjugés	1	Atelier de préparation avec intervenant externe et avec participant	1	Atelier vidéo avec participants	1
Confiance en soi des participants	1			Atelier initiation radio avec participants	1
				Atelier photo avec participants	1
				Visite patrimoine belge avec participants	1

**5-6-2 Les ateliers ont abouti en 2016 à :**

- une production théâtrale : « Nous sommes tous des immigrés » présentée à *l'Espace Magh* lors d'une matinée scolaire et une soirée de débat public. Cette pièce de théâtre a réuni un collectif de sans papier, les jeunes d'*Interpôle* et la *Chorale des Lapins de Garennes* de Boitsfort
- Médiacité : projet comportant 3 finalités :

- a- renforcer la cohésion de groupe et la dynamique du projet
- b- pratique et initiation à la photographie et au cadrage cinématographique
- c- stimuler la réflexion, le débat, apprendre à argumenter ses opinions et à les remettre en question

- une production audiovisuelle
- une production écrite
- une fête de quartier : « Festival 0-18 »
- une exposition photos présentée au « Festival 0-18 sur les droits de l'enfant »

**5-6-3 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets :**

- départ du personnel: animateur non régulier dans son travail ;

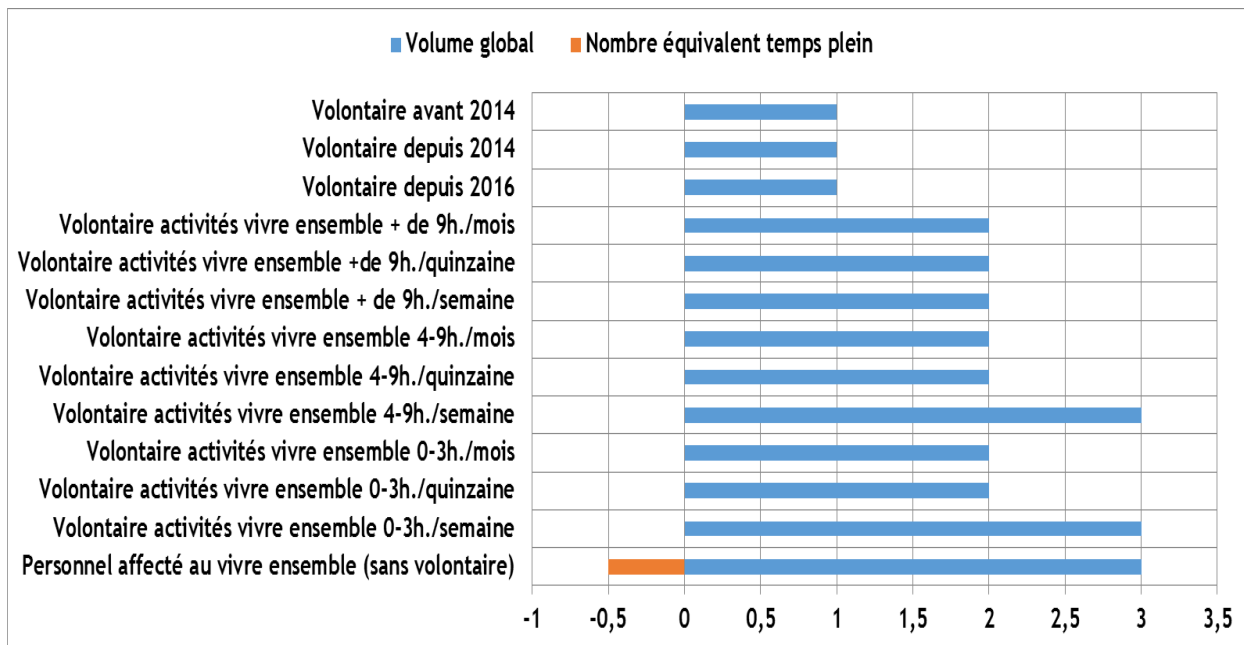


- exigences formulées par l'appel à projets: difficulté de fidéliser le public en organisant des ateliers hebdomadaires comportant un nombre significatif d'heures d'animation ;
- concurrence difficile en raison des activités purement récréatives proposées par des maisons de jeunes ;
- deux jeunes sans papier d'origine guinéenne qui participaient à la pièce de théâtre « Nous sommes tous immigrés » ont été expulsés durant le projet.

#### 5-6-4 Public non pris en charge dans le cadre des activités P4A

42 personnes ont dû être écartées des activités. Certaines furent des sans papier, d'autres pour des questions de disponibilités (horaires proposés ne convenant pas aux participants)

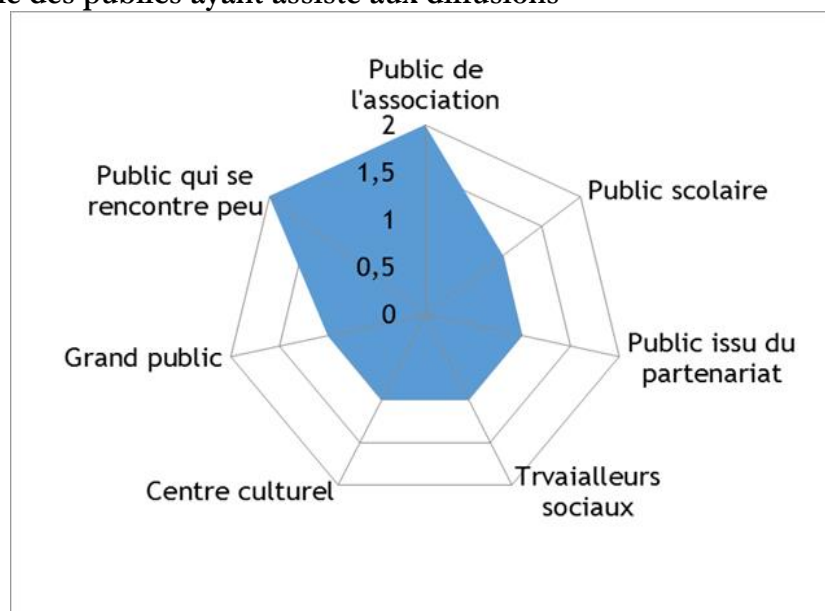
#### 5-6-5 P4A : Personnel recruté



**Caractéristiques des groupes constitués :** 3 groupes ont été constitués en 2016 dans le cadre de l'action P4A.

- Un groupe d'une quinzaine de femmes (âgées et autochtones) animant une chorale à Boitsfort a rencontré le groupe des jeunes de la Maison de jeunes (tous enfants d'immigrés + 2 demandeurs d'asile)
- Un groupe de participants issu de l'école des devoirs. Les garçons et les filles de ce groupe n'ont pas l'habitude de travailler communément en atelier.

### 5-6-6 Typologie des publics ayant assisté aux diffusions



### 5-6-7 Partenaires et rôles du partenariat

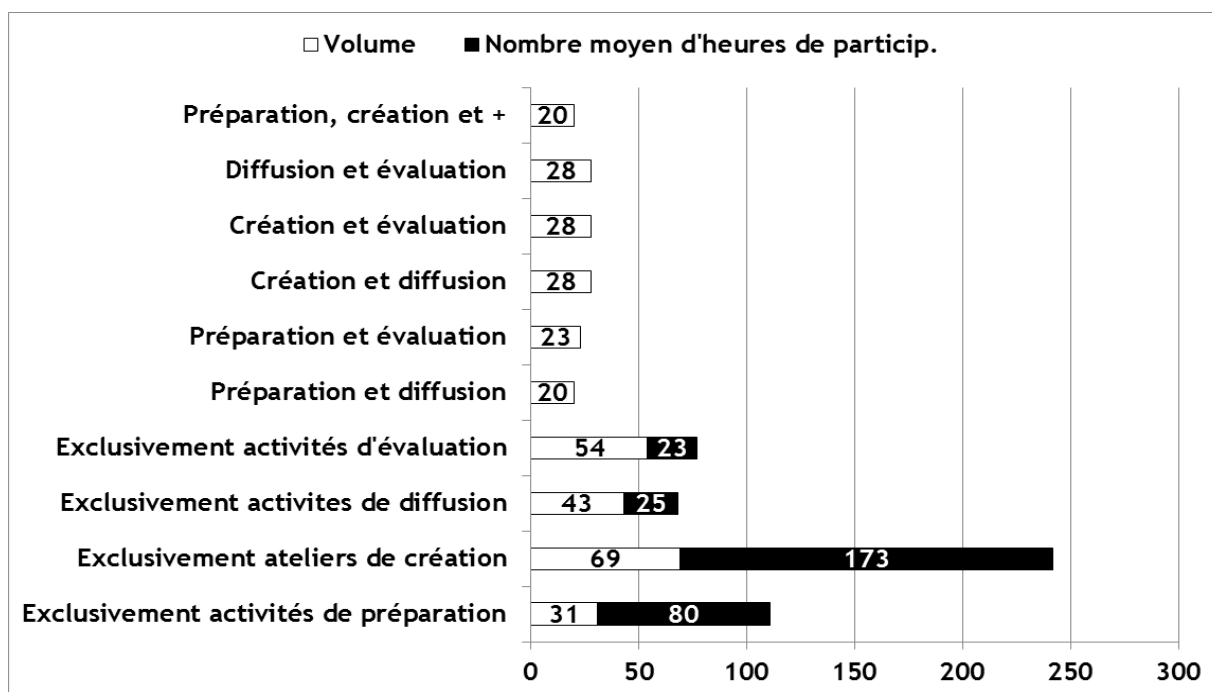
Partenaires	Recrutement participants	Mise à disposition local	Co-animation	Accompagnement méthodologique
Espace Magh		X		X
La Chorale des Lapins de Garenne à Boitsfort	X			
ASE Anneessens			X	
Laborartory		X		
Badje			X	
Rezolution		X		

### 5-6-8 Spécificités de l'action vivre ensemble (P4A) :

- spectacle en commun réalisé à partir des vécus des participants (migrants) ;
- approche du vivre ensemble au travers l'utilisation de la photographie et de la vidéo ;

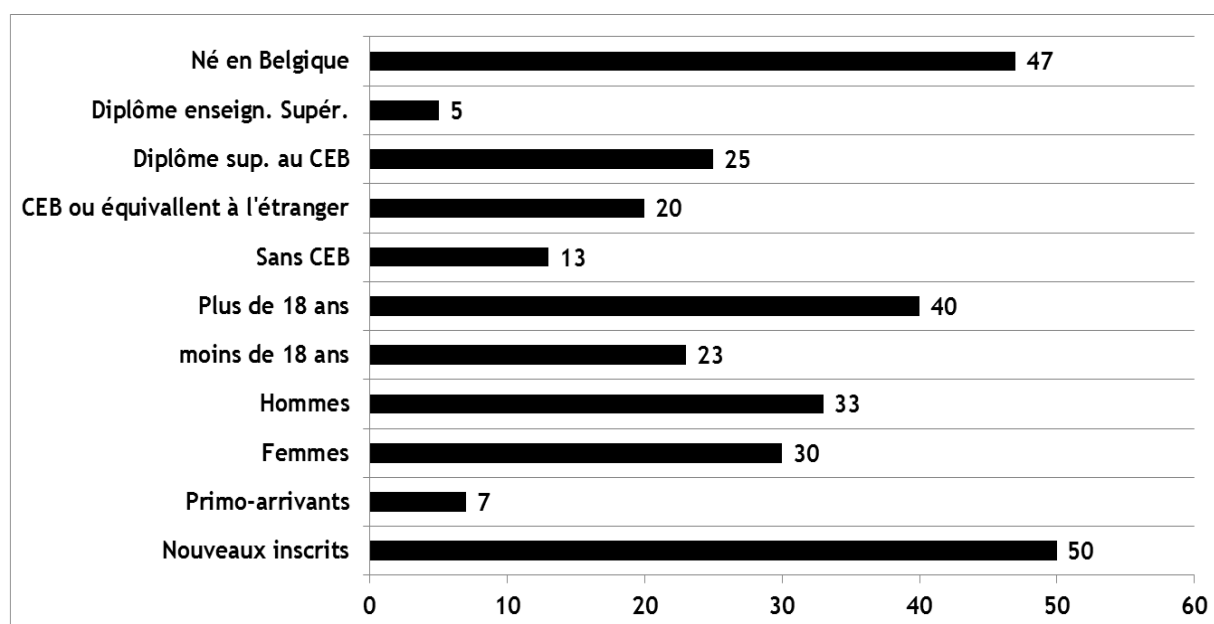
- outils permettant aux jeunes d'élargir leur horizon tout en menant une réflexion. Petit à petit, ils deviennent des reporters citoyens. Ils partent à la rencontre des commerçants, des habitants du quartier pour récolter des témoignages. Les clichés se déconstruisent, des relations se nouent ;
- immersion dans de nouveaux environnements permettant aux jeunes de fréquenter des endroits qui les intéressent peu en temps ordinaire, de rencontrer des personnes qui n'ont pas l'habitude de rencontrer (ex : Hôtel de ville d'Anvers) ;
- valorisation des productions créatives présentées à un large public (festival 0-18 sur les droits des enfants) ;
- projet qui part des centres d'intérêt des jeunes, ce qui implique davantage le participant dans le projet.

### 5-6-9 Volume public et nombre moyen d'heures de participation selon le type d'activité



En ce qui concerne les publics, 31 personnes ont assisté aux activités de préparation (80 heures de participation), 69 aux ateliers de création (173 heures de participation), 43 aux activités de diffusion (43 heures de participation) et 54 aux activités d'évaluation (23 heures de participation).

## 5-6-10 Typologie des publics



En ce qui concerne la typologie des publics accueillis, 63 participants ont participé aux activités du vivre ensemble (30 femmes, 33 hommes) dont 50 nouveaux inscrits, 23 participants ont moins de 18 ans, 40 ont plus de 18 ans.

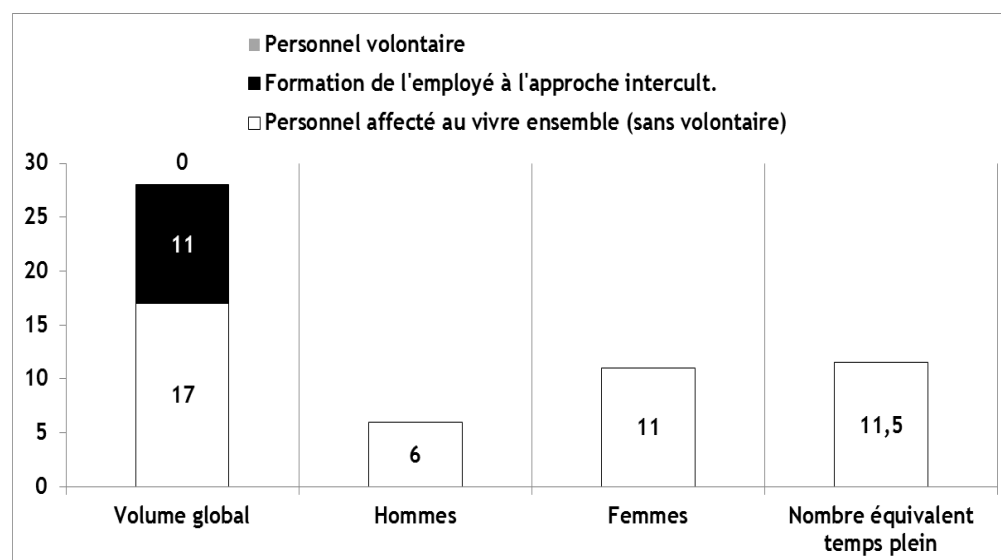
Sous l'angle du niveau d'instruction, les activités du vivre ensemble regroupent 13 participants sans CEB, 20 ayant un certificat équivalent au CEB, 25 ayant un diplôme supérieur au CEB et 5 participants disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

## E- VIVRE ENSEMBLE (P4B) : diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

### 5-7-1 Orientation projet, type de diffusion et lieu de diffusion

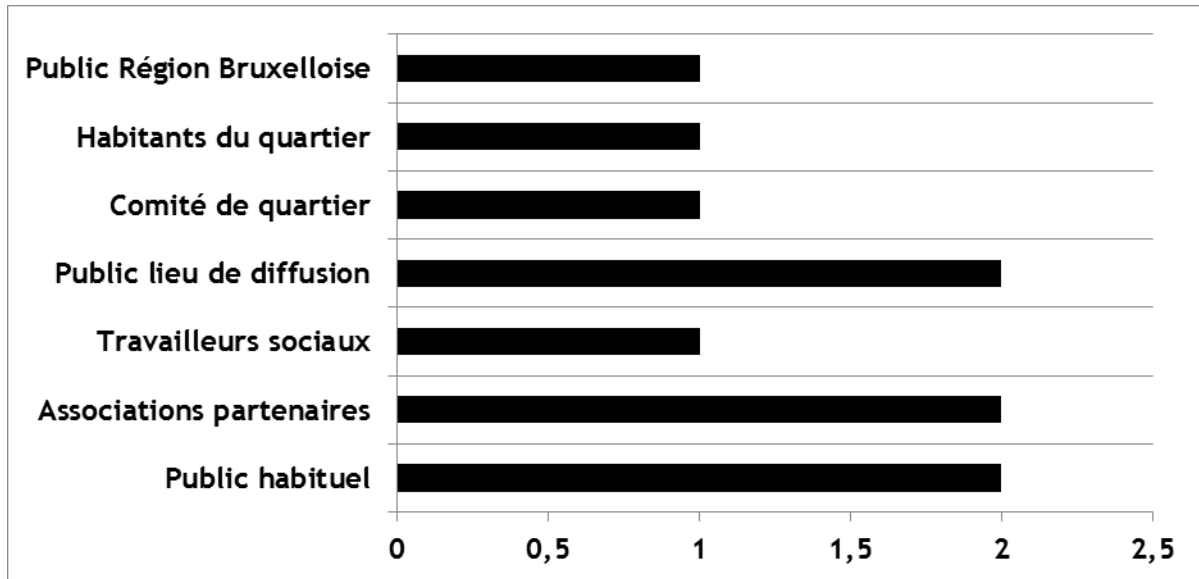
Orientation projet	Volume	Type de diffusion	Volume	Lieu de diffusion
Lutte contre discrimination	2	Activités cinématographiques	2	Maison de la Création, MJ88, Espace Jacqmotte
Développement sens critique et vivre ensemble	2	Activités radiophoniques	1	Maison de la Création
		Activités théâtrales	2	Maison de la Création, Centre Culturel Bruegel, MJ88
		Activités musicales	2	Maison de la Création, MJ88, Place de la Chapelle
		Activités photographiques	2	Maison de la Création, MJ88
		Séminaire, conférence, débat	2	Maison de la Création, MJ88, Entraide des Marolles
		Jeu de société	1	Maison de la Création
		Jeu sportif intergénérationnel	1	5 lieux situés dans les Marolles
		Ateliers de création artistique	1	Maison de la création

### 5-7-2 Personnel affecté à l'action Vivre ensemble (P4B)



Globalement, 17 permanents desservent les activités du vivre ensemble (P4B : 11 femmes et 6 hommes) pour 11,5 d'équivalent temps plein. 11 de ces permanents ont suivi une formation à l'approche interculturelle.

### 5-7-3 Type de public visé par la diffusion



En ce qui concerne les publics-cibles visés par la diffusion, les opérateurs de projets (P4B) ciblèrent : leur public habituel, les associations partenaires et le public habituel des lieux de diffusion. Un des opérateurs a ciblé les travailleurs sociaux, le Comité de quartier, les habitants du quartier et le public large de la Région Bruxelloise.

**Public non pris en charge par l'action Vivre ensemble (P4B):** le premier opérateur n'a pu prendre en charge 80.000 usagers. Reconnu comme Centre Culturel, dans l'idéal sa programmation est censée desservir l'ensemble des habitants du quartier Nord. Le second opérateur a dû écarter 45 personnes.

Le manque de temps, la difficulté à trouver un budget pour engager un employé, la difficulté à trouver des volontaires compétents et l'étendue du territoire desservi sont les 4 motifs qui ont empêché la prise en charge de ces publics.

**Profil public :** groupe précaire, chômeurs, bénéficiaires d'un revenu de remplacement, travailleurs pauvres, sans revenu et petite classe moyenne

- groupe d'origine marocaine, turque, Europe de l'Est, Afrique et familles du quartier ;

- jeunes qui participent aux activités régulières dans « l'entre-soi » ;

- jeunes et des adultes d'autres communes de la Région Bruxelloise (Anderlecht, Boitsfort, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles); parfois même d'autres villes de Belgique.

#### 5-7-4 Partenariat et rôle du partenariat

Partenaires	Recrutement participants	Coordination et encadrement pédagogique	Co-animation	Mise à disposition d'un local	Accompagnement social et psychologique
ASBL Picol 1					X
Les Ateliers Populaires			X		
ASBL Colombier			X		
Le Caria		X			
ASBL GESL			X		
Maison de Jeunes R'En'Arts			X		
Université de la Paix			X		
Bravvo				X	
Maison Mosaïque- Vie Féminine			X		
Centre Culturel Omar Khayam		X			
ASBL L'Amorce	X				
Maison de Jeunes Club de Jeunesse			X		
ASBL Laeken Découverte			X		
Iteco, ONG		X			
La Chom'hier	X				
Comité Général d'Action des Marolles			X		
Bibliothèque Principale Bruxelles II			X		
Ville de Bruxelles		X			
ASBL Impulsion			X		
Centre Culturel Brughel				X	

#### 5-7-5 Apports inhérents au partenariat :

- contribution à une diffusion plus large du projet et plus forte mobilisation des publics ;
- réalisation de productions avec les publics respectifs des partenaires : territoire fertile permettant aux laekenois de tisser des liens avec d'autres laekenois ;

- complémentarité des apports nécessaires à la réalisation d'une action/projet ;
- dynamique de projet impliquant la conception, l'élaboration et la réalisation d'une action/projet. Ces apports peuvent revêtir un caractère financier, une mise à disposition de locaux et matériel, une mutualisation des moyens et des compétences.

### **5-7-6 Difficultés inhérentes au partenariat**

- différences de pratiques et d'expertises. Un Centre Culturel produit des projets socio-artistiques « professionnels » et ce niveau ne rencontre pas toujours celui d'associations disposant d'un savoir-faire 'amateur' ;
- associations qui disposent d'outils pour rassembler leur public autour d'une thématique, d'un enjeu, tandis que le Centre culturel développe outils, connaissances, pratiques pour mener à bien des productions qui permettront une visibilité, un accès auprès d'un public autre que celui seul de l'association concernée. Il faut pouvoir dans un sens comme dans l'autre comprendre les rythmes de chacun, tout en plaçant toujours au centre des préoccupations les habitants du quartier ;
- il est plus facile de mener un partenariat lorsque l'action est précise et engage un seul partenaire, car l'objet du partenariat est souvent claire et les apports de l'un et de l'autre sont identifiés de commun accord ;
- les partenariats impliquant la mise en place d'un projet sont plus difficiles à mener, car ils engendrent un travail de réflexion et de mise en commun conséquents.

### **5-7-7 Spécificités de l'action du vivre ensemble (P4B)**

« Dimanche à la maison » : un dimanche après-midi tous les deux mois, le Centre culturel permet aux familles du quartier de se retrouver dans un espace-temps où il sera possible de se détendre, participer à des ateliers d'expression artistique, jouer, assister à une performance, un spectacle, danser et manger ensemble, écouter et raconter des histoires.

- « Dimanche à la Maison » : refuge paisible où tout le monde est accueilli et peut faire un ensemble d'activités partagées.
- La qualité artistique et d'accueil élevés ainsi que celle de la scénographie, la nourriture et des conditions techniques. Cette exigence est la condition du respect de chacun, quelle que soit son origine sociale ou culturelle. Le meilleur pour tous.
- En partant des besoins et difficultés du public, l'action revêt un caractère expérimental. Une sorte de laboratoire dans lequel le jeune tâtonne pour trouver des solutions et outils susceptibles de le mettre en confiance et en faire un acteur de changement.
- Action qui tend à améliorer non pas le vivre ensemble mais le « bien-vivre ensemble ». Dans cette finalité, plusieurs actions ont un sens : thé littéraire, le théâtre-action, les ateliers philo, la quinzaine d'action autour de la diversité...



- Actions menées avec plusieurs associations du quartier.

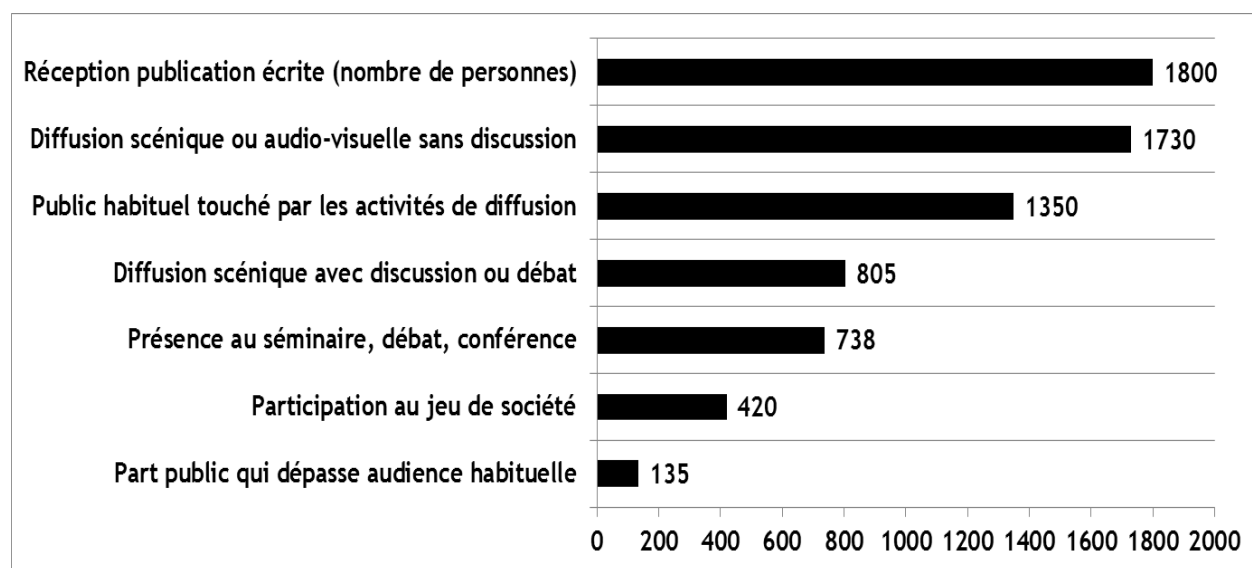
#### 5-7-8 Difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet :

- absence des adolescents « Dimanche à la Maison ». Le centre culturel prévoit une programmation axée davantage sur la jeunesse en 2017 ;

- mobilisation des jeunes dans des actions s'inscrivant dans la continuité et s'éloignant de leurs préoccupations quotidiennes ;

- partenariat de projets avec d'autres opérateurs locaux : surcharge de travail.

#### 5-7-9 Nombre de personnes selon le type d'activités



Globalement, **les projets de diffusion et de sensibilisation à l'interculturalité ont profité à 4238 personnes** : participation au jeu de société (420 personnes), présence au séminaire, débat ou conférence (738 personnes), diffusion scénique suivi d'un débat ou d'une discussion (805 personnes), diffusion scénique ou audio-visuelle sans discussion (1730 personnes), public habituel touché par les activités de diffusion (1730 personnes). 1800 personnes ont réceptionné des publications écrites attendant aux activités du vivre ensemble.

## 6- CONCLUSION SYNTHETIQUE

### 1- De l'état des lieux de l'action associative globale du contrat communal : cohésion sociale

Rappel : en ce qui concerne le programme quinquennal de cohésion sociale 2016-2020, le Collège de la Cocof a défini 4 thématiques prioritaires:

PRIORITE 1 : le soutien et l'accompagnement à la scolarité

PRIORITE 2 : l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif

PRIORITE 3 : la citoyenneté interculturelle. Elle se décline en 2 types d'action:

A. les permanences socio-juridiques

B. les modules d'initiation à la vie citoyenne

PRIORITE 4 : le « vivre ensemble ». Elle décline en 2 types d'action:

A. la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle

B. la diffusion et sensibilisation à l'interculturalité

Globalement, le **contrat communal dessert 41 actions prioritaires**. 26 actions de soutien scolaire (53% des actions globales), 11 actions Alpha/Fle (32% des actions globales), 2 actions de vivre ensemble (outil à vocation socioculturelle) et 2 actions de vivre ensemble (sensibilisation à l'interculturalité).

#### A- Soutien scolaire

- **255 activités** ont été desservies par les opérateurs de soutien scolaire en 2016. *L'aide aux devoirs* (26 activités), *la remédiation* (24 activités), les *activités socioculturelles* (23 activités), les *activités citoyennes* (21 activités), le *soutien parental* (20 activités) somment approximativement **45% de l'offre globale** des activités.

- **15 opérateurs rencontrent des difficultés lors de la mise en œuvre de leur projet de soutien scolaire**. L'engagement reporté pour des motifs budgétaires, le départ anticipé du personnel, la confrontation à du personnel non qualifié, les infrastructures manquantes ou inadaptées, le manque de moyens financiers, l'inadéquation des demandes émanant des publics, les exigences contraignantes de l'appel à projets (2016-2020) sont les principaux motifs de ces difficultés.

- **Un quart des activités de soutien scolaire sont saturées** (26,83%). Les activités *d'aide aux devoirs* sont les plus saturées (64%). Suivent, les activités *de remédiation* (43,48%), *l'apprentissage de la langue française* (38,46%), *les stages et camps* (35,71%) et *la lutte contre la fracture numérique* (30%). Globalement, -

- **390 jeunes sont repris sur la liste d'attente tandis 458 autres jeunes n'ont pu être accueillis par les opérateurs de soutien scolaire selon leur estimation.**

- 109 permanents (59,13 équivalents temps plein) et 161 volontaires sont affectés au moins en partie aux projets de soutien scolaire. 57% des permanents et 55% des volontaires sont des femmes.

- En 2016, **les opérateurs de soutien scolaire ont contracté 97 partenariats conventionnés.** Les *activités socioculturelles* (19 partenariats), *citoyennes* (14 partenariats), *socio-sportives* (12 partenariats) et *l'aide aux devoirs* (7 partenariats) somment plus de 65% des partenariats conventionnés. Pour lors, **les opérateurs de soutien scolaire tissent surtout des partenariats à l'endroit des activités extrascolaires.**

- Selon la provenance scolaire des élèves (lieu d'établissement scolaire), **2149 usagers fréquentent régulièrement les activités de soutien scolaire.** Avec 1375 enfants qui fréquentent l'enseignement fondamental (63,98% de l'effectif global), **les 6-12 ans sont les principaux bénéficiaires des activités de soutien scolaire.** Suivent, les 521 élèves qui fréquentent l'enseignement général (24,24% de l'effectif global). En queue de peloton, les élèves qui fréquentent l'enseignement professionnel, les filières technique de qualification et de transition sommant 253 élèves (11,77% de l'effectif global).

- Selon la provenance scolaire des élèves (lieu d'établissement scolaire), les opérateurs scolaires du quartier Senne accueillent quotidiennement 440 jeunes (20,47% de l'effectif global), ceux des Marolles, 515 jeunes (23,96% de l'effectif global), ceux du quartier Nord, 773 jeunes (35,97% de l'effectif global), ceux de Laeken, 333 jeunes (15,47% de l'effectif global) et ceux de Noh, 88 jeunes (4,1%) de l'effectif global.

- Globalement, **l'offre de soutien scolaire en cohésion sociale est relativement géo-localisée. 82,78% des bénéficiaires du soutien scolaire fréquentent des établissements scolaires situés sur Laeken ou Bruxelles-Ville (1779 usagers sur 2149).** La présence des jeunes fréquentant des établissements scolaires situés dans les communes limitrophes est une seconde caractéristique de l'offre de soutien scolaire. Les élèves venus de Molenbeek, Anderlecht et Schaerbeek forment à peu près 10% de l'effectif global (221 usagers sur 2149).

- À l'échelle des quartiers, les quartiers Senne, Marolles et Nord attirent en masse des jeunes qui fréquentent des établissements scolaires situés sur Bruxelles-Ville (de 70 à 90%). Laeken recueille davantage des jeunes qui fréquentent les écoles du quartier (70%) tandis que NOH se détache par un accueil plus dispersé des publics scolaires.

- Selon le registre d'inscription, les opérateurs de soutien scolaire ont accueilli 2876 usagers. La parité est presque parfaite : 1443 garçons et 1433 filles. Avec 60,99% de l'effectif global, les 6-12 ans sont les premiers bénéficiaires du soutien scolaire (ce qui corrobore les données récoltées selon le lieu de l'établissement scolaire fréquenté). Suivent les 6-18 ans (34,97%). 95% des bénéficiaires du soutien scolaire ont moins de 18 ans. 5,63% de l'effectif global sont des primo-arrivants tandis 58% des usagers du soutien scolaire sont nés en Belgique.

Globalement, 993 nouveaux inscrits sont repris sur les listes des opérateurs de soutien scolaire en 2016 (40 en moyenne par opérateur). 12930 heures d'activités ont été desservies toutes activités confondues : 6051 heures de participation aux activités extra-scolaires (ateliers, activités citoyennes, socioculturelles), 5728 heures d'activités scolaires (aide aux devoirs, remédiation, méthodologie) et 1151 heures de soutien individuel. 43% des activités extrascolaires sont saisonnières.

- En ce qui concerne les activités de *soutien parental*, 19 opérateurs ont réuni les parents avec leurs enfants, 16 opérateurs ont organisé des réunions d'évaluation participative, 15 opérateurs ont mis en place des ateliers thématiques, 9 opérateurs ont réuni des parents autour de moments créatifs et festifs.

- Le *soutien éducatif*, la mise à disposition d'un local pour se réunir régulièrement, l'aide pour compléter des documents officiels, la recherche d'un logopède ou d'un centre PMS de référence, les activités en lien avec les apprentissages des enfants ou celles qui renforcent la pratique de la langue française, l'écoute empathique, une meilleure compréhension du système scolaire belge, l'accompagnement à la recherche d'un emploi et la réussite scolaire des enfants sont les principales demandes exprimées par les parents.

- En ce qui concerne le soutien scolaire, **16 projets sur 25 ont dû réadapter leur projet aux nouvelles exigences quinquennales (2016-2020)**. *L'aménagement de nouveaux locaux, le recrutement de bénévoles, la révision des contenus d'activités et le réaménagement des horaires* reflètent les principales lignes d'adaptation aux nouvelles exigences quinquennales.

- En ce qui concerne la distribution des publics sur l'ensemble des périodes d'activités, 1334 usagers ont bénéficié d'activités de groupes liées exclusivement les compétences scolaires (aide aux devoirs, remédiation), 1816, d'activités hors compétences scolaires (ateliers créatifs, d'expression, socio-sportifs), 225 usagers ont bénéficié d'un accompagnement individuel, enfin, 14933 usagers ont bénéficié d'activités liées aux deux types de compétences.

## **B- L'alphabétisation**

- Globalement, **995 participants fréquentent les activités d'alphabétisation (11 opérateurs). Avec 696 femmes (69,64% de l'effectif global) pour 299 hommes (30,36% de l'effectif global) ce public est largement féminisé.**

- Globalement, **les 11 opérateurs d'alphabétisation ont formé 66 groupes d'apprentissage** : 26 groupes Alpha-Fle, 19 groupes Fle de base, 6 groupes Fle de base (horaire décalé), 4 groupes Fle B, 4 groupes Alpha-Fle (horaire décalé), 4 groupes Alpha écrit, 2 groupes formation de base et un groupe formation de base en horaire décalé. **46 groupes sont mixtes et 13 groupes sont des groupes non mixtes.**

Les avantages à organiser des groupes mixtes et non mixte sont tous deux exposés dans les rapports des opérateurs d'alphabétisation.

- **Avantages à constituer des groupes mixtes** : *meilleure intégration des publics, dépassement des codes culturels d'appartenance, confection de liens sociaux alternatifs à ceux du lieu d'appartenance, déconstruction des*

*stigmates qui ont suivi la vague des attentats, message d'égalité transmis entre les hommes et les femmes, mixité à l'image de la société d'accueil, possibilité de réunir des familles et mise en discussion des problématiques familiales...*

- **Avantages à constituer des groupes non mixte :** *dialogue de contenus qui ne peuvent être abordés en présence des hommes (contraception, mariage forcé...), libération de la parole face à la censure : les femmes s'autorisent à prendre la parole contre les constructions sociales genrées, amorce permettant de toucher des publics issus de l'immigration qui fuient la mixité de genre pour préserver l'honneur ou la réputation de la famille, expérience permettant de sortir des femmes de leur écosystème pour les confronter à d'autres réalités, lutte contre l'analphabétisme : la mixité de genre pose plus de problèmes dans les groupes illettrés...*

- La plupart des opérateurs d'alphabétisation rencontrent difficultés dans la mise en œuvre de leur action (42 difficultés). Citons : *le manque de locaux ou d'infrastructures adaptées (5 énoncés), le manque de personnel, le personnel peu qualifié ou la surcharge de la coordination (4 énoncés), les contraintes liées aux nouvelles priorités quinquennales (3 énoncés), la précarité et vulnérabilité des publics (3 énoncés), l'irrégularité des publics (3 énoncés), le niveau des âges et de maîtrise de la langue trop hétérogènes (3 énoncés), les bénévoles instables ou peu qualifiés (3 énoncés), la gestion des ressources humaines dans le cadre des contrats ACS (temps de travail, prise en charge d'une partie des rémunérations), la formation des volontaires (formations inadaptées, non renouvelées, financement des formations destinées exclusivement aux permanents), les contraintes liées aux dispositifs renforçant les comportements proactifs (CPAS).*

- **8 opérateurs sur 11 ont réadapté leur projet compte tenu des nouvelles priorités quinquennales (2016-2020).** 5 opérateurs ont adapté leurs horaires, deux ont recruté des volontaires pour assurer les modules de 9 heures d'activités hebdomadaires par semaine, 3 ont étendu leurs activités vers d'autres locaux tandis que 4 opérateurs ont dû dissoudre une part de leurs activités.

### **C- Français, Langue Étrangère exclusivement**

- Si l'on tient compte des conventions spécifiques, **4 opérateurs desservent exclusivement des cours de Français Langue étrangère à leurs apprenants.** Un seul de ces opérateurs a contracté une convention de partenariat avec *Lire et Écrire* depuis 2003. Globalement, deux opérateurs Fle organisent conjointement une *activité formation des adultes* et un *accueil des publics immigrés*. Un des opérateurs organise des *activités éducatives, de l'aide scolaire et de l'insertion socioprofessionnelle*. Les quatre opérateurs Fle ont formé 3 groupes d'apprentissage de la langue française et deux groupes d'appropriation de la langue par des mises en pratique. Les demandeurs d'emploi, les primo-arrivants et les demandeurs d'asile sont les 3 publics-cible des actions Fle.

- Globalement, les opérateurs **Fle ont constitué 18 groupes d'apprentissage (tous mixtes):** 15 groupes « Fle de base » et 3 groupes « formation de base ». Un seul de ces groupes est organisé en horaire décalé (Fle de base). **Les 4 opérateurs Fle desservent jusqu'à 355 participants (84 en moyenne par opérateur).**

- En ce qui concerne les activités d'appropriation, 9 activités sont organisées en atelier spécifique et 9 autres sont directement intégrées aux modules d'apprentissage. *La lecture, l'écriture, l'expression orale et*

*les jeux de langage* sont davantage intégrés aux modules d'apprentissage, *les visites extérieures et les ateliers de sensibilisation aux nouvelles technologies de l'information* (NTIC) sont exclusivement organisés en atelier.

- Globalement, **10 permanents et 13 volontaires sont affectés aux activités d'apprentissage et d'appropriation. Les permanents somment 3,55 équivalents temps plein.**

- En termes de difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre de l'action, les opérateurs Fle signalent *la vulnérabilité des apprenants sans papier ou en cours de régularisation, les mamans confrontées à des garderies surpeuplées et qui ne peuvent pas suivre les cours, l'hétérogénéité des niveaux de français (avec ou sans l'usage des tests de positionnement), l'offre de formation saturée ou inadaptée au projet de l'association, l'irrégularité des participants...*

#### **D- Vivre ensemble (P4A): production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle**

En ce qui concerne les activités attendant à la diffusion d'outils à vocation socioculturelle (2 projets), les ateliers ont abouti en 2016 à :

- une production théâtrale : « Nous sommes tous des immigrés » présentée à *l'Espace Magh* lors d'une matinée scolaire et une soirée de débat public. Cette pièce de théâtre a réuni un collectif de sans papier, les jeunes d'*Interpôle* et la « Chorale des Lapins de Garennes » de Boitsfort ;

- le projet Médiacité : projet comportant 3 finalités : renforcer la cohésion de groupe et la dynamique du projet à long terme, pratique et initiation à la photographie et au cadrage cinématographique, stimuler la réflexion, la culture du débat et apprendre à argumenter ses opinions et à les remettre en question ;

- une production audiovisuelle ;

- une production écrite ;

- participation à une fête de quartier : « Festival 0-18 des droits de l'enfant » ;

- une exposition photos présentée au « Festival 0-18 » de droits de l'enfant ;

- Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre des projets : *personnel recruté non régulier, la concurrence difficile en raison des activités purement récréatives proposées par des maisons de jeunes, deux jeunes sans papier d'origine guinéenne qui participaient à la pièce de théâtre « Nous sommes tous immigrés » ont été expulsés durant le projet et les exigences formulées par l'appel à projets: difficulté de fidéliser le public en organisant des ateliers hebdomadaires comportant un nombre significatif d'heures d'animation*

- 3 groupes ont été constitués en 2016 dans le cadre de l'action P4A : un groupe d'une quinzaine de femmes (âgées et autochtones), un groupe des jeunes de la Maison de jeunes qui porte le projet (tous enfants d'immigrés + 2 demandeurs d'asile) et un groupe de participants issu directement de l'école des devoirs (second projet).

- En ce qui concerne les publics, 31 personnes ont assisté aux *activités de préparation* (80 heures de participation), 69 *aux ateliers de création* (173 heures de participation), 43 *aux activités de diffusion* (43

heures de participation) et 54 *aux activités d'évaluation* (23 heures de participation). 42 personnes ont dû être écartées des activités. Certaines furent des sans papier, d'autres pour des questions de disponibilités (horaires proposés ne convenant pas aux participants).

- 6 partenariats ont été contractés dans le cadre des activités du vivre ensemble (P4A) dont un en lien avec une structure située à Boitsfort. La mise à disposition d'un local et les co-animations sont les principaux objets de ces partenariats.

- En ce qui concerne la typologie des publics accueillis, **63 participants ont participé aux activités du vivre ensemble (30 femmes, 33 hommes) dont 50 nouveaux inscrits**. 23 participants ont moins de 18 ans, 40, ont plus de 18 ans.

- Sous l'angle du niveau d'instruction, les activités du vivre ensemble regroupent 13 participants sans CEB, 20 ayant un certificat équivalent au CEB, 25 ayant un diplôme supérieur au CEB et 5 participants disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

#### **E- Vivre ensemble (P4B) : diffusion et sensibilisation à l'interculturalité**

- En ce qui concerne les activités attenantes à la diffusion et la sensibilisation à l'interculturalité (2 projets), les ateliers ont abouti en 2016 à *2 activités cinématographiques, 2 activités radiophoniques, 2 activités théâtrales, 2 activités musicales, 2 activités photographiques, 2 conférences ou séminaires, un jeu de société, un jeu sportif intergénérationnel et un atelier de création artistique*. Les deux projets visent à lutter contre les discriminations et à développer le sens critique et le vivre ensemble.

Projet 1 : « Dimanche à la maison » : un dimanche après-midi tous les deux mois, le Centre culturel permet aux familles du quartier de se retrouver dans un espace-temps où il sera possible de se détendre, participer à des ateliers d'expression artistique, jouer, assister à une performance, un spectacle, danser et manger ensemble, écouter et raconter des histoires

Projet 2 : actions de sensibilisation diverses au sein de l'association ou dans lors d'évènements festifs qui regroupent associations et habitants du quartier : « Marolles Ma Diversité », « Journée de Voisin », « thé littéraire », projection de films, atelier philo...

- Globalement, 17 permanents desservent les activités du vivre ensemble (P4B) : 11 femmes et 6 hommes) pour 11,5 équivalents temps plein. 11 de ces permanents ont suivi une formation à l'approche interculturelle.

- 20 partenariats conventionnés ont été contractés dans le cadre des projets de diffusion et sensibilisation au vivre ensemble : 12 partenariats au vu de la co-animation des activités, 4 au vu de la coordination et du soutien pédagogique des projets, 2 au vu de recruter des participants et 2 au vu de la mise à disposition d'un local.

- Les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet : *l'absence des adolescents lors des activités de sensibilisation à l'interculturalité, la mobilisation des jeunes dans des actions s'inscrivant dans la continuité et*

*s'éloignant de leurs préoccupations quotidiennes, le partenariat de projets avec d'autres opérateurs locaux : surcharge de travail.*

- Globalement, **les projets de diffusion et de sensibilisation à l'interculturalité ont profité à 4238 personnes** : participation au jeu de société (420 personnes), présence au séminaire, débat ou conférence (738 personnes), diffusion scénique suivi d'un débat ou d'une discussion (805 personnes), diffusion scénique ou audio-visuelle sans discussion (1730 personnes), public habituel touché par les activités de diffusion (1730 personnes). 1800 personnes ont réceptionné des publications écrites relatives aux activités de diffusion et sensibilisation à l'interculturalité.

## **2- Analyse des problématiques locales en lien avec des enjeux de cohésion sociale : profil sociodémographique de la commune.**

**A- Niveau communal** : Avec 178.552 habitants (2016), la Ville de Bruxelles est la commune la plus peuplée de la Région Bruxelloise. Cette population est jeune (15 mois de moins que la moyenne régionale : 37 ans), il y a moins de propriétaires (22% contre 30% en RBC) bien que la couverture en logement sociaux soit plus importante (1 logement social pour 22 habitants). Enfin, le revenu médian communal est inférieur à la moyenne régionale (différentiel de 1510 euros).

**B- Niveau des quartiers** : au niveau des quartiers, les différences de cohésion et d'incohésion sont nettement plus visibles. La dualité entre les quartiers s'accroît.

**Population** : d'un côté, les quartiers paupérisés ou en voie de relégation urbaine (Anneessens, Marolles, Vieux Laeken Est et Ouest, quartier Nord) concentrant une forte densité de population, une population jeune, une forte concentration des populations de l'Afrique du Nord et subsaharienne. De l'autre côté, des quartiers moins marqués démographiquement (Sablon, Martyrs, Haren, Mutsaard), moins densément, concentrant des populations plus âgées, plus instruites, plus actives et moins de populations étrangères.

**Marché du travail et revenus** : le revenu médian augmente simultanément avec le taux d'activité. À la première extrémité, les Marolles, Vieux Laeken Est, Vieux Laeken Ouest, Nord, Anneessens, quartier paupérisés (jusqu'à 3700 euros de moins que la moyenne régionale : 18.941 euros) ; à la seconde, Mutsaard, Heembeek, Haren, Martyrs et leurs indices au-dessus de la moyenne régionale (jusqu'à 2286 euros au-dessus de la moyenne régionale : 18941 euros). Les taux de chômage sont plus marqués dans les quartiers populaires (jusqu'à 15% supérieurs à la moyenne régionale en ce qui concerne les quartiers Anneessens, Marolles, Nord : autour de 35% contre 22,69% de moyenne régionale).

**Morphologie urbaine** : J. Donzelot définit trois types urbains qu'il lie étroitement à des styles de vie : la relégation urbaine, la périurbanisation et la gentrification.



- Les quartiers *Royal* et *Martyrs* présentent les caractéristiques des périmètres en voie de gentrification : marché locatif important, forte mobilité résidentielle, niveau d'instruction élevé et forte croissance du revenu médian.

- Le quartier *Haren* est un cas typique de la périurbanisation : les propriétaires y sont plus nombreux, déménagent moins et bénéficient d'un revenu et d'un emploi stables.

- Les quartiers *Anneessens* et *Marolles* préfigurent des cas de relégation urbaine : revenu médian qui progresse lentement, mobilité résidentielle et taux de propriété plus faibles en raison de la forte concentration du parc locatif social, niveau d'instruction plus bas voire, très bas. Soulignons que les quartiers *Laeken Est* et *Ouest* concentrent beaucoup de propriétaires, ce qui déroge au modèle de *Donzelot*. Il suffit de se reporter sur les taux de chômage, la part des populations étrangères ou à l'âge moyen de ces deux quartiers pour renouer *nolens volens* avec le fait de relégation.

**Niveau des secteurs statistiques :** La focale sur les secteurs statistiques accentue encore davantage le contraste entre les périmètres urbains communaux en même temps qu'elle révèle certaines spécificités.

1- Les secteurs statistiques qui abritent des logements sociaux (*Quai du Commerce, Anneessens, Blaes Sud, Saint-Roch, Coin des Cerises, Saint-Thomas, Anvers*) ont une densité de population très supérieure à la moyenne régionale. Jusqu'à 4 fois la densité de population régionale (*Quai du commerce* 31252 hab. /km<sup>2</sup> contre 7359 hab. /Km<sup>2</sup> de moyenne régionale).

2- La concentration des familles nombreuses est typique des zones de logements sociaux (7,78% : *Anvers et Coin des Cerises*, 6,28% : *Anneessens*, 8,35% : *Marie-Christine*, 8,41% : *Maison Rouge*, moyenne régionale : 2,91%).

3- L'accès à la propriété est généralement plus faible dans les quartiers abritant des logements sociaux bien que les secteurs *Anvers* et *Delva* se singularisent par une forte concentration de propriétaires (36,91% et 43,32%).

4- Les secteurs *Royal, Martyrs et Quai du commerce* abritent les plus forts taux de diplômés de l'enseignement supérieur (54%, 46,31% et 38,20% contre 34,26% de moyenne régionale). Ces secteurs recourent les caractéristiques des périmètres en voie de gentrification.

5- Géographiquement parlant, moins d'un kilomètre de distance sépare le secteur statistique *Saint-Thomas* (*Marolles*) du secteur *Régent* (*Quartier Royal*). Le taux de chômage atteint de 61,39% dans le premier secteur contre 8% dans le second, soit un différentiel de 53,99% entre deux secteurs statistiques à proximité.

6- La corrélation entre le taux d'emploi et le taux de chômage est significative. En général, les taux d'emploi les plus bas rencontrent les taux de chômage les plus hauts (taux d'emploi : *Coin des cerises* : 11,20% ; *Saint-Roch* : 13,58% ; *Saint-Thomas* : 17,58% ; moyenne régionale : 32,58%).

7- Les taux d'emploi les plus hauts sont typiques des lotissements pavillonnaires abritant des ménages actifs, dotés de revenus stables (*Jean Bologne, Faines et Sainte-Elisabeth* : 39,38% ; 38,38% ; 38,62%). Ils concentrent également davantage de retraités (*Faines, Jean de Bologne* : 18,03%, 15,04% contre 12,95% de moyenne régionale).

8- Attendu la forte corrélation qui existe entre *l'accès à l'emploi, le taux de chômage des jeunes et l'espace résidentiel*, **la concentration de la jeunesse semble un indice de paupérisation des quartiers.**

**9- Primo-arrivants : les plus gros contingents de primo-arrivants précaires s'entassent dans les secteurs relégués et densément peuplés de la commune** (jusqu'à 600 primo-arrivants par secteur statistique). **Les secteurs statistiques centraux et gentrifiés abritent une forte concentration des primo-arrivants moins précaires et plus cosmopolites.** La périphérie pavillonnaire concentre moins de primo-arrivants.

**10- Criminalité** : les données de la police (12 divisions sectorielles de la Ville de Bruxelles) attestent **d'une nette concentration de faits de délinquance au centre-ville** (5825 faits commis dans les secteurs *Martyrs-Sablon, Marché aux poissons-Dansaert* : 43,9%).

- Les lotissements pavillonnaires (*Haren, Vekemans et Ransbeek*) semblent plus épargnés par les faits de délinquance (562 faits commis en 2014). Divisions plus excentrées et résidentielles, elles attirent moins les délinquants bien que plus exposées au cambriolage.

- Les quartiers populaires (*Marolles, Anneessens, Anvers-Saint-Roch, Bockstael-Leopold-Marie-Christine*) attestent de valeurs intermédiaires en matière de faits de délinquance (3507 faits de délinquance commis dans ces quatre divisions sectorielles : 26,27% de l'effectif global)

